L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1652 - VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Sommet de l'élevage

L'expertise bourguignonne reconnue



L'édition 2021 du Sommet de l'élevage, à Cournon, dans le Puy-de-Dôme, a confirmé le rôle de premier plan que cet événement joue parmi les salons agricoles français et européens. Nous revenons, cette semaine, sur les éleveurs bourguignons qui s'y sont distingués mais aussi sur la mise en avant de la Sicafome qui a animé des ventes sur place avec son système de boîtiers et d'enchères en ligne. *Pages 04, 09 et 12.*

Encart: DAFP Offre magasin (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Action syndicale

Unis contre le loup



Nièvre

› Fourrages

Maïs après méteil, des conditions à respecter



Yonne

› Une vitrine icaunaise à Paris

Le marché des producteurs a retrouvé le public







Sommaire

Côte d'Or

04 • Concours d'animaux : Au sommet de l'élevage
05 • Reproducteur charolais : De retour à Créancey
06 • Action syndicale : Unis contre le loup
07 • Paniers solidaires : Une convention pour pérenniser l'action

Nièvre

08 • Fourrages : Maïs après méteil, des conditions à respecter
09 • Sommet de l'élevage : La Sicafome se distingue
10 • Inclusion : Intégrer les jeunes aux projets agricoles
11 • Assemblée générale : Bilan du service de remplacement

Yonne

12 • Sommet de l'élevage de Cournon : Un éleveur icaunais lauréat du Sabot d'Or
13 • FDSEA : Une collecte de pneus usagés à venir
14 • Forum des opportunités : Nouvelles perspectives en productions végétales

Région

15 • Innovations : Le Village by CA dans ses nouveaux murs
16 • Changement climatique : Une origine humaine ? Pas si sûr

Filières

18-20 • Cultures Arvalis - Institut du végétal : Pucerons sur céréales à paille d'hiver, une surveillance accrue

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Reconversion

Devenir agriculteur après une carrière de militaire

Faciliter l'accès à l'emploi agricole pour les hommes et les femmes qui quittent l'armée, c'est la priorité du partenariat finalisé entre l'Anefa, la FNSEA et Défense mobilité, l'organisme spécialisé dans la reconversion professionnelle des militaires.

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et la FNSEA ont signé, le 14 octobre dans la Marne, un accord de partenariat avec l'agence de reconversion Défense mobilité. L'objectif est de *« faciliter non seulement l'accès à l'emploi dans la filière agricole des ressortissants du ministère des Armées et de leurs conjoints »* mais aussi *« la mise en adéquation des offres d'emploi recensées par l'Anefa avec les candidatures proposées par Défense mobilité »*, ont indiqué les signataires. En simplifiant les procédures, les exploitations et entreprises agricoles pourront recruter selon leurs besoins, ce qui facilitera l'accès à une deuxième carrière pour le personnel du ministère. Chaque année, ce sont environ 200 anciens militaires et conjoints de militaires qui rejoignent le secteur agricole. *« Le retour à l'emploi civil est un axe essentiel de la politique des ressources humaines du ministère, un enjeu majeur pour les armées et un élément indissociable du parcours professionnel des militaires. Cet accompagnement est également un engagement moral fort, en particulier pour l'aide au retour à l'emploi des militaires blessés »*, a indiqué le ministère des Armées.

ACTUAGRI

en bref

Bio Naissance d'une nouvelle fédération professionnelle

Le Synabio (transformateurs), le Synandis (distributeurs) et Forébio (producteurs) ont officialisé la création de la Maison de la bio le 18 octobre, aux côtés du Synandiet (compléments alimentaires) et de Cosmébio (cosmétiques). Elle vise à *« réunir tous les acteurs de toutes les filières bio qui souhaitent œuvrer pour la transition écologique et alimentaire »*, précise un communiqué. Sous statut de fédération d'associations d'entreprises, la structure resserre les relations qui existaient déjà entre l'ensemble des acteurs au sein de la fédération Natexbio. La feuille de route publiée par l'organisation pour 2021-2022 prévoit de *« peser dans le débat des présidentielles »*, de devenir *« un référent du secteur dans les discussions du plan Ambition Bio 2022-2027 »*, et de *« fournir de l'information appuyée sur des faits scientifiques sur les impacts positifs de la bio »* en matière de biodiversité et de santé. Plusieurs projets seraient déjà en cours pour appuyer ces objectifs, dont la réalisation d'une étude prospective sur la consommation avec le Crédoc, le développement d'un partenariat avec l'Itab ainsi que la création d'un comité éthique *« pour être dans l'amélioration continue »* de la bio.

Loup Le préfet coordonnateur se dit à l'écoute sur la révision des comptages

Lors du rendez-vous organisé à la préfecture du Rhône le 15 octobre, le préfet coordonnateur se serait montré *« à l'écoute »* des critiques des syndicats agricoles et des Chambres sur le comptage des loups en France. *« Le préfet nous a indiqué qu'il convoquera le directeur de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour trouver, dès 2022, une manière fiable et transparente de compter le loup »*, assure Claude Font, en charge du dossier loup à la FNO. *« Les prélèvements dépendent du comptage, et celui-ci a donc une importance capitale »*, rappelle de son côté Patrick Bénézit, élu référent Loup de la FNSEA. Lors de cette réunion d'une heure, à laquelle les Chambres et les JA ont également participé, l'enjeu des chiens de protection aurait également été soulevé. *« Il s'agirait de modifier le Code rural, le Code pénal, mais aussi le code de la santé par rapport aux aboiements… Le ministère de l'Agriculture devrait prendre contact avec celui de la Justice pour travailler avec les procureurs »*, avance Claude Font. Dans la matinée, une cinquantaine de fédérations départementales avaient appelé à manifester en amont de ce rendez-vous. Dans les Alpes-Maritimes, l'un des départements les plus touchés, la FDSEA estime que le nombre de loup pourrait atteindre *« le double voire le triple »* des recensements officiels.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Octobre



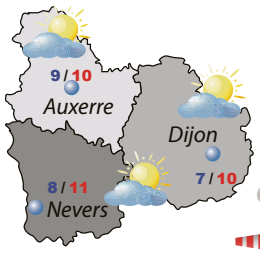
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 12 à 14°C

Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Elodie
Soleil : 08h22 - 18h49
Lune : 19h45 - 10h08

Samedi 23 Octobre



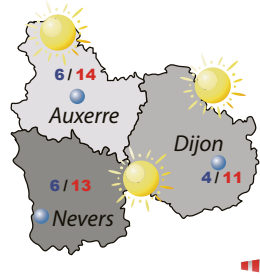
Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps. Les vents seront faibles.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint J.de Capistran
Soleil : 08h24 - 18h47
Lune : 20h09 - 11h16

Dimanche 24 Octobre



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé pour ce dimanche. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 13 à 15°C

Vents : Sud 20 km/h

Saint Florentin
Soleil : 08h25 - 18h46
Lune : 20h39 - 12h22

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 Octobre au Mercredi 27 Octobre

Un temps couvert et pluvieux en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 28 Octobre au Dimanche 31 Octobre

Le ciel sera nuageux tout au long de cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Lait

Une organisation de producteurs pour la mise en place d'Égalim

L'Association des producteurs de lait de Bourgogne Franche-Comté aura été le sujet principal abordé, vendredi 15 octobre, lors d'une visioconférence réunissant les représentants des producteurs de lait de la région.



Dans un contexte chargé de menaces pour les producteurs laitiers, s'appuyer sur une association qui sera en mesure d'entrer en négociations avec les acheteurs de lait régionaux dans le but d'actualiser les relations contractuelles qui lient transformateurs et producteurs constitue une perspective précieuse pour l'avenir.

Pour rappel, l'Association des producteurs de lait de Bourgogne Franche-Comté (APL BFC) sera une Organisation de producteurs (OP) horizontale à sections, lorsqu'elle sera reconnue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cela signifie qu'elle regroupera des producteurs de différentes fromageries de droit commercial pour échanger sur des sujets communs, tout en assurant des activités propres aux producteurs d'une même entreprise. Cette association aura le droit - et le devoir - d'entrer en négociation avec les acheteurs de lait régionaux afin d'actualiser les relations contractuelles qui lient les transformateurs aux producteurs. Les participants à la visioconférence du 15 octobre ont fait le point sur l'avancée des travaux. L'APL BFC compte des adhérents dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Il s'agit de producteurs de lait vendant aux entreprises Mulin, Ermitage (pour les filiales non coopératives), Delin et Perrin.

Contexte menaçant

Malgré l'épidémie de Covid qui a empêché les membres de la section Lait d'échanger avec les transformateurs régionaux et leurs producteurs, à force de persistance et d'adaptation, l'APL BFC va enfin pouvoir commencer les travaux. Les participants ont insisté sur l'urgence de rendre cette structure opérationnelle dans un contexte menaçant pour les producteurs de lait conventionnel. Premièrement, la loi Égalim 1, en 2018, imposait d'ores et déjà de prendre en compte des indicateurs de coûts de production et de prix de marché dans les contrats de vente de produits agricoles. Puis une loi appelée Égalim 2, portée par le député Grégory Besson-Moreau, va venir renforcer Égalim 1 dans le but de rétablir un équilibre des relations commerciales qui soit davantage favorable aux acteurs de la production. Or, pour bénéficier de ces avancées réglementaires, il est nécessaire d'intégrer ce mode de fonctionnement en l'écrivant dans les contrats de vente de lait. Depuis la loi Égalim 1, la proposition de contrat ou d'avenant au contrat est du ressort des producteurs. Ces derniers doivent alors saisir cette opportunité, sans quoi ils ne bénéficieraient pas des effets des lois Égalim. Deuxièmement, l'unique moyen de négocier le contrat collectivement, et dans la légalité, est de le faire au sein d'une OP. Il est donc indispensable d'adhérer à une OP, afin de mettre en place les nouvelles règles du jeu en filière laitière. La mise en conformité de la relation contractuelle est une priorité pour les représentants de l'APL BFC. Enfin, les représentants des producteurs rappellent que l'objectif de la future OP ne se limite pas à un rôle juridique.

Nombreux enjeux à prendre en compte

L'envolée des prix des matières premières, la saturation du marché du lait biologique, rappellent l'importance d'une structuration comprenant tous les maillons de la filière. L'APL BFC aura donc vocation à mettre les contrats en conformité avec la loi, mais aussi et surtout d'organiser les discussions dans le but de co-construire l'avenir de la filière laitière régionale avec les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. Pour y parvenir, elle devra prendre en considération de nombreux enjeux : approvisionnement en protéines locales, attentes concernant le bien-être animal, valorisation du savoir-faire fromager régional, adéquation offre - demande… L'APL BFC prépare d'ores et déjà le terrain en proposant aux représentants des producteurs de se former à la négociation. À toutes fins utiles, l'APL BFC fait savoir qu'elle s'adresse à tous les producteurs de lait de la région qui vendent leur lait à une entreprise de droit commercial. Si cela est votre cas et que vous souhaitez renforcer votre relation avec votre premier acheteur et participer à la construction de l'avenir de la filière laitière en région, n'hésitez pas à contacter les représentants de l'APL BFC.

Claire Bernard, APL BFC
APL BFC : Maison des agriculteurs, 12, rue de Franche-Comté, Valparc, Espace Valentin Est, 25 480 École-Valentin.aplbfc@gmail.com

Pac et projet protéines

Les producteurs de lait présents à la visioconférence du 15 octobre ont également abordé les annonces concernant la future Pac. Ils seront amenés à échanger à nouveau sur leurs attentes en termes d'aides aux investissements qui seront décidées au niveau régional. Les participants ont, par ailleurs, été informés de l'état d'avancement du projet ProfiLait qui consiste à rapprocher les producteurs de protéines et les producteurs de lait régionaux. Afin de mettre en adéquation l'offre avec la demande, un questionnaire va être diffusé largement aux producteurs et aux consommateurs de protéines.

en bref

Enseignement Création d'une chaire dédiée aux mutations de l'entreprise agricole

La chaire de mécénat Germea visant à étudier les nouvelles formes d'organisation économique et sociale de la production agricole a été lancée le 19 octobre. Portée par l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse (INP-Ensat) et soutenue par trois mécènes - que sont les groupes coopératifs Vivescia, Euralis et Terrena- elle disposera d'un budget de 300 000 euros sur 5 ans. Son action se déroulera autour de quatre axes, a expliqué le titulaire de la chaire et enseignant chercheur à l'INP-Ensat, François Purseigle. Le premier axe consistera à mieux comprendre les mutations des entreprises agricoles motivées notamment par *« la captation et le contrôle de la valeur »* ; à analyser l'effet de ces mutations sur les métiers et les services dans l'agriculture ; et à comprendre comment ces nouvelles entreprises s'insèrent dans les territoires. Les deuxième et troisième axes consisteront à sensibiliser sur ces sujets les ingénieurs agricoles (en formation initiale) et les professionnels (en formation continue). Le quatrième volet consistera à communiquer sur ces nouvelles réalités du monde agricole via des séminaires, des colloques et des publications.

De la ferme à la table Bruxelles minimise les impacts

Les modèles utilisés pour prévoir les conséquences possibles de la stratégie De la ferme à la table ont tous leurs limites et *« ne sont pas en mesure d'évaluer l'ensemble des impacts des deux stratégies (F2F et Biodiversité, ndlr) et de prévoir l'avenir »*, a une nouvelle fois répété la Commission européenne le 18 octobre, à la veille du vote du Parlement européen sur sa position (sans portée législative) concernant cette stratégie. La Commission a publié un document listant les très nombreux éléments qui n'ont pas été pris en compte : changements de comportement des consommateurs, développement de l'agriculture bio, innovation, nouvelles technologies (dont les NBT), etc. *« Cette liste explique parfaitement pourquoi nous demandons depuis le premier jour qu'une étude d'impact complète soit réalisée »*, ont répondu les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca). Une position soutenue par le groupe Démocrate-chrétien (PPE) au Parlement, qui demande à Bruxelles d'*« arrêter de cacher la vérité »*. Le commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski leur promet, qu'individuellement, *« chaque loi issue de cette stratégie fera l'objet d'une analyse d'impact. Comme pour toutes les propositions législatives de la Commission »*.



Concours d'animaux

Au sommet de l'élevage

La Côte-d'Or a fait très belle figure du 5 au 8 octobre à Cournon. Retour en images.



La Côte-d'Or se classe à la seconde place du challenge inter-régions de la race Brune, derrière la Lozère mais devant le Cantal et le Puy-de-Dôme, l'Aveyron, l'Ariège et la Haute-Garonne. Parmi les autres résultats du 21 : Alain Terrillon, de Griselles, décroche un deuxième prix de section et surtout le prix de la meilleure laitière avec Lisbonne, une vache en 4ème lactation. Le Gaec Changarnier, de Montmoyen, revient de Cournon avec un 2ème et un 5ème prix de section. Le Gaec Colson, de Moloy, remporte lui aussi un 5ème prix.



Sébastien Jeannin, de Souhey, a frôlé la perfection en remportant trois des quatre grands prix du concours Charollais. Dans l'escarcelle : le prix de championnat agnelles, le prix de championnat mâles adultes et le prix d'ensemble !



Le Gaec Baudot, de Pont-et-Massène, décroche un deuxième prix avec Pimprenelle, une génisse gestante de 30 mois, pesée à 904 kg lors du sommet de l'élevage. Autre élevage côte-d'orien en lice à Cournon : l'EARL Guenot Nicolas (Allerey) remporte lui aussi un deuxième prix de section, avec sa vache Ortense.



François Lucand et sa fille Marine participaient à la vente aux enchères Races de France Sélection avec Sophia, jeune charolaise née le 11 janvier de cette année. L'animal a été vendu 3 700 euros à Brice Gautherin, éleveur dans la Nièvre. En concours, l'élevage de Molphey remporte un deuxième prix de section avec une autre de ses génisses, nommée Ravissante.



Belle moisson pour Alex Hemery, jeune éleveur installé à Bèze : le repreneur de Philippe Grandjean remporte un premier prix de section en bélier recommandé, un deuxième et un troisième prix en béliers mixtes, mais aussi un premier prix de section agnelles et le deuxième prix d'ensemble.



Guillaume MOY Photographies

Le concours national de la Simmental française s'est tenu dans le cadre du Sommet de l'élevage. Sept cheptels de Côte-d'Or étaient représentés. Parmi les meilleurs résultats, le Gaec Aubry (Jours-lès-Baigneux) remporte le prix de championnat génisse avec Pétale. L'EARL du Meix de Chêne (Argilly) voit sa génisse Orangette décrocher le titre de championne réserve. Héritière, du Gaec Magnière (Chazeuil) est pour sa part meilleure laitière réserve. La Côte-d'Or termine à la deuxième place des lots départementaux. De beaux classements ont aussi été obtenus dans les sections par le Gaec Changarnier (Montmoyen), l'EARL Menestrier (Villy-en-Auxois), le Gaec Chevalier Jean Luc et Laurent (Cestres) et l'EARL Trésillard Devulder (Noiron-sur-Bèze). Une vente aux enchères était également organisée à Cournon. Le Gaec Aubry (5), le Gaec Magnière (1) et l'EARL du Meix de Chêne (1) ont vendu sept génisses à cette occasion.

Production fourragère

Et une, et deux, et troisième coupe

Un éleveur du secteur de Saulieu vient de faucher l'une de ses prairies temporaires pour la troisième fois de l'année.

Les éleveurs ont tellement galéré ces dernières années qu'une belle campagne est d'autant plus appréciée.
Rien ne sera jamais parfait mais en ce qui concerne la production fourragère, le bilan 2021 s'avère souvent très positif. Le 11 octobre à Villargoix, Étienne Bourge réalisait la troisième coupe de son mélange suisse. *« Faucher à cette période-là de l'année, cela faisait longtemps que cela ne m'était pas arrivé. Mais ce qui est vraiment rare, c'est de réaliser une troisième coupe sur la même parcelle»*, confiait le jeune éleveur charolais, qui devrait atteindre le rendement cumulé de 10 t/ha cette année (4,5 + 3 + 2,5 t/ha), soit plus de deux fois plus qu'en 2020 : *«l'an passé, je n'avais pu réaliser qu'une seule coupe, c'était début juin. Ce résultat n'a donc rien à voir avec le précédent, il va faire du bien et va permettre d'entrer dans l'hiver beaucoup plus sereinement. Autre point positif : les vaches continuent de pâturer tranquillement et cela devrait être possible jusqu'à début décembre, date à laquelle je prévois de rentrer mes animaux. Nous ne savons pas quelle année 2022 nous attend : en cas de nouvelle sécheresse – ce qui n'est pas à souhaiter – nous serons déjà armés avec ces stocks reconstitués».*

AG



Étienne Bourge devrait atteindre les 10 t/ha cumulés dans son mélange suisse en 2021.

Reproducteur charolais

De retour à Créancey

Le concours de l'Auxois-sud reprend ses droits après l'annulation de l'édition 2020. Le rendez-vous est donné samedi 30 octobre en matinée au pôle agricole de Créancey.

Cette fois-ci, aucun doute : le concours de l'Auxois-sud aura bien lieu. *«Il est vrai qu'il y a un an, c'était un casse-tête sans nom avec les incertitudes du coronavirus et les nombreuses restrictions sanitaires. Après plusieurs marches arrières, nous avions été contraints d'annuler le concours»*, rappelle Éric Bize, président du comice de Pouilly-en-Auxois. L'éleveur de Châtellenot garde tout de même un bon souvenir des portes-ouvertes organisées en guise de «plan B» : *«seize élevages avaient participé à l'opération, cela avait permis de maintenir un événement, de nouer quelques contacts commerciaux et de réaliser plusieurs ventes. Les éleveurs étaient globalement satisfaits. Cela dit, rien ne vaut un rassemblement comme celui de l'Auxois-sud, qui plus est avec du public ! Il s'agit d'une belle vitrine pour l'ensemble des exposants. En plus, ce rendez-vous est l'un des derniers avant l'hiver, il est important de se retrouver. Nous sommes donc très heureux de nous réunir à Créancey ce samedi 30 octobre»*.

Optimisme

Éric Bize s'attend a une belle participation, une belle présentation d'animaux et pourquoi pas de belles transactions : *«nous espérons accueillir 80 reproducteurs comme ces dernières années, il y a aura essentiellement des veaux mâles inscrits. En plus des habitués, nous avons déjà l'inscription d'un nouvel éleveur et de plusieurs collègues qui ne sont pas venus depuis plusieurs éditions. Nous allons faire en sorte que ce rendez-vous soit pleinement réussi»*. Les journées commerciales de la Fédération charolaise de Côte-d'Or, elles, ont enregistré une trentaine de ventes fin septembre : *«c'est plutôt correct et il serait bien de s'inspirer de cette dynamique. Lors de ces journées, le nombre de visites n'a toutefois pas été exceptionnel. En effet, il avait fait très beau durant les trois jours de la manifestation : les éleveurs en avaient profité pour ensiler leurs maïs et récolter leurs tournesols. Un des faits marquants de cette édition restera la venue de nombreux visiteurs extérieurs à notre département»*.

Pensez à réserver

L'édition 2021 du concours de l'Auxois-sud se déroulera en matinée avec ses différentes sections au programme, sans oublier les trophées viande et vêlage facile, les prix du public, de la communauté de communes et de la ville de Pouilly-en-Auxois, le trophée Maurice Rérolle viendra récompenser le meilleur prix d'ensemble. *«Les différentes épreuves devraient se terminer vers 12 h 30. Un menu complet avec de la viande charolaise sera ensuite proposé sur place avec la participation du restaurant Le Dauphiné. Les réservations sont fortement conseillées, au 06 24 69 61 13»*, informe Éric Bize.

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée du pôle agricole. La remise des prix sera effectuée l'après-midi. Il n'y aura pas d'animations d'enfants, contrairement aux précédentes éditions.

AG

Fidèle au poste

Sébastien Tursin, 39 ans, sera présent à Créancey comme à son habitude. Cet éleveur de Villargoix présentera cinq veaux de l'année : *«En tant que sélectionneur, il est toujours important d'être présent et de montrer que nous avons des reproducteurs à vendre. Un concours permet de comparer de nombreux animaux, contrairement à des portes-ouvertes. En plus, c'est toujours un plaisir de venir ici et de se retrouver tous ensemble, entre éleveurs»*. Sébastien Tursin réalise régulièrement des ventes à Créancey : *«si ce n'est pas le cas, il y a au moins des contacts commerciaux. Malgré tout, pour cette édition, je ne sais pas du tout à quoi m'attendre… D'un côté, les éleveurs ont de plus en plus tendance à reporter leurs achats. De l'autre, l'obligation de présenter un pass sanitaire peut représenter un frein, à mon avis»*. Sébastien Tursin reste malgré tout confiant sur les éventuelles ventes d'animaux : *«les journées commerciales de la Fédération charolaise m'ont permis de vendre deux veaux fin septembre, un peu comme la majorité des adhérents, c'est déjà ça. Nous venons aussi de recevoir un coup de fil d'un éleveur de Vendée, qui a vu une vidéo d'un de nos veaux sur Facebook et qui demande des photos supplémentaires… Ce n'est qu'une touche, mais c'est un début !»*





Pasteur, champion en titre

Le veau né à l'EARL Lechenault (Foissy, près d'Arnay-le-Duc) avait décroché le prix d'honneur jeunes mâles inscrits en 2019. Pasteur est encore le champion en titre de l'Auxois-sud après l'annulation de l'édition 2020. L'animal a, depuis, fait l'objet d'une transaction à la vente de Cercy-la-Tour en 2020, pour rejoindre le Gaec Charetier dans la Nièvre. Pasteur avait également décroché un premier prix, la même année, au concours de Semur-en-Auxois. *«Sa production est régulière en femelles comme en mâles, avec des animaux fins et avec du développement»*, signale Gabin Lechenault.

► Formations

2/11 Agir pour l'agriculture et le territoire
La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance une nouvelle formation à destination des agriculteurs élus ou souhaitant être élus dans une association ou une OPA Cette formation de trois jours permet d'acquérir des compétences en pilotage de projets, savoir partager sa vision et apprendre à négocier. Le travail sur le contenu et le recrutement des participants se font avec le soutien de partenaires : Maires ruraux 21, conseil départemental, Dijon Céréales, FDSEA et JA.
Les rendez-vous sont donnés les 2 et 25 novembre, ainsi que le 16 décembre à Bretenière.
Renseignements : Mathilde Matrat (06 32 71 92 14, mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr).

29/10, 16 et 25/11
Initiation à la géobiologie
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

16, 22, 29/11 ou 07/12
Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur mon exploitation
Lieux : Bretenière(16/11 et 29/11), Créancey (22/11), Chatillon sur Seine (07/12)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

22 et 23/11Découvrir les réseaux sociaux et s'initier à Facebook et Instagram
Lieu : Bretenière
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Haie : de la plantation à la valorisation
Lieu : Baigneux les Juifs
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Couvrir le risque climatique de mes cultures
Lieu : Chatillon sur Seine
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Action syndicale

Unis contre le loup

Une quinzaine d'éleveurs côte-d'oriens ont répondu à un mot d'ordre national contre le loup, vendredi dernier à Dijon.



Une partie des éleveurs, Place de la République.

Le 15 octobre, une rencontre s'est tenue au niveau national entre les différentes organisations professionnelles et le préfet coordinateur du plan loup. Dans le même temps, les départements concernés par ce grand canidé étaient invités à mener des actions locales sur leurs territoires. En Côte-d'Or, une quinzaine d'éleveurs ont distribué des tracts Place de la République et sur le marché central, avant d'échanger avec le secrétaire général de la préfecture. *« L'idée était de donner du poids à cette rencontre nationale, tout en remettant la pression sur ce dossier dans notre département. Aucune attaque n'est heureusement à déplorer en Côte-d'Or depuis le mois de mai, mais rien n'est réglé pour autant »*, indique Fabrice Genin, président de la FDSEA 21. Les éleveurs ont ainsi évoqué la colonisation du loup, l'installation de meutes dans la région (il y en a deux dans le Jura, dont une installée récemment), les difficultés de protéger les troupeaux, les pertes financières et le mal-être des sinistrés.

En Côte-d'Or, le loup a fait 230 victimes depuis 2013 dont 179 depuis le début de l'année 2020. Il est de nouveau demandé aux Pouvoirs publics de réguler les prédateurs pour protéger les éleveurs et leur famille et maintenir des territoires vivants.

AG


Des jeunes avaient fait le déplacement.


Éloi Mony, victime du loup dans son élevage il y a quelques mois.

Les principales revendications

- obtenir un comptage contradictoire de la population de loups et de la transparence dans les enquêtes (notamment de la part de l'OFB);
- donner les moyens aux éleveurs de défendre leurs troupeaux à tout moment, en tout lieu et en toute sécurité sur tous les territoires, y compris dans les parcs naturels et réserves;
- parvenir à zéro attaque des troupeaux;
- des financements publics dédiés à la hauteur des coûts supportés par les éleveurs en dehors du budget agricole;
- écarter la responsabilité des éleveurs obligés d'avoir des chiens de protection contre les prédateurs en cas de conflits d'usage avec des randonneurs ou autres usagers et la reporter sur l'État;
- établir les plans de gestion des prédateurs en concertation étroite et en transparence avec les acteurs locaux;
- revoir la convention de Berne et la directive habitats.

Poulains

Un fabuleux destin à écrire

L'Union nationale du cheval de Trait auxois organise son traditionnel concours de poulains, ce samedi à Saulieu.

Le cheval de Trait Auxois est de nouveau de sortie, un peu plus d'un mois après le Spécial de Semur. Le rendez-vous est cette fois-ci donné à l'espace Jean Bertin de Saulieu, ce samedi 23 octobre à partir de 9 heures, pour la tenue du concours de poulains de l'UNCTA. De nombreux animaux feront leurs tout premiers pas en compétition, de futurs *« cracks »* émergeront peut-être de ce millésime.

Il répond présent

Cyrille Decosne fait partie des exposants. Cet éleveur basé à Perrigny-lès-Dijon fera le déplacement avec deux de ses pouliches nées au printemps, nommées Lucie et Lagune de Poisot. Cyrille Decosne, comme ses homologues, apprécie ce concours qui permet de réunir, de confronter et d'apprécier les différents produits de l'année. Des transactions ne sont pas à exclure lors de cette réunion équine, le commerce se porte d'ailleurs plutôt bien en ce moment. L'éleveur côte-d'orien le reconnaît bien volontiers, lui qui a vendu deux étalons, une jument et un poulain en 2021 : *« Il y a un bel engouement pour le Trait Auxois. Le poulain que j'ai vendu prendra la direction de la Croatie le mois prochain : là-bas, tout comme en Pologne, les marchés de la traction animale et de la viande vont bon train. Les grands marchés italiens et espagnols se servent encore beaucoup en France, principalement pour la viande. Nous vendons également pour la reproduction, mes deux étalons ont rejoint le nord de la France »*.

Modalités

Un passe sanitaire sera demandé à l'entrée de l'espace Jean Bertin. Une buvette et une restauration seront à disposition, avec un plateau-repas proposé à 12 euros (crudités, steak frites, fromage et dessert). Sur place, les éleveurs présenteront leurs animaux de l'année. Renseignements : Frédéric Berrier au 06 85 83 85 10.

AG


Cyrille Decosne, éleveur à Perrigny-lès-Dijon, fait partie des exposants.

Paniers solidaires

Une convention pour pérenniser l'action

L'opération « *Paniers Solidaires* », commencée par la MSA, est prolongée jusqu'en décembre.

Déployée sur l'ensemble du territoire au plus fort de la crise sanitaire, l'opération « Paniers Solidaires » permet à la fois de soutenir la filière maraîchère et de venir en aide aux familles précaires en leur proposant des paniers de légumes à prix modique. En Côte-d'Or, cette opération est menée sur le site de production de l'association Gren, entreprise d'insertion en maraîchage bio à Sainte-Colombe-sur-Seine, en partenariat avec la CAF de Côte-d'Or et la MSA Bourgogne.

Comment ça fonctionne ?

Les familles repérées sont invitées à s'inscrire auprès du maraîcher partenaire de l'opération, afin de bénéficier d'un panier de légumes par semaine (deux tailles de paniers existent pour deux à quatre personnes). La MSA et la Caf prennent en charge 80 % du coût du panier, les 20 % restant sont à la charge des familles. Ainsi, par département, ce sont 40 familles qui peuvent bénéficier de ce dispositif : 20 pour la Caf et 20 pour la MSA. Pour faciliter le retrait des paniers, trois points de collecte sont proposés : la Maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées (Marpa) de Baigneux-les-Juifs, le marché couvert de Châtillon-sur-Seine, la ferme de Gren à Sainte-Colombe-sur-Seine.

Ça continue

On ne change pas une méthode qui gagne : les partenaires de l'opération se sont retrouvés le 7 octobre au siège de l'association Gren pour signer une convention tripartite permettant la pérennisation de l'action jusqu'en décembre. En Bourgogne, à l'initiative de la MSA, ce dispositif est déployé sur les quatre départements, selon les mêmes modalités. Preuve s'il en est, que du jardin à l'assiette, la solidarité rassemble.



Les partenaires, de gauche à droite : Alain Lagneau (directeur adjoint de la MSA Bourgogne), Vincent Fougairolle (directeur de l'association Gren) et Laurent Pedeau (sous-directeur de la Caf 21).

Rachat de l'électricité solaire

Le seuil relevé à 500 kWc

Attendu depuis plusieurs mois, le nouvel arrêté tarifaire fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations solaires photovoltaïques implantées sur bâtiment a été publié le 8 octobre.

Parmi les points principaux de cet arrêté, on peut relever :

• Le seuil d'accès à un système de guichet ouvert donnant droit à un tarif d'achat, sans avoir besoin de passer par un appel d'offres, est désormais étendu de 100 à 500 kWc.

• Le tarif de rachat pour les installations d'une puissance comprise entre 100 et 500 kW sera de 9,8 c€ / kWh au premier trimestre. Ce tarif ne s'applique qu'aux 1 100 premières heures de production chaque année, et est indexé. L'électricité produite au-delà de ces 1 100 heures sera achetée à 4c€ du kWh sans aucune indexation. Les contrats sont établis sur 20 ans.

• Le tarif de rachat pour les puissances inférieures à 100 kWc est plafonné à 1 600 heures.

pour bénéficier du tarif de rachat, les installations d'une puissance supérieure à 100 kWc devront justifier d'un bilan carbone des modules inférieur à 550 kg eq CO2/Kwc.

• Un gel des tarifs est prévu jusqu'au 31 mars 2022 pour les installations de plus de 100 kWc, ce qui laisse une visibilité sur les projets à venir. Une baisse de 1,25 % est ensuite prévue pour les deux trimestres suivants

• Le délai d'achèvement passe de 18 à 24 mois.

• Il n'y a plus de caution financière à verser lors du dépôt de dossier de demande de raccordement.

Ce nouvel arrêté donnera un élan aux projets sur bâtiments et ombrières, un nombre important de projets ayant déjà été développés par anticipation. Cette nouvelle séquence s'inscrit dans la forte dynamique de développement constatée dans la filière solaire depuis le début de l'année, particulièrement sur les segments des moyennes et grandes toitures, et permettra d'opérer le changement d'échelle indispensable pour se rapprocher des volumes cibles de la PPE, à savoir l'installation de 3 à 4 GW de nouvelles capacités photovoltaïques par an. L'arrêté définit la notion d'ombrière comme étant *«une structure recouvrant tout ou partie d'une aire de stationnement, un canal artificialisé, un bassin d'eau artificiel ou toute autre surface destinée à servir d'abri pour le stockage de matériels, de matériaux, de matières premières, de déchets, de produits finis ou de véhicules»*. Les ombrières des parcours volailles par exemple ne rentrent pas dans cette définition.

Pour plus d'information ou si vous souhaitez être accompagné sur votre projet de solaire sur bâtiment, contactez la chambre d'agriculture - Sylvie Lemaire (06 75 88 63 76, sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr)

Classe de tarif	Tarif Ta	Tarif Ta	Tarif Tb	Tarif Tb	Tarif Tc
Puissance en Kwc	< P ≤ 3	3 < P ≤ 9	9 < P ≤36	36 < P ≤ 100	100 < P ≤500
Tarif de rachat indexé	17,89 c€/kWh	15,21 c€/kWh	10,89 c€/kWh	9,47 c€/kWh	9,8 c€/kWh
Plafond	1 600 heures	1 600 heures	1 600 heures	1 600 heures	1 100 heures
Tarif au-delà plafond non indexé	5 c€/kWh	5 c€/kWh	5 c€/kWh	5 c€/kWh	4 c€ / kWh

Carnet noir

Un agent irremplaçable

Le Service de remplacement Côte-d'Or rend hommage à l'un de ses anciens agents.

Alain Maillard, 65 ans, s'en est allé le 2 octobre, une piqûre de frelon lui a malheureusement été fatale. Cet habitant du village de Mimeure, près d'Arnay-le-Duc, était une figure emblématique du Service de remplacement Côte-d'Or dans lequel ce passionné d'élevage, de nature et de chasse a travaillé pendant trente années. Alain Maillard avait commencé sa carrière professionnelle dans les vignes avant de frapper à la porte du Service de remplacement – secteur Auxois-Morvan – en 1988. Une cinquantaine d'exploitations agricoles a bénéficié de ses précieux services jusqu'en 2018. Alain Maillard a toujours fait le choix de rester remplaçant, malgré plusieurs propositions d'embauche. Il intervenait principalement sur des remplacements maladies. Cet homme compétent, consciencieux, polyvalent, naturel, respectueux, confident et discret entretenait une grande relation de confiance avec les adhérents, chez qui il avait ses habitudes. Le monde agricole lui doit un grand merci.



Fourrages

Maïs après méteil, des conditions à respecter

Opter pour deux cultures dans l'année avec ensilage peut-être une pratique envisagée dans certains cas, notamment pour obtenir un peu plus d'autonomie sur son exploitation. Mais des éléments sont à prendre en compte avant de se lancer.



Antoinette Girard

La récolte du maïs a eu lieu le 14 septembre dernier sur la parcelle de Cuncy-lès-Varzy.

« *Pour cette pratique, il ne faut pas avoir un raisonnement systématique* » souligne Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitant auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, concernant la culture de maïs après méteil. Si l'implantation d'une seconde culture semble être une bonne idée, la prudence reste de mise : *«Il faut une parcelle à bon potentiel et surtout s'adapter aux conditions météorologiques»*.

Pour l'exemple

Afin que cela soit plus concret, l'Earl Debeze, à Cuncy-lès-Varzy, revient sur son choix. *«Nous avions l'habitude de faire cela avant 2015. Et, depuis, nous avions arrêté à cause des sécheresses successives»* expliquent Antoinette Girard et Mathieu Debeze. Pour eux, ce principe méteil/maïs leur permettait de faire un *«stock important en fourrage pour permettre l'engraissement de nos animaux (Salers et Charolais - 120 vêlages au total), voire d'acheter du bétail maigre à engraisser sur l'exploitation»*. Cette année était donc le grand retour de cette pratique sur leur exploitation grâce à des conditions météo lors de la récolte du méteil fin mai favorables à une levée rapide du maïs.

Précisions

Après un méteil de triticale, blé, avoine, orge, féverole, vesce et pois, deux variétés de maïs précoces ont été implantées, début juin : l'une avec un indice 230/240 et l'autre avec un indice 265/270 ; dans les deux cas, avec un délai de récolte rapide. Antoinette Girard rappelle cependant : *«la parcelle sur laquelle nous avons implanté le maïs n'a pas été choisie au hasard ; il faut une parcelle avec un bon potentiel agronomique et avec une bonne capacité de réserve en eau pour que cela marche. Sur une parcelle de méteil de 12 hectares, seulement la moitié a été réimplantée en maïs, là où le sol est le plus profond. L'autre moitié, plus séchante, a été implantée en tournesol, même si compte tenu de la météo estivale de 2021 un maïs s'en serait probablement bien sorti»*. Côté préparation du sol, il y a eu : deux passages superficiels de déchaumeur à dents et un passage de herse rotative, *«pour affiner la terre»* comme le précise Charles Duvignaud avant d'ajouter : *«il faut absolument éviter le labour qui va assécher la terre. Dans ce type de conduite, le but est de conserver la fraîcheur dans le sol»*. Il conclut avec les rendements : *«au total, il y a environ 5 à 6 tonnes de matière sèche par hectare, pour le méteil. Et, pour le maïs, nous arrivons à environ 15 tonnes de matière sèche par hectare. Avec environ 20 tonnes de matière sèche produite par hectare, c'est donc un pari qui s'est avéré payant !»*



Charles Duvignaud

Le maïs au 21 juillet, avec entre les rangs des repousses de méteil et d'avoine.

Juste avant la récolte.

Chloé Monget



Charles Duvignaud.

État des lieux de la parcelle au 2 juin.

Récolte

Le tournesol : une bonne année mais…

La récolte de tournesol est en cours dans la Nièvre ; l'occasion de faire un bilan à mi-parcours.

« *D'un point de vue agronomique, cette année est une des meilleures que nous ayons connues pour le rendement des tournesols. Mais, à cause des conditions météo, il y aura une perte sur la vente (récolte humide donc coût de séchage important)* » pointe Benoît Mathé, président de la commission grandes cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Conditions météo

«Le bon rendement brut en sortie de champ est dû aux conditions météo. En effet, depuis le semis des tournesols, nous avons eu environ 400 mm d'eau ; un peu comme si les champs avaient été irrigués». Malgré tout, le temps n'ayant pas été au beau fixe pendant l'été, cela à des conséquences : *«La somme des températures n'est pas ce qu'elle devrait être actuellement et il y a un retard d'environ 15 jours, que l'on ne peut rattraper. Aujourd'hui, approximativement 40 % des tournesols de la Nièvre ne sont pas encore récoltés. Néanmoins, nous avons la chance d'avoir de belles conditions météo pour un mois d'octobre, ce qui permettra de terminer de les faucher»*. François-Xavier et Jean-Michel Moreau, exploitants à Les Barbiers (Château-Val-de-Bargis), acquiescent : *«Le temps n'ayant pas été clément, nous avons fauché 10 ha par 10 ha à environ 3 jours d'intervalle. C'est compliqué à gérer mais nous n'avons pas le choix ; il faut composer avec la nature»*.

Humidité et marges

Bien que l'apport en pluie ait permis une belle levée et pousse des cultures de tournesol, il engendre un taux d'humidité important : *«Comme le soleil n'était pas au rendez-vous pendant l'été, le taux d'humidité est élevé. Cela requiert donc un séchage conséquent qui a des répercussions sur les prix (environ 10 % à retirer). De plus, comme les tarifs des carburants (gaz et fioul) ont augmenté, la facture sera un peu plus salée, rendant les marges moyennes»* souligne Benoît Mathé. François-Xavier Moreau poursuit : *«Nous avons récolté entre 8,8 et 12,5 d'humidité. Certes, les conditions de battage furent difficiles, mais nous sommes quand même contents du résultat. Question rendement nous sommes à environ 30 quintaux. La vente s'est faite entre 480 à 500 euros / tonne. Les prix sont donc soutenus cette année, permettant d'avoir une bonne marge»*.



François-Xavier Moreau.

La récolte de tournesol se termine sur les parcelles de François-Xavier et Jean-Michel Moreau.



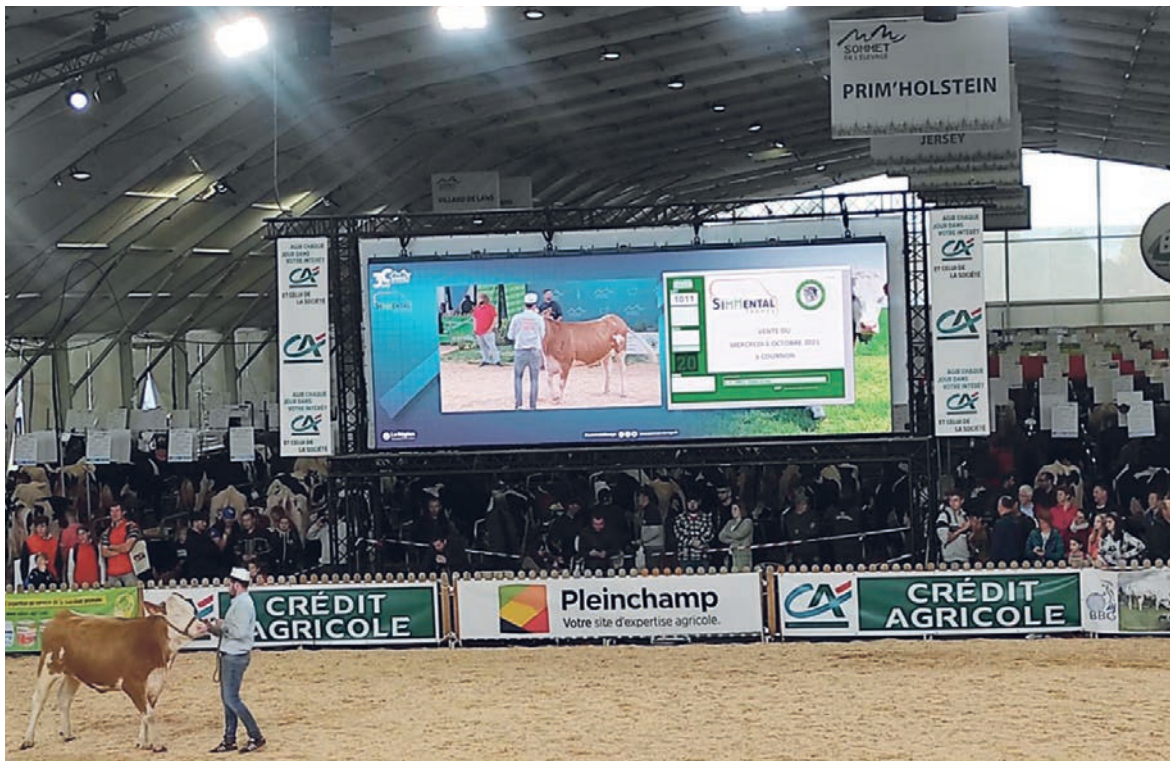
Jean-Michel et François-Xavier Moreau ont semé leur tournesol dans la première quinzaine d'avril.

Chloé Monget

Sommet de l'élevage

La Sicafome se distingue

Durant le sommet de l'élevage à Cournon, du 5 au 8 octobre derniers, la Sicafome a été invitée à animer trois ventes aux enchères avec son système de boîtier et d'enchères en ligne ; une première.



Les trois ventes aux enchères ont été animées par Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome de Moulins-Engilbert. Crédit photo : Julien Bonnet.

Martial Tardivon, chef des ventes du marché au cadran de Moulins-Engilbert, assisté de Julien Bonnet et de Christine Thibaudin, a animé trois ventes aux enchères lors du Sommet de l'élevage à Cournon au début du mois. Il souligne : *«C'est une première au Sommet de l'élevage, car nous avons utilisé notre procédé d'enchères avec boîtier en alliant avec celui des enchères en ligne en direct»*.

Fierté et résultats

«Avoir été sollicités pour conduire ces ventes est un honneur pour nous» précise Benoît Blandin, président de la Sicafome. Cette fierté tire aussi ses racines des bons résultats de vente comme le souligne Martial Tardivon : *«La vente du mercredi dédiée aux génisses 18 mois Simmental* (pour Simmental France), a une moyenne de 2 664 euros. Sur 11 présentées, toutes ont trouvé preneur. Pour la vente du jeudi, ciblée sur les génisses Élites Charolaises de 10 à 12 mois* (pour notre partenaire Charolais Univers), 6 ont été mises aux enchères, et la totalité a été vendue pour une moyenne de 5 667 euros. En ce qui concerne la dernière vente du vendredi, elle se focalisait sur les agneaux Suffolk* (pour l'OS Suffolk). Pour celle-ci 10 sur 16 ont été cédés pour une moyenne de 622 euros. Ce fut un plaisir d'animer ces belles ventes»*.

Rayonnement

Outre cela, cet événement a permis d'octroyer une grande visibilité au cadran, et à la Nièvre. *«Promouvoir notre travail et notre territoire est une belle opportunité pour nous. Les nombreux partages sur les réseaux sociaux nous montrent que notre conduite a plu. Nous espérons pouvoir refaire cela l'an prochain, et même certainement davantage avec de nouvelles idées car cette année, nous avons dû refuser certaines animations de ventes, faute de temps»* conclut Martial Tardivon.

*Tous ces animaux bénéficient de hauts potentiels génétiques justifiant leurs tarifs.

CHLOÉ MONGET

Brève

FDSEA Marché des jeunes bovins : quelles opportunités ?

La section bovine de la Nièvre vous invite pour la soirée Élevage organisée le jeudi 4 novembre à 18 h 15 à la MJC de Châtillon-en-Bazois. Ce rendez-vous économique et syndical vous permettra de mieux comprendre l'actualité des marchés du jeune bovin et des dossiers syndicaux portés par la FNB et par la section bovine de la Nièvre. Après plusieurs mois en 2020 et en 2021 particulièrement préoccupants concernant les prix du broutard, la FNB a été active au sein de l'interprofession et auprès des ministères pour lever des alertes et faire reconnaître l'urgence de la situation. La soirée Élevage nous permettra de faire le point sur le sujet, d'un point de vue économique et syndical.



Économie d'abord, avec une analyse des marchés de destination des jeunes bovins français, avec une analyse fine de la demande en qualité, volume, saisonnalité et morceaux, des principaux partenaires commerciaux, grâce à l'étude *«Où va le JB ?»* présentée par l'Institut de l'Élevage. Nous recevrons également Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB, éleveur à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, pour se projeter sur les prochains mois grâce aux acquis syndicaux récents sur le dossier viande, et notamment la contractualisation, premier pas vers la pleine reconnaissance de nos coûts de production. Vous pourrez lui poser vos questions.

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA 58**

▸ *Agenda*

28 au 30 /10 à Nevers 49e salon de la basse cour et de la biodiversité

Le Centre des expositions, rue Amiral Jacquinot, accueillera du 28 au 30 octobre le salon de la basse cour et de la biodiversité. Le jeudi est réservé à l'entrée des animaux, le vendredi au jugement , le samedi et dimanche ouverture au public. Ce 49° salon aura pour socle la 94° exposition nationale d'aviculture comportant deux Championnats nationaux de lapins : celui CELEC et le lapin régional gris du bourbonnais. L'exposition Avicole regroupera plus de 800 animaux regroupant cailles, pintades, dindes, poules, cobayes, lapins et pigeons présentés par 90 éleveurs venant de 33 départements différents.

23 /10 à Nevers Magny-Cours 168e Concours Charolais de Nevers

La Ferme du Marault accueillera le 23 octobre prochain la 168e édition du Concours de Nevers. Les demandes de stands sont à adresser à : societeagri58@gmail.com. Informations : 06 14 48 42 55.

28/10, 22/11, 20/12 à Château-Chinon Permanences AS BFC

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

02/11 à Moulins-Engilbert Foire concours aux bovins reproducteurs

Le comité des foires de Moulins-Engilbert orchestre sa foire concours aux bovins reproducteurs le mardi 2 novembre au matin sur le Champ de foire (sous abri). Le règlement sanitaire animal sera identique à tous les concours de la Nièvre, et la réglementation liée au Covid 19 sera celle adoptée par la municipalité de Moulins-Engilbert. Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

06/11 à Cercy-la-Tour 10e Fête de l'élevage

Le comité des foires vous invite à fêter le monde rural et le Charolais à l'occasion de la 10e fête de l'élevage. Au programme : animations, concerts, présentations d'animaux, etc.

▸ *Formations*

26, 27 et 28 / 10 Challuy Transformez vos fruits et légumes

Renseignements et inscriptions :
Clémence Guillaumet au 03 86 93 40 20
clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr

29 / 10 lieu à définir La génomique

Renseignements et inscriptions : Léa Lapostolle au 06 35 03 14 75 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

15/ 11 Nevers Réaliser mon plan de fumure avec mes parcelles

Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

16 et 17/ 11 Nevers Construire un système de culture résiliant

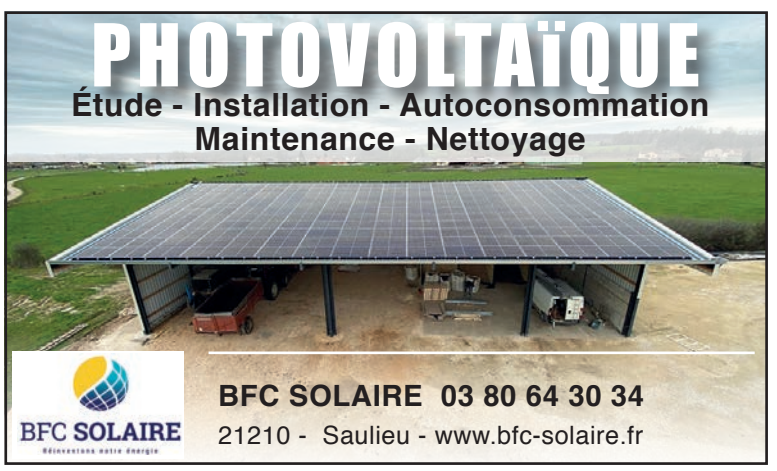
Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

18 / 11 lieu à définir Renouvellement Certiphyto

Renseignements et inscriptions : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 62 ou marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr

22 et 19 / 11 lieu à définir Alimentation ruminale des ruminants avec la méthode OBSALIM

Renseignements et inscriptions : Laurence Evers au 03 86 93 40 36 - centre.formation@nievre.chambagri.fr



Inclusion

Intégrer les jeunes aux projets agricoles

Sous l'impulsion d'Étienne Bourgy, les élèves du Lycée agricole de Nevers-Challuy étaient conviés à la visite de la parcelle qui accueillera le futur bâtiment de Thibault Impéry pour ses volailles Bio ; un procédé aux multiples avantages.



Afin de trouver les essences les plus adaptées à la parcelle, les élèves ont fait des prélèvements.



Le futur bâtiment devrait faire 480 m² avec un parcours extérieur de 1, 92 ha. Au total, le coût s'élève à environ 210 000 euros (avec terrassement et raccordement).

Le 8 octobre dernier, les élèves de la classe de BTS Acse du lycée agricole de Nevers Challuy étaient invités à participer à la visite de la parcelle accueillant le futur bâtiment de volailles Bio de Thibault Impéry à Neuzy (Saint-Père). Leur présence avait un but : les faire travailler sur l'élaboration du parcours des volailles en parallèle des propositions d'Étienne Bourgy, chargé de mission énergies et agroforesteries à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et de sa collègue Flavie Perray (actuellement en Service civique sur cette thématique) ; une initiative bienvenue de toute part.

Échanges de bons procédés

«Cet exercice permet aux jeunes d'étudier un sujet concret en proposant des solutions agroforestières à l'exploitant» souligne Stéphanie Moulin, enseignante agronomie-phytotechnie, gestion au sein de l'établissement, accompagnée par Michel Cottin, enseignant en biologie-écologie. Perrine Clément de Givry, élève, met en avant que *«tout cela apporte autant à l'agriculteur qu'aux élèves. Pour nous, cela permet de travailler sur une situation réelle, avec des attentes et des contraintes. Et, pour l'exploitant d'obtenir diverses possibilités»*. Thibault Impéry complète : *«Les élèves vont avoir un regard neuf sur le projet, ce qui est toujours bienvenu. Pour moi, il est indispensable de les inclure dans ce genre d'initiatives afin de les amener au-delà de la théorie, sur le terrain du réel»*. Pour rappel, les projets établis par les élèves seront présentés à l'oral et compteront pour la validation de leur année.

Penser à l'avenir

Stéphanie Moulin et Étienne Bourgy, à l'origine de la rencontre entre les élèves et Thibault Impéry, soulignent que l'agroforesterie est *«de plus en plus présente et incontournable dans la bonne conduite des exploitations, et particulièrement pour la création de parcours en volaille Bio comme conventionnelle»*. Étienne Bourgy spécifie : *«Par exemple, grâce à une rangée de haie double tout autour de l'enclos, le vent du Nord et d'Est sera brisé, offrant une meilleure température pour les volailles. En été, au-delà de 25 °C, les volailles consomment de l'aliment pour se thermoréguler au détriment de la fabrication de muscles. L'ombrage recherché par les arbres abaisse ces températures estivales dans le parcours de plus de 10 °C et contribue à améliorer les indices de consommation offrant un gain économique pour l'éleveur. De plus, le bâtiment sera entouré d'arbres, ce qui permettra de réaliser une économie d'énergie (gaz propane) jusqu'à 400 euros / an. Enfin, dans le parcours, Thibault Impéry n'est pas réfractaire à l'implantation d'arbres fruitiers, pouvant valoriser un peu plus le site en le diversifiant»*. Il conclut : *«l'agroforesterie est au carrefour de nombreuses problématiques et offre une solution durable et adaptée à l'avenir»*. Il conclut en rappelant : *«Avant tout dépôt de permis de construire, il est important de contacter la Chambre d'agriculture de la Nièvre, afin de réfléchir sur le choix de la parcelle, l'orientation du bâtiment, etc. Toute cette réflexion met au jour les points clefs pour que le projet soit durable notamment face au changement climatique»*.

CHLOÉ MONGET

Passage en Bio

«Je me lance dans la volaille Bio afin de répondre à la demande de la clientèle et aussi par rapport à la loi Égalim. Environ 3 ha passeront en conversion Bio prochainement. À terme, une personne sera embauchée pour cette partie, courant 2022, afin de s'occuper des volailles et du bâtiment» **détaille Thibault Impéry.**

Denrée rare

Utiliser l'eau entre hier et aujourd'hui

Dans le cadre du mois *«Les pieds dans l'eau»*, une réunion d'information sur son utilisation à travers les âges, des Eduens à nos jours était proposée, le 11 septembre dernier.

Afin d'animer la rencontre *«Histoire d'eau au pays des Eduens ou les progrès faits depuis en matière de traitement de l'eau»*, dans le cadre du mois *«Les pieds dans l'eau»*, deux intervenants étaient conviés. *«L'eau est une ressource en tension»* commence François Meylan, directeur d'agence et chargé de valorisation auprès d'Archeodunum, avant d'ajouter *«et notre rapport avec elle a évolué depuis les Gallo-Romains»*. Pour François Thomas, chef du service Eau au Conseil départemental, *«avec les enjeux climatiques, il est nécessaire de comprendre notre utilisation de l'eau et comment elle est traitée pour trouver des ajustements à notre consommation»*.

L'eau à l'état pur

Ainsi, un savant mélange entre pratiques anciennes et modernes a été dépeint. *«Les Romains avaient déjà une attache particulière contre la pollution de l'eau. Il fallait qu'elle soit pure, de ce fait, il était interdit de se baigner dans les points de captages, et de faire des travaux à proximité des aqueducs ; on sollicitait aussi la protection des dieux pour dissuader toute atteinte. Cet attachement pour une eau pure est le même aujourd'hui à la différence que tout est mesuré avec précision»* détaille François Meylan. Pour François Thomas : *«Expliquer la manière dont est traitée l'eau est indispensable pour la consommer en toute confiance. La qualité physico-chimique est une préoccupation majeure qui est suivie avec attention. Les analyses en laboratoire ont montré que la majorité des pollutions est due aux pesticides. Avec une présence importante de prairies et de forêts, la Nièvre est moins touchée par les contaminations aux nitrates que d'autres départements. Les nitrates sont néanmoins présents, quelquefois de façon excessive, sur les secteurs où les grandes cultures dominent. Cela étant on détecte aussi des micropolluants (hydrocarbures, molécules organiques) qui peuvent être liés aux retombées atmosphériques (fumées, gaz d'échappements et poussières entraînés par la pluie). Certes, Il y a toujours eu des pollutions de l'eau engendrée par l'homme (comme la pollution de la Nièvre à Prémery, liée aux usines Lambiotte, qui a débuté à la fin du XIXe siècle pour se terminer dans les années 2000), mais par rapport à aujourd'hui, la consommation était moindre, ainsi que la masse de population»*.



Archeodunum

Fouille d'un puits gaulois à Saint-Marcel (71), en amont de la création d'une zone de compensation écologique.

Puissance et communauté

«Les habitudes de consommation ont évolué au fil des siècles et des peuples» souligne François Meylan avant de préciser : *«Les Gaulois ne prélevaient l'eau qu'en fonction de leurs besoins et souvent le puits était partagé. Ils avaient une consommation assez raisonnée qui est assez moderne finalement. Du côté des Romains, leur approche est aussi très actuelle puisqu'ils ont apporté l'eau au plus près des habitants avec les aqueducs et les fontaines»*. François Thomas rebondit : *«Aujourd'hui, nous avons, dans les pays développés, un accès à l'eau simple, via les robinets, nous faisant oublier la préciosité de cette ressource qui s'épuise. Regarder les comportements des anciens peut nous permettre de trouver des solutions pour une consommation plus raisonnée afin de la préserver»*.

CHLOÉ MONGET

Assemblée générale

Bilan du service de remplacement

Le 4 octobre dernier avait lieu l'assemblée générale du service de remplacement de la Nièvre ; l'occasion de faire le point de l'année 2020 et de penser à l'avenir.

Lors de l'assemblée générale du service de remplacement de la Nièvre, le 4 octobre dernier, le bilan 2020 a été dressé. Covid oblige, l'activité a été ralentie à cause entre autres d'annulation de congés, des formations ou même d'annulations d'événements auxquels devaient participer les adhérents qui, du fait des suppressions, n'avaient plus besoin de soutien dans leur travail.

Avancée

Malgré tout, les remplacements ont été nettement plus sollicités pour le volet congés maternité/paternité durant l'année dernière.

En effet, le congé maternité étant 100 % pris en charge par la MSA cela incite les jeunes parents à utiliser le service. De plus, une avancée a été faite pour les pères. En effet, à partir du 1er juillet 2021 les jours alloués sont passés de 11 à 25 jours pour permettre aux jeunes pères d'être présents auprès de leurs familles dans les premiers jours de vie de leurs enfants.

Valorisation

L'assemblée générale a aussi permis de mettre l'accent sur l'engagement du service auprès de ses salariés notamment par la formation (utilisation de la tronçonneuse, certiphyto, formation conduite Centaure à venir…) .

Tout cela a pour objectif de promouvoir la montée en qualification des agents tout en leur offrant des outils techniques pour mener à bien leurs missions en toute sécurité.

Action en cours

Le service travaille également en collaboration avec le SDIS afin que la formation des Sapeurs Pompiers Volontaires Agricoles soit prise en charge. Issu d'une convention nationale, ce projet est en cours d'adaptation à la Nièvre. Enfin, le service de remplacement pourrait embaucher en 2022 afin de renforcer ses équipes sur le terrain pour répondre à toutes les demandes. Pour tout renseignement : nievre@servicederemplacement.fr ou 03 86 93 40 93.



Le service de remplacement pense embaucher de nouveaux agents en 2022.

CHLOÉ MONGET

Le service de remplacement c'est :
385 adhérents
87 agents en CDD
4 agents en CDI
17 790,5 heures réalisées par les agents tous motifs confondus.

Événement Distribution des fourrages : faites le bon choix !

C'est la thématique de la première édition d'Opti'fourrages, un évènement technique organisé par la FR Cuma Bourgogne-Franche-Comté et le service élevage de la Chambre d'agriculture. En effet, si l'utilisation d'une mélangeuse en élevage laitier est majoritaire, qu'en est-il de la pertinence d'utiliser ce type de matériel en élevage allaitant ? Quels sont les avantages permis par ces machines et quels sont les points de vigilance à prendre en compte ? Pour apporter des réponses et des éclaircissements à ces questions, le rendez-vous est donné le vendredi 29 octobre à partir de 14 heures au lieu-dit Creule à Montaron, sur l'exploitation de Guillaume Bertin. Cet éleveur de vaches charolaises utilise depuis le printemps 2020 la mélangeuse de la CUMA du Val d'Aron, avec d'autres adhérents. Choix de la machine, avis des utilisateurs, coûts d'entretien et de fonctionnement, rations préparées seront passés au crible et comparés à d'autres moyens de distribution.
Renseignements :
Charles Duvignaud (CDA58) : 06 33 27 02 60 ou Sylvette Bernard (CUMA) : 06 19 70 03 97.



Brève

Position La FDSEA et les JA de la Nièvre : Non au loup

La FDSEA et les JA de la Nièvre dénoncent la présence des prédateurs dans la Nièvre et partout en France : « Ils sont une menace directe pour nos élevages.

Nous demandons aux pouvoirs publics de réguler les prédateurs pour protéger les éleveurs et leur famille et maintenir des territoires vivants ! Les loups, dont les populations ne sont pas régulées, causent des dégâts chaque année plus nombreux sur les troupeaux ovins, caprins, bovins et équins. Les conséquences économiques pour les exploitations dépassent très largement les indemnisations reçues. La santé des éleveurs et de leur famille est mise à rude épreuve ; fatigues et états dépressifs sont de plus en plus fréquents. Dans certains départements, des espaces ne sont plus pâturés. Les tenants de l'ensauvagement des territoires parviennent petit à petit à leur fin : éliminer le pastoralisme et les éleveurs qui le pratiquent.

Ainsi, c'est tout un pan de l'élevage à l'herbe qui est menacé à terme de disparition car les prédateurs élargissent chaque année un peu plus leur aire de présence. 39 départements sont aujourd'hui colonisés par les loups. Plusieurs attaques ont eu lieu dans la Nièvre, la plus meurtrière en fin décembre 2020, laissant les éleveurs dans le désarroi.

Brebis dévorées, troupeau paniqué et blessé : c'est le triste spectacle que découvrent les éleveurs sur leurs troupeaux ovins et bovins. Les éleveurs doivent disposer des moyens pour défendre leurs troupeaux à tous moments et sur tout le territoire (armes adaptées, appui des lieutenants de louveterie) afin d'aboutir à zéro attaque grâce à une régulation draconienne des prédateurs. L'opinion publique doit aussi être sensibilisée à la perte de biodiversité qu'entraînent l'abandon de territoires entiers rendus à la friche, l'affaiblissement des économies locales. Ces constats et ces revendications syndicales sont portées par la FNSEA, JA, la FNO, la FNB et la FNCheval auprès des pouvoirs publics.

Sommet de l'élevage de Cournon

Un éleveur icaunais lauréat du Sabot d'Or

Thibault Brianne, éleveur charolais à Saint-Privé, a reçu le Trophée Sabot d'Or charolais au Sommet de l'élevage à Cournon. Il récompense le meilleur éleveur au classement national des trophées Sabots en race charolaise. Il a également reçu le trophée Sabot d'Argent récompensant le meilleur de la région Bourgogne.



Depuis qu'il s'est installé en 2013, Thibault Brianne s'inscrit dans la continuité de l'excellence de la race charolaise.

Jérôme Laviron

Chaque année, France Conseil Élevage (FCEL) récompense les meilleurs éleveurs allaitants au contrôle des performances. Nominé pour les excellents résultats techniques et génétiques de son élevage, Thibault Brianne a remporté le trophée *«Sabot d'Or»* remis, le 8 octobre, au Sommet de l'Élevage, à Cournon, près de Clermont-Ferrand, récompensant le meilleur éleveur français en race Charolaise. Lors de cette remise, il était accompagné de Thomas Cléricot, jeune technicien de la coopérative Alysé.

C'est la troisième fois qu'un éleveur de la zone Alysé reçoit le Trophée Sabots d'Or. Après l'élevage Houdmon en 2017 et le Gaec de la Chaudronnerie (Bertrand Dargent) en 2019, tous deux éleveurs du Loiret, c'est au tour d'un éleveur de l'Yonne d'obtenir cette récompense.

Au sein de la zone Alysé, si nous avons un peu moins de 60 éleveurs adhérents au contrôle des performances en race charolaise, ce sont des professionnels très performants au niveau génétique et technique. Bovins Croissance se révèle être un excellent outil de progrès technique et génétique pour les éleveurs.

Les Icaunais bien classés

Deux autres éleveurs de l'Yonne, Gérald Fromentin de Saints-en-Puisaye et l'Earl de Boudernault à Champlost, sont respectivement classés 3ème et 5ème de la race charolaise. Créés par les organismes Bovins Croissance il y a une vingtaine d'années, les trophées *«Sabots»* récompensent les élevages ayant obtenu les meilleures performances génétiques et techniques mesurées en ferme.

Ils se déclinent en trois couleurs : le premier de chaque département est *«Sabot de Bronze»*, celui arrivé en tête du classement régional, *«Sabot d'Argent»*, et le meilleur national de la race se voit remettre un *«Sabot d'Or»* décerné chaque année lors du Sommet de l'élevage. Thibault Brianne s'est installé en 2013 à Saint-Privé en reprenant l'élevage d'une trentaine de vaches charolaises de Gilles Salin, déjà d'un bon niveau génétique. Il travaille également avec ses parents installés sur la commune de Saint-Fargeau. Il a poursuivi tout le travail génétique et technique réalisé par son prédécesseur. La surface est de 46 ha essentiellement en herbe. Quelques hectares sont semés en blé pour l'autoconsommation des animaux et en maïs pour de l'ensilage. L'herbe représente, selon les années, environ 40 ha, tout en prairies temporaires de fétuque, de ray-grass hybride ou d'association fétuque, ray-grass hybride et trèfle blanc. Ces prairies, récoltées en partie en ensilage d'herbe, permettent d'obtenir des fourrages de très bonne qualité. L'élevage pratique le pâturage tournant. L'exploitation a continué la sélection génétique engagée depuis de nombreuses années et 1 taureau d'insémination, Omusic (fils de Guetta), est issu de l'élevage. Les vêlages ont lieu à l'automne sur 3 mois, de mi-septembre à mi-décembre. Toutes les femelles sont inséminées. Les génisses sont majoritairement mises à la reproduction à 15 mois pour un premier vêlage à 2 ans.

Participation au schéma de sélection

L'éleveur a toujours travaillé la génétique par la sélection des mères en fonction de leurs qualités maternelles et le choix des taureaux d'insémination est important. L'élevage participe au schéma de sélection de Migennes, avec la participation de l'Union Charolais Croissance, qui a permis la progression génétique des élevages. Chaque année plusieurs mâles issus de l'élevage sont mis en station à Charmoy et vendus en hiver comme reproducteur. Le cheptel de mères est d'un gabarit exceptionnel, avec des carcasses de vaches lourdes à plus de 500 kg de moyenne depuis 3 ans.
Les broutards sont vendus à 9 mois à plus de 430 kg vif. Les génisses non conservées sont finies en jeunes génisses de 360 kg de carcasse à 19 mois. Cette récompense traduit les excellentes performances techniques et génétiques de l'élevage et révèle un parcours de grande qualité.

Jérôme Laviron
(responsable pôle Viande Alysé)



Thibault Brianne (au centre), un éleveur dont le travail génétique a été reconnu lors du Sommet de l'élevage.

FDSEA

Une collecte de pneus usagés à venir

Longtemps utilisés pour lester des bâches de silos d'ensilage, les pneus usagés peuvent représenter un stock important chez les agriculteurs qui ont cessé leur activité d'élevage, ou qui se sont tournés vers des alternatives. Face à la forte charge financière induite par la collecte et le traitement des pneus, la FDSEA de l'Yonne propose une solution aux agriculteurs en s'engageant dans une opération de collecte collective qui devrait débuter fin novembre.



Le projet de collecte de pneus suscite beaucoup d'intérêt et génère même une liste d'attente.

En France, la quantité de pneus d'ensilage est estimée à 800 000 tonnes d'après une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) de 2006. En grande majorité, ces pneus usagés détenus par les exploitations agricoles ont été récupérés auprès de garagistes et constituent un stock historique pour l'agriculteur qui est alors souvent devenu à la fois *« valorisateur »* et *« détenteur »* de stocks de pneus usagés. Lors de l'arrêt de l'activité d'élevage, du départ en retraite, ou bien à la mise en place de moyens alternatifs, les agriculteurs se retrouvent avec d'importants stocks sur les bras. Contrairement aux pneus usagés issus des opérations de rechange, des véhicules hors d'usage et des vieux stocks, qui font l'objet de filières de collecte et de traitement agréées dédiées, les pneus usagés d'ensilage continuent de relever de la responsabilité des agriculteurs. Selon la réglementation, ils doivent faire appel à un collecteur agréé et le coût de traitement est très élevé puisqu'il se situe souvent à plus de 250 euros/tonne pour une collecte individuelle. Conscients de cette charge, l'État et les acteurs de la filière pneumatique française ont lancé une démarche de collecte. Regroupés sous l'association Ensivalor, ils proposent une prestation de recyclage au coût le plus bas possible (150 euros/tonne) subventionnée à hauteur de 75 euros/tonne, dans la limite de 15 000 tonnes/an au niveau national. Suite à la création de cette association, la FDSEA de l'Yonne et l'Union des productions végétales de l'Yonne (UPVY) ont décidé de se mobiliser pour lancer une opération de collecte de pneus sur le département, qui devrait débuter fin novembre et s'étaler sur un mois.

80 agriculteurs inscrits, 1 000 tonnes à collecter

Suite à un premier recensement au printemps 2020, ouverts aux adhérents comme aux non-adhérents de la FDSEA, près de 80 agriculteurs se sont montrés intéressés par cette opportunité de collecte, pour un gisement d'environ 1 000 tonnes de pneus. Bien que les inscriptions soient closes, le projet a suscité tellement d'intérêt qu'une liste d'attente a été ouverte dans le cas où la quantité de pneus apportée serait moindre que celle estimée. La FDSEA a tenu à rappeler aux participants que les pneus collectés ne doivent pas présenter de corps étrangers (boues, ficelles, jantes…) et qu'ils doivent être triés selon leur catégorie (véhicules légers, poids lourds, agraires). Des conseillers de la coopérative Alysé devraient passer dans les exploitations afin de vérifier le bon état des pneus avant la collecte. Grâce au partenariat avec l'UPVY, cinq silos de coopératives ont été définis comme points de collectes et accueilleront les agriculteurs et les camions du collecteur tour à tour durant le mois de décembre.

FDSEA 89

Une vitrine icaunaise

À Paris, le marché des producteurs a retrouvé le public

Organisé depuis presque trente ans par la FDSEA, une fois par an, dans le XXème arrondissement de la capitale, le marché des producteurs icaunais a renoué avec son public, malgré un changement de lieu.



Le maire du XXème arrondissement de Paris, Éric Pliez (ici à gauche) a pu visiter le marché des producteurs venus de l'Yonne mais aussi d'autres régions de France avec Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, mais également Christine Busson, de la commission Diversification de la FDSEA 89 et Damien Brayotel, président de la FDSEA 89.

Fini la rue de la Chine, bonjour la place Édith Piaf ! Pour sa vingt-huitième édition, le marché parisien des producteurs, organisé par la FDSEA de l'Yonne en partenariat avec la FNSEA le 17 octobre, retrouvait à la fois le public dont le Covid l'avait privé, mais aussi un nouveau lieu. Sur cette place, une vingtaine de producteurs paysans ont dressé leurs étals. Traditionnellement, une grande partie d'entre eux venait de l'Yonne, mais, comme le précise Christine Busson, en charge de la commission Diversification à la FDSEA 89 *« on trouvait aussi des producteurs d'Alsace, du Nord et du Centre »*. Cette édition 2021, outre qu'elle marquait les retrouvailles avec un public en attente de bons produits, et fidèle pour certains, aura aussi bénéficié d'un relief médiatique certain grâce à la visite de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, accompagnée, pour l'occasion, par Éric Pliez, le maire du XXème arrondissement et par Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Un marché pédagogique

Le maire a eu droit à une explication des spécificités de chacune des productions présentes, mais aussi des difficultés rencontrées par les producteurs, difficultés dont, à Paris, on a souvent du mal à percevoir les réalités et à comprendre les raisons. Utilisation d'un pulvérisateur, problématique des abeilles, ont fait partie des questions et des échanges entre l'élu et Christiane Lambert, qui s'est faite pédagogue. *« Les habitants qu'on rencontre à cette occasion sont très demandeurs,* poursuit Christine Busson. *Certains voudraient même qu'on en organise un deuxième au printemps… »* Une idée qui restera éventuellement à concrétiser. En attendant, le maire du XXème arrondissement s'est engagé à ce que le marché soit de retour à l'automne prochain. *« On a beaucoup apprécié la présence de Christiane Lambert,* ajoute Christine Busson, *parce que ça appuie énormément notre action »*. Autour de cette belle vitrine, les producteurs ont aussi vanté les charmes touristiques de l'Yonne, un département traditionnellement apprécié des parisiens.

Berty Robert



Après plusieurs années de présence dans la rue de la Chine, le marché des producteurs reste fidèle au XXème arrondissement, mais s'est installé sur la place Édith Piaf.



▸Agenda

26/10 et 28/10 Réussir son projet d'association au sein d'une société agricole
A Auxerre. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10

02/11, 03/11 et 30/11 Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant
Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio-Bourgogne. Elle devrait se tenir à Toucy-Nitry et s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin. Formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa. 150 euros pour tout autre public.

04/11 Diversifier mon exploitation avec la culture du houblon : intérêt et faisabilité ?
A Auxerre et sur le terrain. Contact : Elodie Joudelat : 06 83 81 90 95

09/11 et 16/11 Connaître les chiffres clés de mon exploitation
A Auxerre. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10

16/11 et 25/11 Assurer une meilleure pérennité de sa vigne avec une taille durable
A Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Morvan : 03 86 94 28 90

Forum des opportunités

Nouvelles perspectives en productions végétales

La troisième édition du forum des opportunités aura lieu le 18 novembre au Lycée La Brosse. Il présentera des pistes de création de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles. Cette semaine, découvrons les opportunités qui peuvent émerger dans les productions végétales.



Organisé par la Chambre d'agriculture, le Forum des Opportunités est le rendez-vous pour celles et ceux qui souhaitent développer leur activité. Toutes les structures porteuses d'opportunités de développement agricoles seront rassemblées, apportant des pistes auxquelles les exploitants n'auront pas forcément songé. Cette nouvelle édition aura lieu dans le cadre du lycée agricole de La Brosse, à Venoy, près d'Auxerre, jeudi 18 novembre, de 10 heures à 18 heures. Autour d'échanges, d'informations et de conférence/table ronde, les agriculteurs pourront découvrir les nouvelles productions et les nouveaux débouchés présents sur le territoire. Ce forum est destiné aux agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs sources de revenu, créer de la valeur ajoutée ou profiter d'un nouvel atelier afin de s'associer ou pour installer un associé. Une trentaine d'opportunités, susceptibles de créer de la valeur ajoutée sur votre exploitation, est annoncée. Cette journée offre une réelle possibilité d'échanger avec des agriculteurs et les partenaires techniques sur les besoins du marché, les itinéraires techniques, le coût de création d'un nouvel atelier ainsi que la rentabilité de l'opportunité présentée. Les solutions présentées seront réparties selon six pôles : productions végétales, productions animales, agriculture biologique, diversification et circuit de proximité, énergie et services.

Propositions de diversification

Cette semaine, on s'intéresse plus particulièrement aux productions végétales, notamment avec la coopérative 110 Bourgogne, qui participe au forum depuis son lancement, en 2017. L'entreprise y voit un moyen d'adapter son fonctionnement aux évolutions qui touchent les cultures végétales. « *On réfléchit continuellement aux possibilités de proposer des solutions de diversification et d'allongement des rotations à nos agriculteurs* », précise Éric Ducornet, en charge, entre autres, de la mise en place des filières, hors céréales, au sein de la coopérative. *«Grâce au forum, depuis sa création, on a frôlé les 5 000 hectares de propositions de diversification sur notre zone (sud de la Seine-et-Marne, Yonne et nord Côte-d'Or). »* Pour l'édition 2021 du forum, 110 Bourgogne arrive avec de nouvelles opportunités : *« nous avons de grosses demandes sur de la production de lin oléagineux »*, poursuit Éric Ducornet. *«Nous développons également une gamme de lin destiné à l'alimentation humaine. Par ailleurs, il y a une très grosse demande en matière de moutarde. Les prix sont très attractifs (+ de 1 300 euros/t). Les industriels veulent une sécurisation des débouchés made in France. Ils sont prêts à mettre le prix. Il y a enfin le chanvre, pour lequel nous réalisons nous-même la récolte, pour le compte des producteurs ».*

Berty Robert

Renseignements auprès de Déborah Colard au 03 86 94 22 19 ou par mail : d.colard@yonne.chambagri.fr



Un investissement de 13 millions d'euros à Marigny-le-Châtel



Capdéa, Coopérative agricole avec trois unités de production et de transformation de produits agricoles déshydratés dans l'Aube, 70 salariés permanents, innovante en matière d'économie d'énergie et précurseur dans le développement de l'Agriculture Biologique, recherche pour accompagner son projet d'agrandissement « **++ AB** »:

Adjoint Chef de Plaine (H / F)

Poste basé à Marigny-le-Châtel (10)

Rattaché(e) au Chef de Plaine du site de Marigny, vous gérez un effectif d'une trentaine de salariés postés en 3x8 durant la période de campagne (mi-avril à fin décembre) et êtes chargé(e) de piloter, organiser quotidiennement le planning de récolte et superviser son bon déroulement (fauche, andainage…) en collaboration avec le Chef de Plaine. Vous avez pour mission principale d'approvisionner l'usine en matières premières en fonction des besoins définis par le Responsable des activités du site.

En parallèle, vous êtes garant du bon fonctionnement du parc roulant du site (engins agricoles, engins de manutention…) en ayant la responsabilité de l'atelier. Vous managez une équipe de 2 mécaniciens et les accompagnez dans leurs interventions quotidiennes en veillant au respect des lois et règlements applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. En période d'inter-campagne (novembre à mars), vous organisez et réalisez la maintenance préventive du parc roulant avec une équipe de 7 à 15 salariés.

De formation agricole (Bac +2 souhaité), vous avez déjà occupé une fonction avec des responsabilités (management d'équipes, organisation…) et/ou bénéficiez d'une première expérience avec des missions similaires à celles du poste à pourvoir.

De bonnes bases en mécanique sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous maîtrisez les outils informatiques.

Ce poste nécessite pragmatisme, sens de l'écoute, polyvalence et disponibilité.

Poste à pourvoir en CDI.

Poste en 2x8 (avril à fin octobre) et en journée (novembre à mars).

Salaire à négocier en fonction du profil et avantages sociaux (mutelle Groupe, intéressement…) intéressants.

Merci d'adresser votre candidature (CV + LM) – à Capdéa, Monsieur HERNANDEZ Miguel, Rue du Mont – 10 220 ASSENCIERES ou par e-mail m.hernandez@capdea.fr

Énergie Du biocarburant pour les camions d'Ynovae

La coopérative agricole Ynovae, qui assure en grande partie la collecte des productions agricoles des territoires du centre et du nord de l'Yonne, fait désormais rouler ses treize camions à l'Oléo 100, un carburant 100 % colza français. Ce carburant, local et tracé, est immédiatement substituable au gazole. *« Dans notre démarche d'accompagnement pour la production de céréales à haute valeur ajoutée, il nous semblait indispensable de modifier certaines habitudes de consommation, et l'utilisation d'un biocarburant pour faire rouler notre parc poids lourds était plus qu'opportune »* précise David Roussel, responsable des transports chez Ynovae. Ce nouveau carburant affiche des réductions d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) de 60 % et d'émissions de particules de 80 %, et ce pour un coût identique à celui du gazole. Ce projet contribue, à court terme, à utiliser les productions des agriculteurs adhérents à la coopérative. Ce biocarburant n'est pas disponible en station-service et a nécessité l'installation en interne d'une cuve, sur le site de Sens de la coopérative. Le carburant est produit au Mériot (Aube), ce qui évite de faire livrer du gazole venu de l'autre côté de l'océan. Dans le local, la cuve a été produite et installée par les établissements Charot, à Sens, juste en face de sa destination finale. Démarche lancée par le groupe Avril et sa filiale Saipol, l'Oléo 100 est uniquement destiné aux véhicules diesel homologués de plus de 7,5 tonnes et représente à l'heure actuelle la seule alternative aux carburants fossiles capable d'offrir une autonomie équivalente à celle du gazole, sans changement majeur au sein des flottes.

Festivités Chablis fête ses vins ce week-end

La Fête des vins de Chablis revient, les 23 et 24 octobre, sous son format habituel. Organisée par l'Office du Chablis en partenariat avec le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), c'est un événement majeur de l'année mêlant découvertes et dégustations. Avec près d'une quarantaine de maisons et domaines de Chablis et du Grand Auxerrois présents dans les rues de Chablis pendant ce week-end, les amateurs, connaisseurs, professionnels et le grand public pourront apprécier les différentes appellations et millésimes proposés sur les stands. Au programme, dégustations de vins et de produits locaux, découvertes, rencontres avec les professionnels. Le traditionnel défilé de la Confrérie des Piliers chablisiens se tiendra le dimanche matin. Accompagnée des Parrain et Marraine du millésime 2021, de la présidente de la Fête des Vins, des officiels et des fanfares locales, la procession, après avoir défilé au cœur de la Fête, laissera place aux traditionnels discours et très attendues intronisations. Cette cérémonie se déroulera dans la cour du Château Long-Depaquit. Moment fort de la Fête des Vins qui mêle solennité et convivialité, elle permet de revenir sur l'année écoulée et de remercier ceux qui œuvrent pour promouvoir les appellations locales. Afin de faire découvrir le vignoble de Chablis et ses points de vue remarquables, l'Office du Chablis, en partenariat avec Les Sentiers Chablisiens, proposera plusieurs balades dans les vignes le dimanche matin. Cette 73e édition emmènera les randonneurs dominicaux sur la colline des Grands Crus. En parallèle, la deuxième édition du Marathon de Chablis se tiendra dans le vignoble samedi 23 octobre.

Innovations

Le Village by CA dans ses nouveaux murs

Le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne a installé son Village by CA, structure d'accompagnement de start-up, dans de nouveaux locaux, au cœur de la future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.



(De droite à gauche) Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, Thomas Dupont, *«maire»* du Village by CA de Dijon, et Tristan Lamy, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée.

Plus de trois ans après sa naissance à Dijon, début 2018, le Village by CA, structure créée par le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne afin d'accompagner des créateurs d'entreprises innovantes, vient de prendre ses quartiers définitifs, au sein de la Future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.

L'inauguration de ces nouveaux locaux s'est tenue le 15 octobre. Le *«village»* dijonnais fait partie d'un réseau national de 41 structures du même type dont la première est née à Paris en 2014. À chaque fois, si les contextes sont différents, la logique de base est la même : créer un lieu favorisant la rencontre et les contacts entre des start-up innovantes qui ont besoin de structurer leur projet et le réseau d'entreprises clientes du Crédit Agricole. Dans ce cadre, le Village by CA de Dijon accompagne notamment des entreprises impliquées dans l'agroalimentaire. *«Dès lors, explique Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, nous voisinons en cohérence dans ces nouveaux locaux avec des partenaires tels que Vitagora, le pôle régional Goût-Nutrition-Santé, et l'association Foodtech»*. Le Village by CA de Dijon abrite aujourd'hui 17 start-up adhérentes (voir encadré) et fédère quatorze partenaires (des PME, des Entreprises de taille intermédiaire (ETI), des grands groupes et des institutions). *«Les start-up adhèrent chez nous pour avoir accès à tout un écosystème»* précise Tristan Lamy, directeur des entreprises, de l'agriculture et de la banque privée au sein du Crédit Agricole.

«Stimulateur d'innovations»

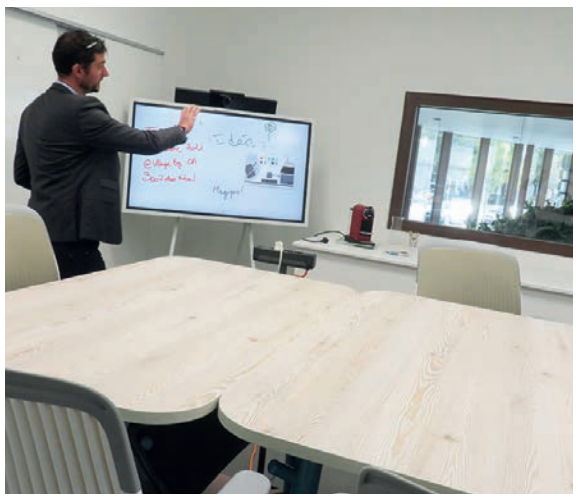
Si l'installation sur le site de la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin était prévue dès le lancement du projet, celui-ci, pour démarrer son activité, a eu besoin d'investir d'autres locaux en attendant que le chantier de la Cité soit suffisamment avancé. La structure avait donc pris place rue des Godrans, grâce au soutien de la Métropole dijonnaise.

Les nouveaux locaux proposent, sur 1 300 m², des bureaux privatifs, des espaces de coworking, des lieux de réunion et de restauration et même une offre évènementielle accessible à la location pour des entreprises souhaitant disposer de salles de réunion modernes et équipées. *«Le Village by CA est un stimulateur d'innovations*, poursuit Emmanuel Vey, *depuis qu'ils ont été créés en 2014, ils nous amènent, nous aussi, à aborder les choses différemment»*. *«L'innovation*, précise pour sa part Thomas Dupont, le «maire» du Village by CA, *ce n'est pas seulement inventer, c'est aussi appliquer de nouvelles méthodes»*. Dans ses nouveaux murs, l'entité dispose maintenant de tous les outils pour créer un univers favorisant cette approche.

BERTY ROBERT



Au sein de la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, le Village by CA apporte un accompagnement en termes de locaux de travail ou de réunion, de premier plan.



Au-delà de locaux modernes, les 17 start-up adhérentes au village de Dijon ont accès à un large écosystème d'entreprises qui peuvent les aider à se structurer et qui, en retour, peuvent bénéficier des innovations imaginées.

Des start-up et des partenaires

Le Village by CA de Dijon fédère aujourd'hui 14 partenaires autour de 17 start-up :
Les partenaires :
- Dijon Céréales
- Capec
- EDF
- Guiu Jurispatent
- UI Investissement
- Suntec
- Système U
- BPI France
- AER BFC
- Crédit Agricole Champagne - Bourgogne
- CCI 21
- Vitagora
- La Food Tech
- Deca BFC

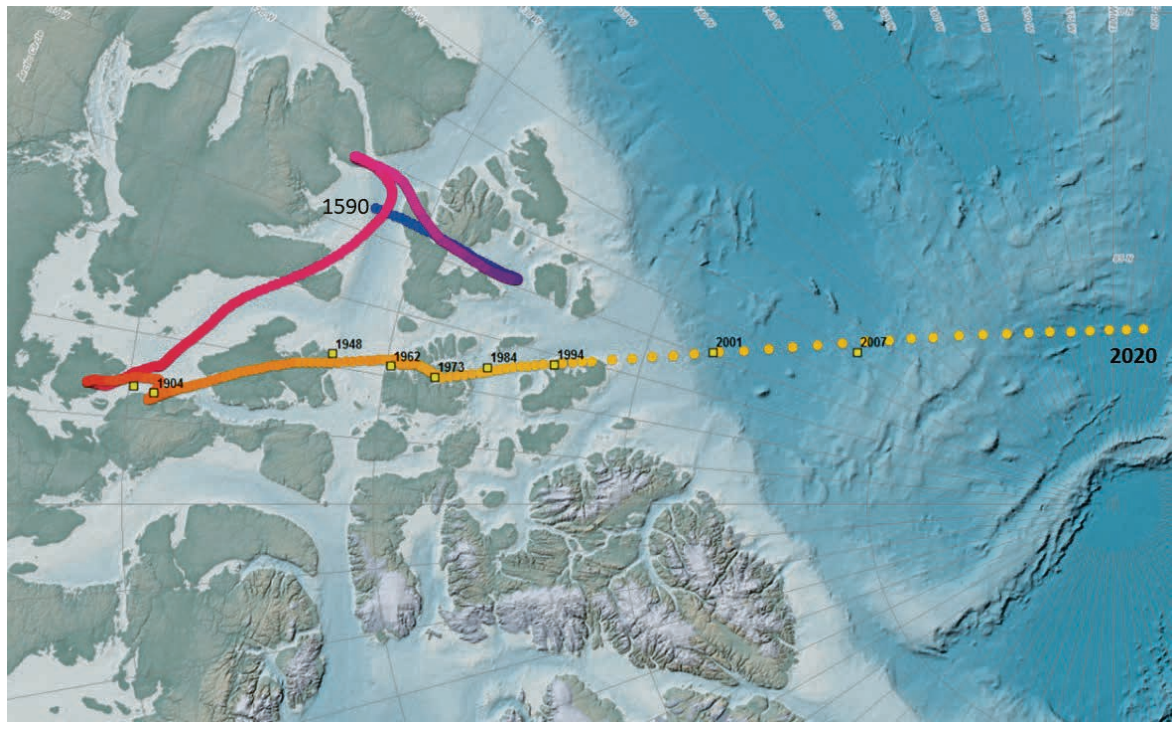
Parmi les 17 start-up adhérentes, certaines sont en lien avec l'agroalimentaire et l'agriculture :
- Aveine, qui a développé un aérateur connecté permettant de déguster immédiatement n'importe quel vin dans des conditions idéales.
- La Mémère, marque de glaces 100 % bio fabriquée chez un paysan et produite en circuit ultra-court. L'entreprise installe aussi des sorbetières chez des éleveurs laitiers bios afin de leur permettre de transformer leur propre lait en glaces.
- Domaine du Goût propose de vous faire parvenir des échantillons de vin afin de goûter et éventuellement de passer commande.
- Good Vie a remis au goût du jour une ancienne méthode de conservation des aliments, reposant sur la fermentation. Elle produit un soda naturel à base de kéfir et de fruits frais.
- Datasol propose une analyse de la qualité biologique des sols et un accompagnement stratégique.
- Socrate développe une gamme de boissons innovantes, biologiques et sans alcool, produites en Bourgogne Franche-Comté.



Changement climatique

Une origine humaine ? Pas si sûr

Vincent Chaplot, agriculteur en Côte-d'Or, livre une analyse scientifique sur le changement climatique.



Carte d'évolution de la localisation du pôle Nord magnétique depuis 1590.

Exploitant agricole à Époisses, Vincent Chaplot travaille aussi à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Le Côte-d'orien se prononce ici sur les gaz à effet de serre et le changement climatique, dont les raisons ne seraient pas d'origine humaine selon les dernières évidences scientifiques. *« Depuis les années 2000, nous assistons à une migration très rapide du pôle Nord magnétique vers le nord. Celle-ci s'accompagne d'une diminution du champ électromagnétique terrestre, avec davantage de rayons cosmiques dans la basse atmosphère »*, décrit Vincent Chaplot. Ce constat scientifique a toute son importance, et pour cause : *« les liens avec la formation des nuages et de gaz à effet de serre qui réchauffent le climat et qui accentuent les vents sont ainsi démontrés »*.

Intensité variable du champ magnétique de la Terre

Le déplacement des pôles magnétiques impacte directement la vie sur Terre, et donc l'agriculture, selon Vincent Chaplot : *« nous ne pouvons bien sûr rien à cela, mais comprendre ce phénomène naturel et mieux le considérer pourra peut-être nous servir. À moins que nous ne soyons définitivement enfermés dans la thèse d'une origine humaine du changement climatique »*. Le chercheur détaille ses propos : *« le champ magnétique terrestre est engendré par les mouvements de convection du noyau de notre planète, constitué de métal liquide. Il protège la vie sur terre des rayons cosmiques. Or, les scientifiques nous indiquent que l'intensité de ce champ peut varier à la faveur de perturbations dans le noyau de la Terre. Les pôles magnétiques se déplacent, voire s'inversent, ce qui se produit tous les 100 000 ans en moyenne. Au cours des transitions, l'intensité du champ géomagnétique s'affaiblit et la surface de la planète peut être exposée aux rayons cosmiques que l'on sait potentiellement dangereux pour les organismes vivants. La dernière migration de pôle a eu lieu il y a 42 000 ans, à moins que la dernière ne soit tout simplement en train de se produire. C'est ce que semblent montrer les observations de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration, USA) avec une relative stabilité du pôle Nord de 1590 à 1904 (voire carte) suivie d'une migration de 5 km par an jusqu'en 1970 et depuis 1998 de 50 km par an »*. Or, de récentes découvertes montrent que la migration des pôles est déterminante pour le climat : *« Cooper et ses collaborateurs qui ont étudié la dernière inversion dans leur article publié en 2021 dans la prestigieuse revue Science expliquent que lorsque les pôles se déplacent, le champ magnétique s'affaiblit, ce qui laisse entrer une plus grande quantité de rayons cosmiques dans les couches basses de l'atmosphère. Confirmant la thèse de Ueno et al. (Scientific Reports, 2019), ils montrent qu'un tel accroissement modifie la chimie de l'atmosphère induisant la formation de N_2O et de vapeur d'eau, tous deux générateurs de 80 à 90 % de l'effet de serre. Ceci accroît la température du globe et les contrastes de température entre terre et mer sont générateurs de vent et de tempêtes. Ces auteurs indiquent enfin qu'il y a 42 000 ans, l'entrée de 50 % de rayons cosmiques en plus, se produisait simultanément l'extinction de nombreuses espèces, celle de Néandertal, et l'apparition de l'art rupestre dans les grottes comme conséquence de leur plus grande utilisation pour se protéger des rayons UV »*.

Multiples facteurs

L'activité du soleil qui bombarde la Terre de rayons cosmiques, celle des volcans qui répondent aux modifications internes de flux du magma, sont également déterminantes pour le climat et l'agriculture : *« Feldman (1993) qui étudia le climat au XVIII^e^ et au début du XIX^e^ siècle a souligné des périodes allant de deux décennies à quelques années, où pratiquement aucune tache solaire n'avait été observée et qui étaient corrélées à des périodes de sécheresse durant lesquelles le prix du blé avait été élevé. Huit décennies seraient également la durée du cycle le plus fréquemment rencontré et les sécheresses des années 1930 aux USA et ayant conduit à la Grande Dépression font étrangement écho à ce que nous vivons actuellement, 80 ans plus tard »*. Depuis 20 ans, le champ magnétique terrestre aurait perdu 11 % de son intensité et l'atmosphère recevrait 15 % de plus de rayons cosmiques. *« Ces tendances vont-elles s'intensifier ? Diminuer ? Pour combien de temps ? Il me semble que nul ne peut prétendre le prédire »*, conclut Vincent Chaplot.

PROPOS RECUEILLIS PAR **AG**

Formations

Mieux connaître son environnement de travail

Avenir formation ouvre ses portes aux jeunes agriculteurs installés ou en cours d'installation, qui désirent apprendre à communiquer et à transmettre leurs idées, connaître les acteurs du monde agricole, mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent et les échelons pertinents de décision.

Communiquer sur son travail, améliorer sa connaissance du monde agricole, mieux comprendre l'environnement dans lequel on évolue… Voici les compétences que la session Avenir formation, organisée par Dev'Agri BFC, l'association qui œuvre pour le développement de l'agriculture de demain en Bourgogne Franche-Comté, propose d'acquérir. À partir du 3 novembre, l'organisme propose aux jeunes agriculteurs installés ou à ceux en cours d'installation en Bourgogne Franche-Comté, un ensemble de cinq modules de trois jours, échelonnés de novembre 2021 à mars 2022. Cette formation (prise en charge par Vivéa et divers partenaires) a pour but de répondre aux questions nouvelles qui se posent dans un paysage agricole en pleine évolution. Les cinq modules qui la constituent sont les suivants :

- Communiquer pour mieux gérer les relations humaines : les objectifs sont de maîtriser les mécanismes de la communication, cerner les personnalités individuelles dans un groupe, adapter sa posture en fonction du contexte et réagir en fonction des différentes personnalités, être capable de conduire et d'animer une réunion.
- Comprendre les rôles et fonctionnements des OPA : les objectifs sont d'identifier le rôle de différentes OPA, de comprendre leur fonctionnement, leurs interactions ; de cerner le rôle et la place des responsables professionnels au sein des OPA et de savoir utiliser des outils pour mieux s'engager ; de se projeter dans l'engagement de manière personnelle.
- Intégrer l'agriculture dans des projets de développement local : les objectifs sont de comprendre ce qu'est le développement local et territorial et comprendre pourquoi il est important d'y intégrer son exploitation, être capable d'identifier les différents types d'acteurs sur un territoire et les échelles pour un projet de développement local, identifier des relations possibles entre agriculteurs et acteurs du développement local, savoir trouver sa place dans un projet de développement local.
- Le lien entre agriculture et société et la place des médias : les objectifs sont de comprendre la place de l'agriculture au sein de la société, du grand public et des médias, connaître et comprendre les attentes des consommateurs, les évolutions sociétales liées à l'agriculture pour mieux appréhender les changements à venir, maîtriser le fonctionnement des différents médias pour mieux communiquer avec le public par leur intermédiaire.
- Les politiques et négociations internationales : les objectifs sont de comprendre la Pac et son influence sur le revenu de l'agriculteur, la place du secteur agricole dans les politiques et négociations internationales, acquérir les bases de compréhension en matière d'organisation politique et économique mondiales, identifier sa place et son rôle en tant qu'agriculteur dans les débats européens, maîtriser des techniques de négociation.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Renseignements : https://www.facebook.com/JABFCsyndicat, ou par téléphone : 06 74 20 40 21 ou mail : service.jabfc@gmail.com



TOUS CONCERNÉS, TOUS GAGNANTS.

C'est un fait, les consommateurs veulent mieux manger, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.
Cette tendance est en marche, elle ne s'arrêtera plus.
En s'engageant dans la démarche Bœuf Label Rouge, les éleveurs répondent aux attentes de la société et bénéficient d'une rémunération plus juste.

Et tout le monde est gagnant.

Vous aussi, engagez-vous !

- **LESCONSOMMATEURS** ont accès à une viande de qualité supérieure, conforme à leurs attentes, et disposent avec le Label Rouge d'un repère de confiance, synonyme de forte incitation à l'achat.
- **LES ÉLEVEURS,** qui s'engagent à répondre aux nouvelles exigences sociétales avec un cahier des charges renforcé, bénéficient d'une rémunération plus juste dans le cadre d'un contrat.
- **LADISTRIBUTION** dispose d'une démarche complète pour adapter son offre à la demande. Elle bénéficie d'un accompagnement actif jusqu'aux points de vente et accède à une visibilité et une sécurisation accrues sur les volumes et les prix, toute l'année. Enfin, signe de qualité officiel, le Label Rouge valorise le rayon boucherie et l'enseigne.
- **UNE CAMPAGNE PUISSANTE EN SOUTIEN.** Déjà plébiscitée par les Français, la campagne de communication revient du 18 octobre au 10 novembre dans les grands médias (radio, internet) pour amplifier le mouvement. C'est le moment d'en profiter !

UNE CAMPAGNE REMARQUÉE PAR PRÈS D'UN FRANÇAIS SUR 2, ET QUI INCITE 83 % DES PERSONNES EXPOSÉES À L'ACHAT DE VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE ! *

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

Pour plus d'informations : 01 42 86 08 14 | 06 62 80 78 77

Crédit photos : Place Cliché, Istock. 023217-00.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

www.interbev.fr

*Sondage OpinionWay pour INTERBEV, décembre 2020.

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Arvalis - Institut du végétal

Pucerons sur céréales à paille d'hiver : une surveillance accrue

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les pucerons présents et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. Arvalis - Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux leviers à mettre en œuvre pour lutter contre le virus de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO) sur orge d'hiver et sur blé tendre d'hiver.

ARTICLE RÉALISÉ PAR LUC PELCÉ
ET DIANE CHAVASSIEUX
(ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL)

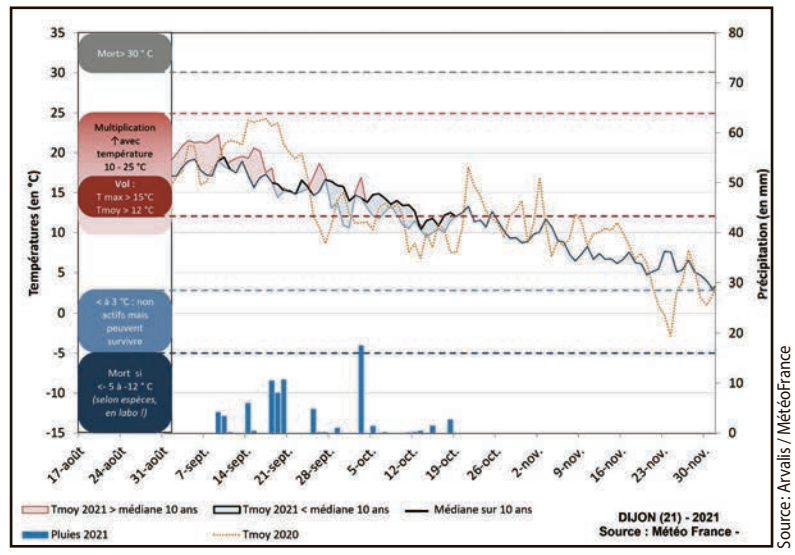
▶ Étape 1 Réduire le risque dès le semis

La lutte directe contre les pucerons à l'automne vecteurs de la JNO est relativement pointue, en particulier depuis le retrait du traitement de semences à base d'imidaclopride. L'orge d'hiver est plus sensible que le blé tendre. Sur orge, la JNO entraîne assez fréquemment des pertes de plantes et d'épis, alors que sur blé cette maladie affecte plus généralement le remplissage des grains. À situation comparable en termes de localisation géographique et de date de semis, la nuisibilité est environ deux à trois fois plus élevée sur orge d'hiver comparativement au blé tendre d'hiver. Il n'en demeure pas moins que la protection contre la JNO ne doit pas être négligée sur blé tendre.

Les conditions climatiques de l'automne sont déterminantes

Durant l'automne, des conditions favorables à la multiplication et à la dispersion des pucerons favorisent une transmission des virus à un plus grand nombre de plantes. Plus tard, les conditions hivernales qui suivent la transmission du virus à la plante influencent la multiplication du virus dans les plantes. Une croissance continue des plantes au cours de l'hiver est favorable à la multiplication des particules virales dans les plantes. À l'inverse, une période de froid ne sera favorable ni au développement des plantes, ni à l'activité des virus au sein de celles-ci. Enfin, une infestation de pucerons relativement limitée peut avoir de fâcheuses conséquences dans le cas d'un enchaînement d'évènements favorables aux virus et défavorables à la plante. Toutes les régions ne sont pas soumises aux mêmes conditions climatiques automnales et chacune doit subir le risque en tenant compte du climat. Par exemple, à Dijon (fig. 1), les températures ont été élevées au long cours aussi bien au cours de la campagne 2019 (automne 2018) que 2020 (automne 2019). Durant l'automne 2020, les cumuls de températures ont été dans la moyenne, l'infestation en pucerons a donc été modérée.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le climat à venir de l'automne 2021 mais selon la figure 2 qui compare les températures moyennes enregistrées avec les températures moyennes des 10 dernières années. On observe qu'il y a eu 3 périodes relativement chaudes et favorables à la multiplication des pucerons : la première moitié du mois de septembre, autour du 25 septembre et début octobre.
En amont des méthodes de lutte chimiques, il existe cependant deux leviers pour gérer les risques de JNO : le choix de la variété en orge d'hiver et la date de semis.

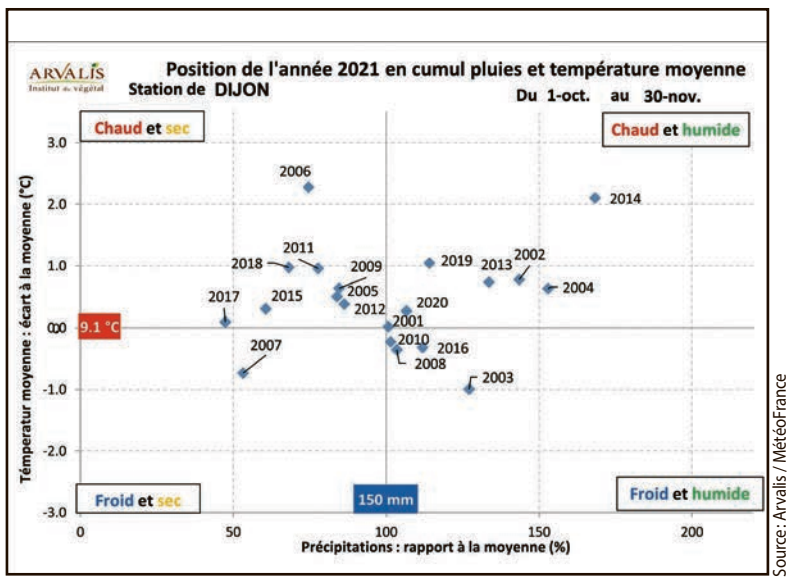


Source: Arvalis / MétéoFrance

Figure 2 Évolution de la température moyenne de l'automne 2021 sur la station de Dijon en comparaison avec la médiane des 10 dernières années et pluies journalières - fin des données météos réelles 9/10/21 et fin des prévisions 18/10/21.

Les variétés d'orge d'hiver tolérantes à la JNO sont robustes

Plusieurs variétés d'orge d'hiver sont tolérantes à la JNO. Malheureusement, dans une région brassicole comme l'est la Bourgogne Franche – Comté, une seule est sur la liste des variétés recommandées par l'aval de la filière (CBMO) (KWS Esquis en étape 1 d'observation commerciale). Même si des pucerons peuvent coloniser les plantes de ces variétés, leur transmettre le virus de la JNO et occasionner quelques symptômes de JNO (décolorations de bouts de feuilles), les pertes de rendement liées à cette virose sont négligeables alors que, dans de mêmes conditions,



Source: Arvalis / MétéoFrance

Figure 1 Position de l'année en cumul de pluies et température moyenne du 1er octobre au 30 novembre

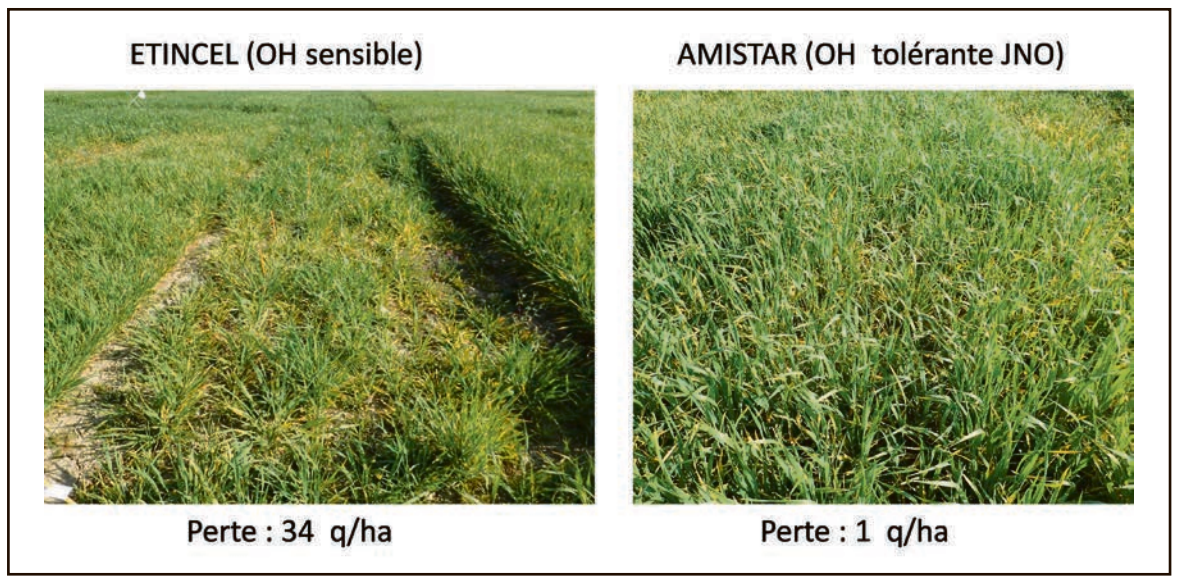
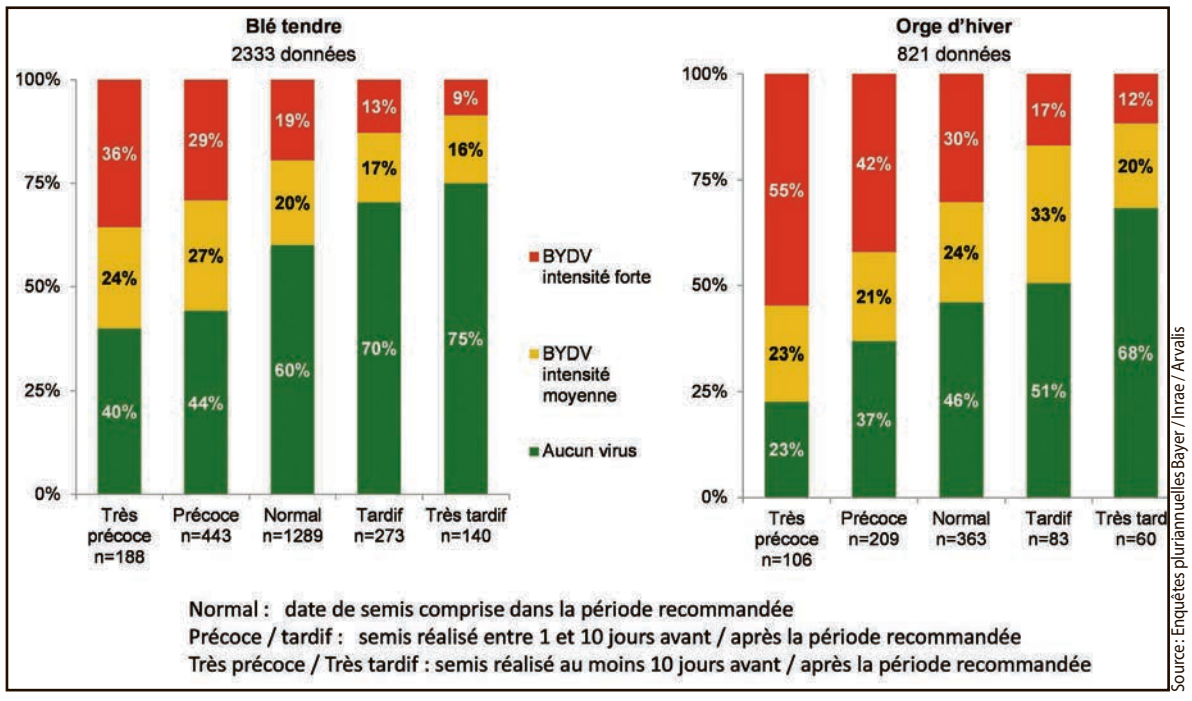
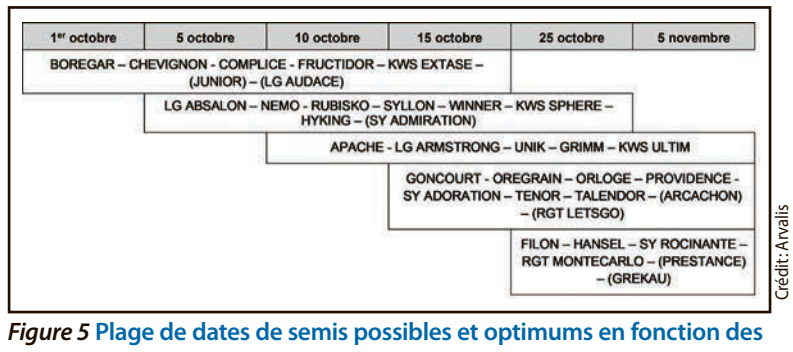


Figure 3 Essai Variétés-JNO Arvalis à Livron sur Drome (26), Photos du 8 avril 2020 (non traité insecticide) et perte de rendement (comparativement au traité insecticide).



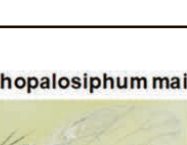
Source : Enquêtes pluriannuelles Bayer / Inrae / Arvalis

Figure 4 **Fréquence et intensité de la détection des virus BYDV de la JNO en lien avec la date de semis. Données France entière, 2002 à 2015.**



Crédit : Arvalis

Figure 5 **Plage de dates de semis possibles et optimums en fonction des précocités variétales en Bourgogne Franche-Comté – Choisir et Décider – interventions d'automne 2021.**

Plateaux tardifs d'altitude > 350m	Semis à partir du 25/09	Semis à partir du 1/10	Semis à partir du 5/10
Plaines et vallées	Semis à partir du 1/10	Semis à partir du 5/10	Semis à partir du 10/10
	**DEMENTIEL,** HIRONDELLA*, **KWS EXQUIS***, LG Caïman*, LG Casting, MARGAUX*, **MASCOTT,** Memento	COCCINEL*, **ETINCEL, ISOCEL, KWS FARO,** KWS JOYAU*, **PIXEL, Salamandre,** SY SCOOP	KWS BORRELLY*, KWS JAGUAR*, LG ZEBRA*, LG ZODIAC*, RAFAELA*, SENSATION*, TOUAREG, **VISUEL**

Crédit : Arvalis

Figure 6 **Plage de dates de semis possibles et optimums en fonction des précocités variétales en Bourgogne Franche-Comté – Choisir et Décider – interventions d'automne 2020.**

les variétés d'orges sensibles peuvent perdre plus de 50 % de rendement (fig. 3).
Il est donc recommandé de semer ces variétés sans anticiper sur les dates optimales de semis et de ne pas appliquer de protection insecticide en végétation (même si quelques pucerons peuvent être observés à l'automne). En revanche, aucune de ces variétés n'est tolérante à la maladie des pieds chétifs ce qui impose de surveiller la présence des cicadelles susceptibles de transmettre le virus WDV et d'intervenir si nécessaire.

À ce jour, aucune variété de blé tendre tolérante ou résistante à la JNO n'est disponible en France. Des travaux de recherche sont en cours.

La date de semis est un levier pour limiter le risque mais pas une solution

Les semis les plus précoces rencontrent plus souvent des conditions favorables aux insectes vecteurs de viroses. À l'opposé, les semis plus tardifs rencontrent en règle générale des conditions qui leur sont moins favorables et par conséquent limitent la transmission de virus aux plantes. Ceci explique pourquoi la proportion de parcelles présentant une forte intensité de virus de la JNO est fréquemment plus élevée pour les semis plus précoces et diminue lorsque les semis sont plus tardifs.
Le risque de viroses demeure néanmoins présent pour les semis tardifs : les enquêtes pluriannuelles (Bayer/Inrae/Arvalis) ont révélé près de 30 % des parcelles de blé et jusqu'à 40 % des parcelles d'orge d'hiver sont concernées par une intensité du virus de la JNO moyenne à forte lorsque le semis est réalisé après les dates optimales recommandées contre 58 % en blé et 70 % en orge en semis très précoce à précoce (fig. 4).

Il ne faut donc pas anticiper les périodes de semis préconisées dans chaque région par Arvalis pour limiter une exposition excessive des cultures aux pucerons et aux cicadelles. Choisir les dates les plus tardives de la plage recommandée (avec des variétés adaptées) permet, à l'opposé, de réduire dans une certaine mesure le risque de viroses (fig. 5 et fig. 6). Mais cette précaution ne permet en aucun cas de faire complètement disparaître le risque. Un semis tardif n'affranchit donc nullement à la surveillance des cultures à l'automne et éventuellement à la lutte insecticide en végétation. Cette dernière peut s'avérer plus fructueuse qu'en cas de semis précoce, car elle s'applique généralement sur des populations plus faibles de ravageurs.

▶ Étape 2 Observer ses parcelles est primordial !

Sur jeune plante, les pucerons sont assez facilement visibles sur les feuilles à condition de respecter quelques règles pour l'observation :

Quand ? Privilégiez si possible les conditions ensoleillées, durant les heures les plus chaudes de la journée (fin de matinée et début d'après-midi).
Tôt le matin ou en conditions froides et pluvieuses, les pucerons sont beaucoup plus difficiles à voir car ils sont souvent positionnés à l'insertion des feuilles ou au pied des plantules.

Où ? Privilégiez les zones à risque de vos parcelles, proches des haies ou de réservoirs potentiels tels que des bandes enherbées, jachères, maïs…

Comment ? Recherchez la présence de pucerons sur des séries de 10 plantes (plusieurs lignes de semis). Les principales espèces de pucerons vecteurs de viroses sur céréales à paille sont les suivantes :

Il est recommandé d'intervenir uniquement dès lors que 10 % des plantes sont porteuses de pucerons ou quand la présence de pucerons est observée dans la parcelle pendant plus de 10 jours. Ne pas négliger cette deuxième partie de la règle de décision : le séjour prolongé des pucerons a été largement responsable des attaques observées l'an dernier.
Cela signifie qu'en cas de présence durable des pucerons (hivers doux), il faut réintervenir sur les parcelles (quand la portance du sol le permet), la persistance d'action des traitements foliaires étant de l'ordre de 10 jours.
Les pièges chromatiques (jaunes comme les cuvettes jaunes ou plaques engluées) peuvent donner une idée des vols de pucerons mais sans spécificité pour les pucerons à risque pour les céréales.
Ils ne donnent aucune indication concernant la fréquence de plantes habitées dans la parcelle, qui reste le seul indicateur pertinent pour l'analyse de risque. Ils permettent d'alerter pour engager la surveillance des parcelles.
Autrement dit, l'observation précoce de pucerons sur ces pièges peut aider mais elle ne se substitue aucunement à l'observation de pucerons sur plantes.

Pour en savoir plus

Tout savoir sur les pucerons, vecteurs de la JNO sur céréales Retrouvez la vidéo sur la Chaîne Youtube ArvalisTV

Vous n'êtes pas seul à observer ! Consultez les publications du Bulletin de Santé du Végétal.

En résumé

- **La surveillance commence dès la levée et ne s'arrête pas à la mi-novembre !**
- **Appliquer un insecticide en végétation uniquement lorsque les seuils de décision sont atteints. L'application systématique d'insecticides sans prise en compte du risque réel et dans des conditions d'efficacité non optimales est de nature à engendrer plus rapidement l'apparition de résistances ;**
- **Ne pas traiter trop tôt (il n'y a pas d'action préventive des insecticides appliqués en végétation), si la situation le nécessite, une application tardive est mieux valorisée qu'une application trop précoce.**
- **Le déclenchement de l'insecticide ne dépend pas de l'opportunité de réaliser un mélange avec un traitement herbicide (dont les conditions d'efficacité optimale seront différentes par rapport à la lutte contre les pucerons) mais en premier lieu des observations qui mettent en évidence ou non la présence de pucerons dans la parcelle.**

Étape 3 Une protection à bien positionner face à un risque couvrant une longue période

Un traitement bien positionné suffisant dans la plupart des situations

Les résultats d'essais réalisés par Arvalis mettent en évidence une relative souplesse dans la date d'application de l'insecticide : il n'y a pas de perte de rendement lorsque l'application est retardée jusqu'à 14 jours par rapport aux recommandations précitées : 10 % de plantes habitées ou 10 jours de présence de pucerons (fig. 7).

Dans certains cas (3 essais sur 13), l'application tardive s'est même avérée bénéfique : elle a permis d'atteindre des pucerons arrivés un peu plus tardivement sur la parcelle.

Dans la plupart des situations, une seule application insecticide bien positionnée est suffisante.

Dans les conditions favorables à une infestation précoce et intense, puis à la multiplication et la dispersion des pucerons dans la parcelle avec de nouvelles arrivées, il peut être intéressant de mettre en œuvre une lutte en deux applications. La première permet de contrôler une partie des infestations liées aux arrivées précoces de pucerons ailés. La deuxième application permet de limiter la population résiduelle grâce à son action sur les infestations tardives : la persistance d'action des insecticides est limitée et ce d'autant plus que les nouvelles feuilles émises depuis la première application ne sont pas protégées.

Produits de lutte insecticide : un choix restreint à des produits très efficaces

La lutte insecticide en végétation s'appuie sur l'application d'un produit comportant une substance active de la famille des pyréthrinoïdes (fig. 8). Les produits à base de lambda-cyhalothrine (référence Karaté Zéon) présentent régulièrement de très bonnes efficacités dans nos essais ce qui peut être en partie relié à une persistance d'action plus soutenue de cette substance active. Dans des conditions optimales d'application pour des semis aux dates recommandées, la différence d'efficacité entre les substances actives de la famille des pyréthrinoïdes (lambda-cyhalothrine, cyperméthrine, tau-fluvalinate, esfenvalerate…) est le plus souvent marginale.

Un seul produit (Teppeki) contient une substance active, le flonicamide, n'appartenant pas à la famille des pyréthrinoïdes. Cependant, ce produit est autorisé uniquement sur blé et l'efficacité de cette solution est nettement inférieure à celle des produits comportant une pyréthrinoïde.

L'absence d'alternative technique aux produits comportant une pyréthrinoïde est favorable à l'apparition de résistance.

Une population de Sitobion avenae présentant une résistance à des substances actives de cette famille a déjà été mise en évidence au Royaume-Uni, en Allemagne, en Irlande et en France à l'automne 2020. La présence de populations de pucerons vecteurs de la JNO et résistantes à des pyréthrinoïdes n'a pas été mise en évidence en France à ce jour mais le risque doit être pris en considération.

Par mesure de précaution, et à défaut de pouvoir diversifier les familles chimiques, il est conseillé de diversifier autant que possible les spécialités en fonction de la sous-famille des pyréthrinoïdes à laquelle la substance appartient. L'esfenvalérate appartient à la sous-famille des Benzyl-carboxylates, le tau-fluvalinate appartient à celle des Valinates alors que les autres pyréthrinoïdes appartiennent toutes à la même sous-famille des Cyclopropane carboxylates (fig. 9). Cette précaution d'usage, mise en œuvre en mosaïque à l'échelle d'un bassin de production, pourrait contribuer à retarder l'éventuelle apparition de résistance.

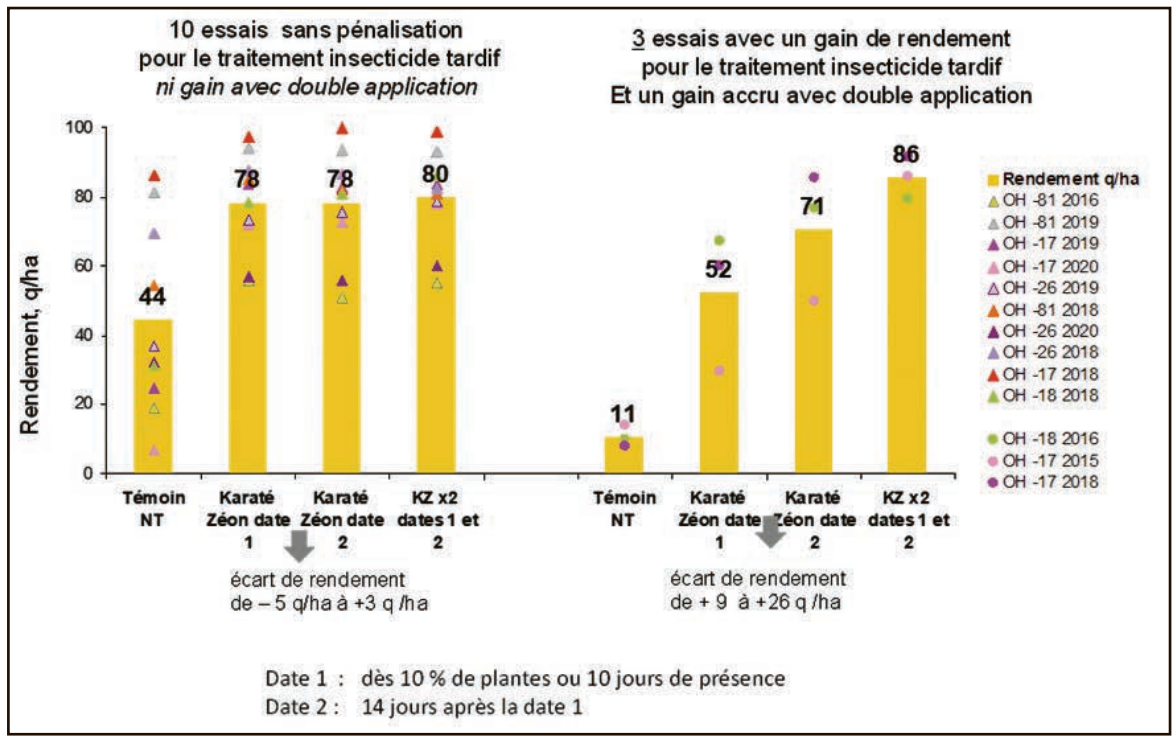


Figure 7 Positionnement de l'insecticide Karaté Zéon (0, 075 l/ha) sur orge d'hiver et gains de rendement – 13 essais 2015 à 2020 – situations à risque JNO avec semis précoces

Pyréthrinoïde	Sous-famille	Exemple de spécialité autorisée sur pucerons
alphaméthrine	cyclopropane carboxylates	Mageos MD
cyperméthrine		Cythrine Max
deltaméthrine		Decis protech
gamma-cyhalothrine		Nexide
lambda-cyhalothrine		Karaté Zeon
zétacyperméthrine		Fury
esfenvalérate	benzyl-carboxylates	Mandarin Pro
tau-fluvalinate	valinates	Mavrik Flo

Figure 9 Pyréthrinoïdes : trois sous-familles

Substances actives	Spécialités commerciales (liste non exhaustive)	% substance active	Nb max applications	Délai entre 2 applications	DRE (h)	ZNT (m)	PUCERONS FEUILLAGE Automne	Cicadelles
alphaméthrine 30/04/22	FASTAC	50 g/l	2	-	48	5	0,2 l	0,2 l
	MAGEOS MD	15 %	2	-	6	5	0,07 kg	0,07 kg
cyperméthrine	APHICAR 100EW ~~orge av~~	100 g/l	2	21 j	48	20	0,20 l	
	CYTHRINE L	100 g/l	1	-	24	20	0,25 l	
	CYTHRINE MAX	500 g/l	1	-	24	20	0,05 l	
deltaméthrine	DECIS EXPERT	100 g/l	2	-	24	20	0,075 l	0,075 l
	DECIS PROTECH DECLINE 1.5 EW DELTASTAR	15 g/l	2	14 j	6	20	0,5 l	0,5 l
esfenvalérate	MANDARIN GOLD	50 g/l	2	-	6	5	0,125 l	0,125 l
	SUMI-ALPHA	25 g/l	2	-	48	5	0,25 l	0,25 l
gamma-cyhalothrine 08/07/22	NEXIDE	60 g/l	3	14 j	48	20	0,075 l	
lambda-cyhalothrine	KARATE ZEON KARIS 10 CS LAMDASTAR	100 g/l	3	-	48	50	0,075 l	0,075 l
	KARAKAS ~~avoine~~	100 g/l	2	-	6	50	0,075 l	
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	KARATE K	5 g/l + 100 g/l	2	-	48	5	1 l	
tau-fluvalinate	MAVRIK FLO MAVRIK SMART	240 g/l	3	10	6	20	0,2 l	0,2 l
zétacyperméthrine 01/11/21	FURY 10 EW	100 g/l	2	-	48	20	0,15 l	0,15 l
flonicamide	TEPPEKI (épis / blé)	500 g/kg	2	21	6	5	0,14 kg ▲	

▲ La firme phytopharmaceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible

Source : Dépliant Arvalis Institut du végétal mai 2021

Figure 8 Principales spécialités insecticides en végétation.

En conclusion

Pour une protection efficace contre la JNO

- **Éviter les semis précoces qui augmentent l'intensité et la durée d'exposition aux infestations de pucerons engendrant une lutte difficile, et qui exposent la culture à d'autres bioagresseurs !**
- **Sur orge, recourir dans la mesure du possible à des variétés d'orge tolérantes à la JNO qui ne nécessitent pas de traitement insecticide pour la protection contre la JNO,**
- **Appliquer un traitement insecticide en végétation :**
- **Uniquement si nécessaire, le recours systématique à une voire plusieurs applications sans prise en compte du risque réel et dans des conditions d'efficacité non optimale est de nature à engendrer plus rapidement l'apparition de résistances, pas trop tôt (pas d'action préventive) mais mieux vaut tard que jamais !**

Journée aux champs Kub 89

La gamme orange en force

Depuis le printemps, Kubota Europe organise un tour de France intitulé « *Journée aux champs* » pour présenter la gamme de tracteurs et matériels d'équipement aux agriculteurs, à travers différentes étapes dans son réseau. Le 15 octobre, la caravane s'est arrêtée chez Kub 89 à Venoy.


La parcelle face à la concession a accueilli les démonstrations.

Les grands moyens ! Le constructeur nippon et Kub 89 ont fait les choses en grand pour présenter en statique et dynamique la gamme Kubota. Pour le second évènement à Venoy, depuis l'inauguration de la concession en 2016, six ensembles tracteurs-outils étaient présentés à la centaine d'agriculteurs ayant fait le déplacement. L'occasion de montrer l'importance de la gamme tout orange.

« *Les agriculteurs connaissent de plus en plus nos tracteurs*, constate Julien Demoly, président de Kub 89, *mais souvent, ils n'imaginent pas l'importance de notre gamme d'équipements. Une journée comme celle-ci permet de leur montrer ce que nous proposons en outils du sol, de semis et de protection des cultures. Nous avons aussi une large gamme de presses, broyeurs, outils de fenaison et pailleuses* ».

Des nouveautés en action

Les visiteurs ont pu voir évoluer deux M7173, le modèle le plus puissant (170 CV) de la gamme M7003, assemblée dans l'usine Kubota de Bierne (Hauts-de-France), l'un avec une charrue 6 corps, l'autre avec un combiné de semis 4 mètres.

Deuxième modèle de cette gamme, un M7153 évoluait avec le semoir monograine PP1450, dont la largeur est variable hydrauliquement de 30 à 80 cm par paliers de 5 cm. La gamme M6002, arrivée fin 2020 et développée pour la polyculture élevage, est composée de trois modèles (M6122, M6132 et M6142) de 123 à 143 CV. Ils adoptent un moteur 4 cylindres 6,1 litres répondant à la norme Stage V, grâce à une combinaison EGR, DOC, FAP et SCR. Une nouvelle génération de filtre à particules porte l'intervalle d'entretien à 6000 heures.

La transmission semi-powershift à 8 rapports sous charge et 3 gammes robotisées est proposée dans une version renforcée pour passer la puissance. Le pont avant suspendu profite d'un angle de braquage de 55 degrés, ce qui permet de tourner sur seulement 4,50 m. Par rapport aux MGX, la cabine à quatre montants et dotée d'une suspension mécanique gagne en visibilité au chargeur avec un toit vitré deux fois plus large. Un nouvel accoudoir multifonction équipé d'un joystick pilotant la transmission, le relevage et deux régimes moteurs mémorisés équipe cette gamme.


Les visiteurs ont échangé avec les équipes de Kubota France autour des machines.

Le bon tandem tracteur-outils

À Venoy, un M6122 était présenté avec le déchaumeur à dents CU 1300. D'une largeur de 3 m, il est doté de 4 rangées de dents capables de travailler à grande vitesse en superficiel mais aussi jusqu'à une profondeur de 20 cm. Un M6132 était attelé au pulvérisateur XTS 440 offrant une capacité de 4000 l et des rampes acier ou alu jusqu'à 39 m.

Présentés en début d'année, les deux nouveaux modèles de la gamme M5002 répondent à la norme Stage V. Les M5092 et M5112 arborent un moteur 4 cylindres Kubota de 3,8 litres délivrant 96 et 115 CV. Sur la version à arceau, la puissance est légèrement inférieure (94 et 107 CV). Kub 89 exposait un M5112 avec un distributeur d'engrais DSXL-W Geospread, dernier modèle arrivé et doté de coupures de sections par mètre assistée par GPS. Le tracteur était aussi équipé d'un chargeur frontal MX.

Mi-septembre, les deux constructeurs ont annoncé le renforcement de leur partenariat qui a débuté en 2013, avec la fourniture à terme de chargeurs intégrés sur tous les tracteurs de la série M. Les chargeurs seront montés d'usine avec une meilleure intégration du chargeur et de son bâti. Les premiers M6002 et M7133FL équipés de chargeurs frontaux MX ont déjà été livrés.

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Quelques nouveaux matériels vus au Sommet de l'Élevage

Actisol Le mulcheur Stell'Air multiplie les étoiles


Photo: M. Portier

Actisol fait évoluer sa gamme de déchaumeurs à disques étoilés Stell'Air. Celle-ci est également proposée dans une déclinaison à deux disques par support, soit 12 à 13 étoiles par mètre de largeur, contre 8 sur les versions à un disque par support. Cette nouvelle déclinaison fait alors rentrer le Stell'Air dans la famille des destructeurs de couverts, souligne Actisol. Le mulcheur Stell'Air propose également des roues stabilisatrices à l'avant, se réglant par une manivelle pour une précision millimétrée de la profondeur de travail, en combinaison avec le rouleau arrière. Dans sa déclinaison double étoile par support, le Stell'Air est disponible en largeurs de 3 ; 3,50 et 4 m en porté rigide, et en 4 ; 5,30 et 6,50 m de large en porté repliable.

Avant Un broyeur sous clôture pour les minichargeuses


Photo: D. Laisney

Le constructeur finlandais Avant Tecno enrichit sa gamme d'accessoires dédiés à ses minichargeuses avec l'arrivée du broyeur sous clôture. Cet équipement, animé hydrauliquement, dispose d'un disque de coupe de 704 mm pourvu de deux couteaux. Il intègre un système de déport latéral mécanique, ainsi que le réglage manuel de son inclinaison pour nettoyer les fossés. Ce broyeur, comme les chargeuses Avant, est commercialisé en France par la société Sterenn Equipements.
Hauteur de coupe mini : 6 cm
Poids : 122 kg

Dieci Design et moteurs revus pour la chargeuse Agri Pivot T70


Photo: M. Portier

L'Agri Pivot T70 est la première de la gamme de chargeuses articulées à bras télescopique Dieci à répondre aux normes antipollution Stage V. Son moteur quatre cylindres Perkins de 3,6 l de 115 ch s'accompagne désormais d'un FAP, en plus du DOC et du SCR (AdBlue). Cette machine profite à cette occasion de plusieurs évolutions portant sur le design et le confort d'utilisation. Elle adopte un capot moteur redessiné dégageant davantage la visibilité. Elle inaugure une nouvelle transmission hydrostatique, dont les deux vitesses (0 à 15 et 0 à 40 km/h) se sélectionnent en roulant à l'aide de deux boutons sur le joystick. La cabine a été allongée pour gagner en habitabilité. Elle accueille désormais un accoudoir multifonction solidaire du siège et ajustable en hauteur. L'Agri Pivot dispose également d'un nouveau terminal placé à droite de la console centrale et se complète en option de différents automatismes, tels que le secouage et la remise à niveau automatique du godet, ainsi que la programmation des positions du bras télescopique.
Capacité de charge : 3 t - Hauteur de levage : 5,2 m
Puissance : 115 ch - Hauteur : 2,25 m - Largeur : 2,68 m

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 12/10/2021

Commentaire

Broutards 6-12 mois :
Effectif total : 403
Taux de vente : 99%
La faiblesse de l'offre disponible sur l'ensemble du territoire national continue de surprendre et d'inquiéter l'ensemble des opérateurs français, mais également les importateurs étrangers. Le déficit d'offre/demande s'accentue dans les broutards pour lesquels les cours continuent de progresser accompagnés d'une vente totale. En laitonnes et génisses, les besoins ne sont jamais honorés et les cours demeurent très fermes.

BROUTARDS / LAITONNES / GENISSES 18 MOIS : Vente rapide et totale à des cours fermes et à haussiers

VACHES /GENISSES DE 30 MOIS : Une offre correct de bonne qualité en général, mais toujours faible pour la saison. Les acheteurs sont tous présents et les cours gagnent quelques centimes face au déficit d'offre. Seulement 3 invendus.
TAUREAUX : Cours stables et reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:403 - Vente : 99%*
M	E	300-350	2.90	3.04	3.	0.01
		350-400	-	-	-	-
		400-450	-	-	-	-
	U	250-300	2.78	2.97	2.91	0.06
		300-350	2.71	2.85	2.81	-0.05
		350-400	2,65Ð	2,77Ð	2,66Ð	+0,038
		400-450	2.65	2.83	2.73	0.10
		450-500	2.51	2.69	2.63	0.08
	R	300-350	-	-	-	-
		350-400	2.65	2.77	2.71	0.12
		400-450	2,62	2,68	2,67	+0,10
F	U	250-300	2.81	2.90	2.86	0.02
		300-350	2.78	2.86	2.82	-0.02
		350-400	-	-	-	-
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:50 - Vente : 94%*
F	U	350-400	2.70	2.78	2.74	0.04
	U	400-450	2.62	2.62	2.62	0.09
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:236 - Vente : 98%*
M	U	+ 500 kg	1.86	2.05	1.96	0.06
	E	- 5 ans	2.61	3.19	2.82	0.12
	U	- 5 ans	2.06	2.59	2.30	0.07
		5 à 10 ans	2.01	2.55	2.17	0.01
		+ 10 ans	1.92	2.17	2.02	0.01
F	R	- 5 ans	1.90	2.14	2.07	0.05
		5 à 10 ans	1.88	2.04	1.99	0.05
		+ 10 ans	1.68	1.92	1.82	-0.06
	E	24 à 36 mois	2.81	3.50	3.10	+0,01
	U	24 à 36 mois	2.18	3.11	2.52	0.18
	R	24 à 36 mois	2.22	2.22	2.22	0.08

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 13/10/2021

Commentaire

Effectif global : 281
Taux de vente : 83%
Broutards: l'ambiance commerciale est bonne et toute la marchandise apportée trouve preneur rapidement a des cours reconduits à haussier. La demande en broutards valablement vaccinés se fait ressentir et aucune catégorie de poids n'est épargnée, il manque du volume pour satisfaire les commandes. Laitonnes: Marché toujours porteur. Cours reconduits.
Vaches / Génisses : le volume apporté est de saison pour notre marché, néanmoins un léger fléchissement des cours est à prendre en compte. Baisse non significative car le manque de volume ne permet pas de contenter la demande des acheteurs. Vente un peu moins rapide et relève plus importante.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:165 - Vente : 83%*
M	U	250-300	2,75 €	2,75 €	2,75 €	+0,09
		300-350	2,67 €	2,82 €	2,82 €	+0,01
		400-450	2,62 €	2,71 €	2,67 €	-
	R	250-300	2,65 €	2,77 €	2,71 €	-
F	U	250-300	2,66 €	2,93 €	2,76 €	-
		300-350	2,61 €	2,82 €	2,82 €	=
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:116- Vente :83%*
F	U	- 5 ans	2,05 €	2,33 €	2,24 €	-
		5 à 10 ans	2,04 €	2,78 €	2,22 €	-0,22
		+ 10 ans	1,99 €	2,15 €	2,06 €	-
	R	5 à 10 ans	1,87 €	2,12 €	2,03 €	-0,03
		+ 10 ans	1,79 €	1,95 €	1,89 €	-
	U	24 à 36 mois	2,24 €	2,92 €	2,41 €	-0,10

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 18/10/2021

Bovins : 128

Broutards :	**(350 - 460 kg)**	**900 - 1200**	**2,47 - 2,68**
Laitonnes :	**(320 - 385 kg)**	**850 - 1060**	**2,65 - 2,81**
Vaches :		**850 - 1770**	

Peu d'apports en broutards et laitonnes. Le commerce est actif à des cours très fermes.
Vente rapide en vaches, cours soutenus. 1 seul invendu !!

FOIRE AUX VEAUX le jeudi 21 octobre 2021 à partir de 8h30 à la SICAGEMAC.
Renseignent au 06 82 43 85 21.

Bovins gras : 5
Génisses de viande : 4,22 à 4,58 € kg de viande.

Vente globale. Cours fermes.
La présentation est de meilleure qualité en agneaux. Vente plus rapide à des tarifs plus fermes.
Cours facilement reconduits en brebis avec 1 seul invendu !

Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 25 octobre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE:
Broutard(e)s : L'ambiance reste bonne cette semaine. Les volumes s'étoffent très légèrement en charolais et croisés tandis qu'ils sont encore limités en limousins. L'export UE est stable et on observe une certaine prudence pour les destinations Pays-Tiers. Les bons sujets bien préparés trouvent rapidement preneurs et progressent de quelques centimes. Les lots un peu plus ordinaires s'échangent à des tarifs reconduits. En femelles, la demande italienne ne faiblit pas, les cours ne cessent de progresser.
Gros bovins maigres : Le commerce maintient son dynamisme : la demande est très forte, les acheteurs sont très nombreux, face à des volumes toujours modérés. Le placement est rapide. Les cours sont fermes voire de nouveau haussiers dans les très bons sujets.
Boucherie : L'ambiance est meilleure cette semaine en toutes catégories. Les achats sont réguliers face à une offre un peu moins étoffée. Les allaitantes supérieures profitent de plus-values. De même en races mixtes et laitières qui repartent à la hausse après deux semaines plus discutées. Les tarifs des femelles de gamme intermédiaire sont stables.
Veaux : La situation demeure tendue : les mises en place sont limitées et la demande est très prudente. Les cours sont très difficilement maintenus en sujets bien démarrés. On enregistre une baisse en limousins, trop nombreux. Les tarifs reculent de nouveau en type laitiers et croisés. Les veaux trop maigres et/ou trop jeunes ne sont plus commercialisables. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité est soutenue.
Ovins : En agneaux, les marchés sont plutôt bien approvisionnés mais cela ne suffit pas à satisfaire les besoins des acheteurs. La concurrence est forte à l'achat. Les lots sont globalement de bonne qualité et bien préparés. Les cours continuent leur progression. En brebis, les cours gagnent quelques centimes à la faveur d'une bonne demande.

18 OCTOBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande. En JB, malgré un manque de disponibilité, et quelques centimes d'amélioration par semaine, les cours restent encore loin des coûts de production. En femelles, le marché reste égal.
Bovins maigres : Toujours dans un contexte de bonne demande, avec une offre réduite, les prix sont facilement reconduits, avec une tendance à la hausse qui n'est pas encore à la hauteur des tendances de marché.

POLITIQUES

Le ministère de la transition écologique a engagé des travaux pour harmoniser et simplifier le stockage et l'épandage des matières des ICPE, en créant un arrêté unique. La Direction de la Prévention des risques se base sur les arrêtés ICPE industrielles alors que le secteur agricole est peu concerné. 94% des matières fertilisantes épandues étant des effluents d'élevage. Si des évolutions positives du projet ont déjà eu lieu, l'impact socio-économique et environnemental est mal évalué, et les spécificités d'élevage mal prises en compte

SANTE ANIMALE

La nouvelle version de l'arrêté fixant les mesures de prévention, de surveillance, de police sanitaire et de lutte contre la tuberculose a été publiée, pour application sur la campagne qui vient de débuter (entrée en vigueur immédiate), avec notamment :

- l'utilisation généralisée du test interféron gamma afin de réduire la durée des blocages
- un appui plus fort sur la notion de biosécurité : formation obligatoire pour le recouvrement de la qualification indemne, des mesures à mettre en place qui peuvent être imposées par le préfet et une surveillance renforcée pour les éleveurs qui ne suivent pas les recommandations

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Campagne de communication interprofessionnelle pour les « viandes de bœuf Label rouge » : une nouvelle vague de diffusion est programmée du 18 octobre jusqu'au 14 novembre, avec 3 spots à la radio (institutrice, artisan, prof de yoga), une vidéo sur YouTube, et annonces en presse professionnelle filière. Ainsi qu'une série de courtes vidéos sur les garanties apportées par le Label rouge, diffusées sur des sites de médias. Les tests de suivi des précédentes diffusions ont montré que 3 français sur 4 apprécient cette campagne de communication !

FOCUS

Le contrat type d'intégration pour l'élevage de veaux de boucherie a été homologué par accord interprofessionnel étendu en novembre 2019. Depuis le 13/11/2020, le contrat est obligatoire! A date, il reste des intégrateurs qui n'ont pas proposé de contrat aux éleveurs. Des recours existent: Tout éleveur n'étant pas contractualisé par le contrat-type peut saisir la commission de conciliation de son CRI, puis dans un second temps le tribunal paritaire pour faire valoir ses droits et appliquer des sanctions relatives au préjudice.

EN REGION

Lors d'une rencontre entre les représentants de la profession agricole et le Préfet Coordinateur du plan national Loups, celui-ci a confirmé que les attaques de loups sur ovins et bovins sont différentes et qu'en conséquence, le protocole de reconnaissance utilisé doit être différent. Un protocole, élaboré en région, est disponible et doit être utilisé nationalement, pour chaque reconnaissance d'attaques sur bovins. C'est une des demandes portées par la FNB depuis longtemps !

FAIT DE LA SEMAINE

Le Président Macron a présenté, mardi dernier, un plan quinquennal d'investissement public de 30 milliards d'euros, nommé le Plan « France 2030 ». Il a annoncé, au sein de ce plan, l'allocation de 2 milliards d'€ pour l'agriculture et l'alimentation sur 5 ans. Son objectif, celui du « manger mieux » avec « une alimentation saine, durable et traçable » d'ici 2030. Le Ministre de l'agriculture a ensuite cité différents volets : les nouvelles technologies, les chaines de valeurs locales, et l'installation…

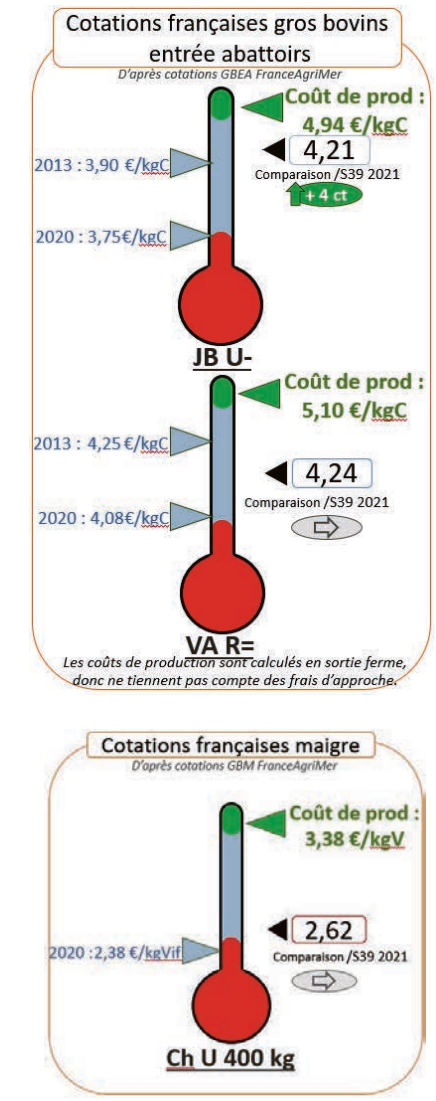
CHIFFRE DE LA SEMAINE

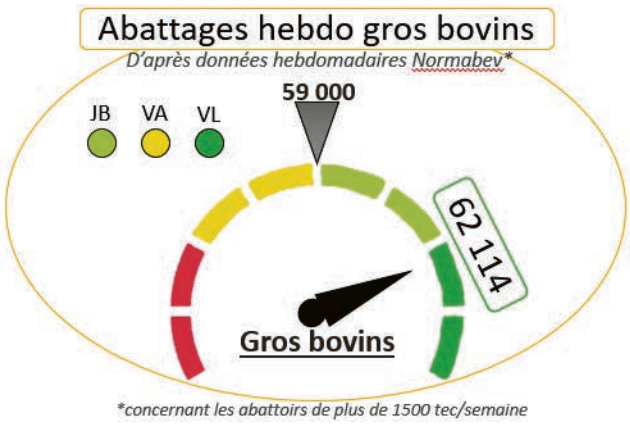
25%
C'est le taux des ménages avec éleveurs de bovins viande vivant sous le seuil de pauvreté.
Se basant sur les déclarations fiscales des ménages, l'INSEE s'est intéressé au niveau de vie des ménages agricole. Ces données mettent en évidence, une nouvelle fois, que les éleveurs de ruminants sont les moins bien lotis, et en particulier, les éleveurs de bovins viande…
Des prix qui couvrent les coûts de production sont plus que jamais urgents !

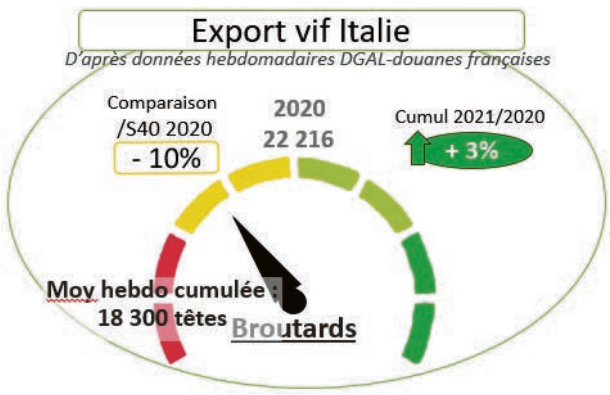
Bovins

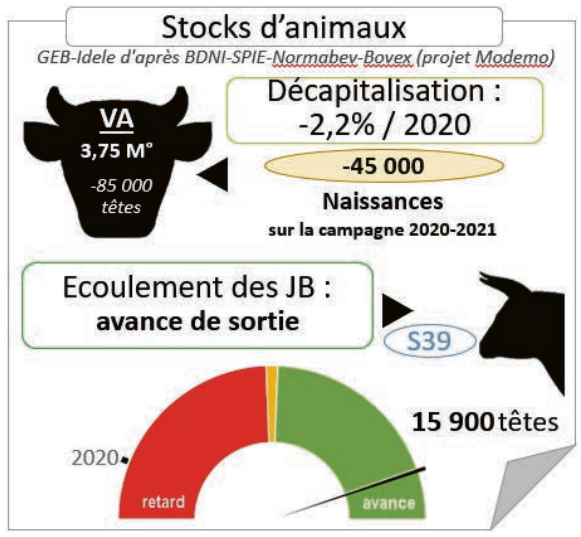
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 40 -











Ovins / Caprins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 18/10/2021

Effectif total: 1884 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION

Effectif global : 925
Taux de vente : 100%
Vente rapide et totale ! Le marché est bien approvisionné en quantité comme en qualité. Malgré tout, le niveau de l'offre ne suffit pas à couvrir les besoins des acheteurs présents et provoque une nouvelle hausse sensible des cours en agneaux comme en brebis.
ATTENTION : En raison du lundi férié pour la Toussaint, le prochain marché se tiendra le jeudi 4 Novembre 2021 aux horaires habituels (ANNONCES impératives avant le vendredi 29/10 à 17H)

Effectif total: 779 - Taux de vente : 100% — **AGNEAUX de BOUCHERIE**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

		MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
U	32 - 38 kg	3,68 €	4,52 €	4,02 €	+0,24
	38 - 44 kg	3,81 €	4,32 €	4,05 €	+0,26
	44 - 50 kg	3,50 €	4,18 €	3,94 €	+0,33
	> 50 kg	2,59 €	3,69 €	3,22 €	+0,07
R	32- 38 kg	3,38 €	3,98 €	3,72 €	+0,31
	38- 44 kg	3,38 €	3,98€	3,72 €	+0,51

Eff.total:135 - Tx de vente : 100% — **OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

			MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
F	U	> 60 kg (F)	1,39 €	1,77 €	1,68 €	+0,32
F	R	< 60 kg (F)	1,12 €	1,56 €	1,29 €	+0,24

Effectif total: 9 - Tx de vente : 100% — **CAPRINS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F	O Première qualité	Aucune cotations

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 13/10/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 420- Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : ambiance électriques dans les agneaux cette semaine, la hausse est considérable du principalement à un manque de marchandises pour les abatteurs et une concurrence forte à l'achat. A vérifier dans les semaines prochaines. Cours très haussiers. Vente totale.		U	de 32 à 38 kg	3,86 €	4,19 €	4,01 €	+0,23
			de 38 à 44 kg	3,84 €	4,35€	4,08 €	+0,29
			> 44 kg	3,78 €	4,22 €	3,98€	+0,58
			de 32 à 38 kg	3,86 €	3,89 €	3,75 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 207 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis: Le volume apportée est de bonne qualité et l'offre ne permet toujours pas de répondre à la demande accrue des acheteurs. Cours reconduits à haussiers. Vente rapide et totale.	F	U	< 60 kg (F)	1,30 €	1,55 €	1,43 €	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,79 €	1,62 €	+0,01
		R	< 60 kg (F)	0,49 €	1,32 €	0,96 €	-

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 13/10/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 89- Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vente totale		Première qualité		19 €	60 €	40€	+ 6,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 234 - Taux de vente : 96% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	77 €	131 €	110 €	-1,00
		R	25 à 35 kg	461 €	125 €	88 €	-

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/10/2021au 17/10/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,62	7,55	6,81	-	-	-	-
	Var.		0,05	0,08	0,40				
	R	7,24	7,34	7,39	-	7,97	7,82	-	-
	Var.	0,03	0,03	0,09		-0,01	0,01		
	O	-	-	-	-	7,45	-	-	-
	Var.					0,05			
3 (couverts)	U	-	7,82	7,83	6,92	-	-	8,02	-
	Var.		0,08	0,04	0,04			=	
	R	7,50	7,66	7,64	6,98	8,03	7,90	7,58	7,06
	Var.	0,03	0,14	0,10	0,21	-0,01	0,02	0,06	0,25
	O	-	7,26	7,23	-	7,80	7,36	7,12	-
	Var.		=			0,17	0,13	0,15	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : La faible disponibilité entraîne une nouvelle hausse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

38 - Vends cause retraite tracteur IH Maxxum 5140 1997 10500heures semi powershift 40 km/h + Divers matériels.
✆ **06 75 82 31 08**

52 - Vends tracteur case 5150, 12 500 h, BE, 13 500 euros (4202)
✆ **06 77 11 67 69**

69 - Cause retraite vend tracteur Renault Ceres 345 87 CV 7500 H. pneu comme neuf - Pirouette Khun 5902 semoir Engrais MDS 93 5M. charrue Khun Master 100 MH tri soc.
✆ **06 37 01 75 34**

Travail du sol

01 - Vends vibro Kongskilde 3m, rouleau à l'avant + lame, 5 rangées de dents double roto à Varrière terrage force par vérins prix 1200 euros.
✆ **06 63 37 70 09**

38 - Vends comb doublet record 3m P. a court lame av 10 dents ENS JD 1m60 abreuv anti gel thermolac tond élect Liscop rem tabac fruit élev tuyaux al 6m diam 82.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends charrue 4 corps Huard Master 120 14 pouces pulve Berthoud 800L.
✆ **06 84 40 52 66**

52 - Vends ramasseuse de pierres Konsgilde, TBE, 3 grilles, 29 500 euros (4203)
✆ **06 77 11 67 69**

69 - Kuhn HR 303 3 mètres à court rouleau Paker charrue Kuhn 4 corps multimaster 151 déclenchement hydrolique.
✆ **06 12 50 46 56**

69 - Vends cultivateur extensible 11 dents - Cultivateur 2.5 m. 11 dents - Rotovateur Kuhn 1.60 m. - Pulvérisateur Berthoud 800 l. 12 m. - Epandeur fumier 3.5 T. - Semoir engrais Vicon 0.4 T. (BE).
✆ **04 78 81 85 79 HR**

69 - Vends Rottotiller Kuhn EL 102 3 m. portacour.
✆ **06 89 85 36 39**

89 - Vends semoir Sky Easydrill 4 D Fertisem 3 m, 2017, TBEG, 3 caisses, 3 doseurs semis direct (4007)
✆ **06 88 86 47 09**

Récolte

21 - Cause retraite vend presse balles rondes NH BR 7060 de 2010, TBE, 11 748 bottes, - 1 vis à grain FAO, 8 m. en 160 (4206)
✆ **06 74 21 82 81**

26 - Vends presse enrubanneuse Taarup Bio 2006 - très bon état- 9500 bottes 1 ère main
✆ **06 03 98 29 34**

52 - Vends MB JD 1075, 2 800 h, 17 000 euros à débattre (4201)
✆ **06 77 11 67 69**

71 - Vends faucheuse Pottinger Novacat, faneuse Pottinger Hit 690N, nourrisseur à veaux.
✆ **03 85 25 83 76**
H. repas.

74 - Vends faucheuse 4 assiettes International 3104. Très bon état.
✆ **06 41 77 95 13**

89 - Vends rabatteur et plateaux à tournesol pour MB JD 4.20 m., 2 jantes 12 x 24 (4104)
✆ **06 73 87 03 53**

Arbo-viti

69 - Vends 4000 manchons PVC diam 100*330 pour rebrochage ou plantation vigne.
✆ **06 64 82 28 20**

71 - Vends compresseur de taille Lacmé cuve 800 l, av 3 sécateurs Felco + fûts vin blanc vinif. ou déco 40 euros.
✆ **06 14 55 18 80**

Distribution

69 - Vends semoir à grains 13 rangs à disque Nodet.
✆ **04 74 26 00 69**

Forestiers

26 - Vends 2 roues 18-30 60%, 8 trous giro forestier Desvoys 3 pales.
✆ **06 09 12 10 47**

Divers

18 - Vends pince botte Mailleux pour chargeur Mailleux, possibilité 2 bottes en même temps, TBE. Région Vierzon
✆ **06 89 89 69 88**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4001)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs,moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4101)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Recherche 4 pneus remorque d'occasion en bon état 12.5.80.15.3 une dimension en plus ou moins conviendrait.
✆ **06 84 30 24 46**

38 - Vends broyeur branches Bugnot 22cv essence bon état remorque porte outil deux essieu.
✆ **06 25 26 34 53**

38 - Vds 1 canon à corbeaux à gaz - 1 grue à fumier et bois - 1 botteleuse CB300 à gros canal - cherche chiot berger.
✆ **04 76 59 25 39 soir après 18h**

38 - Vends 6 poutres Douglas 2 400x200 6 mètres ; 2 300x200 6 mètres ; 2 300x150 6 mètres.
✆ **04 74 84 94 12**

42 - Vends cellule 115 QT moteur 5.5 cv pommpe p de force ecorneur élect. portail bois L2.65 H 2.05
✆ **04 77 75 95 89**

43 - Vends tombeuro 2 échelettes a pneu / remorque foin a pneu 2 échelettes tel 06 50 14 45 90
✆ **06 50 14 45 90**

71 - Part. vend poussoir à saucisson, 15 l, état neuf, 600 euros, région Mâcon.
✆ **03 85 35 10 76**

84 - Vends charrue Fenet 5 socs, 14 pouces, très bon état, prix à débattre + rotavator de marque FALSY 3 m, état neuf, prix à débattre.
✆ **06 26 42 13 38**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Elevage

38 - Vends cause cessation activité 100 abreuvoirs Plasson poulets, pintades 15euros/pc – 30 abreuvoirs Aquamax palmipèdes 11euros/pc - 18 abreuvoirs Plasson spécial dinde 25euros/pc –100 mangeoires poulets (plastique/métal) 8euros/pc – 18 mangeoires Manola spécial dinde 28euros/pc – 80 grilles démarrage Josse 4euros/pc – 60 abreuvoirs Siphoïde 3et 5L 2euros/pc – 18 mangeoires démarrage Manola 6euros/pc – 40 mangeoires démarrage Picorett 5euros/pc – 20 radiants gaz basse pression 5000w Infraconic 125euros/pc – 2 silos farine 8.5m3 France Silo 1000euros/pc – 1 vis de reprise sous silo diam90 2descentes pour alimenter 2chaines d'alim Roxel 500euros/pc – 1 circuit d'alimentation suspendu diam90 10 descentes long 40m Roxel 2000euros/pc - 1circuit d'alimentation suspendu diam60 15 descentes long 60m et reprise sous silo Roxel 3000euros/pc – 1 circuit d'alimentation suspendu diam60 18 descentes long 50m et reprise sous silo Roxel 3000euros/pc – 4 vis d'alimentation 17 assiettes chacune relevage par treuil manuel Minimax Roxel 1000euros/pc– 2 vis de reprise sous silo diam60 2descentes chacune pour alimenter les vis au sol 500euros/pc – 1pailleuse Teagle Polyvert Tomahawk 50/50 3 sorties dont 1 avec 8m de tuyau diam200 2000euros/pc –Assommoir électrique volailles nouvelles normes(neuf) 400euros/pc– Finisseuse, épileuse volaille suspendue avec flexible (neuve) 1200euros/pc – Chariots carcasses inox 3 ACMA 2x7étages x 1.25m 1000euros/pc – Chariots carcasses inox 4 Bayle 2x6étages x 1.20m 800euros/pc– Containers isothermes Alibert ISO 04 20 unités 200euros/pc – 20 plaques eutectiques TKT30x50x3 cm60euros/pc – 4banques froides mobiles vitrage libre-service 3x1.25m 1000euros/pc et 1x1.50m 1500euros/pc. Photos sur demande.
✆ **06 79 40 96 54**

Véhicule

Utilitaire

25 - Vends Partner Peugeot pour pièces détachées, prix 800 euros.
✆ **06 83 82 92 55**

Tourisme

26 - Vends Nissan Navara 07/2010, véhicule Ste bon état hard top options, 4 portes, 118000 Km, 15000euros.
✆ **06 09 15 07 20**
9H ou 20H

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin balles carrées 01 Confrançon.
✆ **04 74 55 13 83**

01 - Vends luzerne bio bottes haute densité catégorie 2, prix 135 euros HT/tonne ; catégorie 3, 115 euros HT.
✆ **06 88 73 70 73**

21 - Vends foin récolté dans de bonne condition (2021) 40 bottes carrées de 440 kg de moyenne + 10 bottes rondes (4006)
✆ **06 36 81 17 16**

26 - Vends fourrage prés bottes rondes AB 120 euros, luzerne bottes rondes 2 coupes 150 euros AB TBC, vente au détail foin montagne 700M.
✆ **06 48 88 40 98**

26 - Vends paille et foin pn, bonne qualité, balle ronde, Drôme des collines.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Prod. vend maïs épis, qual.+++ riche en mat. sèche - pl entière en balles enrubann. et livrés.
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

Fourrage

01 - Donne 5 ha d'herbe à luzerne sur pied pour enrubannage. Possibilité 3 Ha belle luzerne pure sur Reyrieux. Fauchage possible.
✆ **06 68 93 44 60**

52 - Vends foin luzerné à partir de 90 euros la tonne, départ exploitation (C2)
✆ **06 77 11 67 69**

SAS MENET NEGOCE
VENDS PAILLE, FOIN
LIVRAISON CAMION REMORQUE
sur 03, 19, 23, 58, 63 et 71.
Tel : 06 75 75 15 08

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends fourrage prairies naturelles et luzerne, paille. Bio et conventionnel.
✆ **06 47 47 76 60**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

21 - Vends ferme grande maison et nombreux bâtiments avec terrain attenant 9 ha, 21140 Semur en Auxois (4102)
✆ **06 03 25 76 69**

58 - Recherche prés et terres, location ou achat, 20 kms autour de Saulieu, travail sérieux (4208)
✆ **06 86 91 90 62**

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, mécanisable + prés (4002)
✆ **06 10 43 35 81**

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA. Etudie toute propositon.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

55 - A céder exploitation, nord 55, 90 ha, vente de bâtiments et matériel, location bail long terme.
✆ **06 30 84 87 15**

Location

Agricole

71 - À louer environ 8 ha de vignes secteur St-Vérand (71), plus terrains à planter. Vend bâtiment d'exploitation correspondant.
✆ **06 70 73 49 50 ou 06 17 14 42 03**

84 - Recherche terrain à louer pour pépinière viticole environ 1 ha en Vaucluse.
✆ **06 12 93 08 54**

Emploi

Offre

00 - Expl. 30 VL Suisse canton Vaud cherche salarié passionné élevage auton. gestion troupeau Montbéliard, génétique reconnue (prix SW expo), salaire attrayant, logement possible.
✆ **0041 79 916 35 28**

21 - Recherche apprenti niveau BAC - BTS, nourri, logé, polyculture-élevage (4103)
✆ **06 82 44 28 60**

58 - Ferme polyculture élevage cherche salarié autonome temps partiel, CDD voir CDI, étudie toutes propositions (3910)
✆ **06 87 31 57 31**

58 - Exploitation laitière robotisée recherche second d'exploitation, poste à responsabilité, CDI, temps plein, logement disponible (4209)
✆ **06 74 52 22 55 ou 06 78 11 36 98**

69 - Cherche ouvrier viticole avec expérience ou non salaire motivant. Pas sérieux s'abstenir. Région beaujolaise.
✆ **06 48 09 95 67**

Divers

42 - Vends 2 pneus neige sur jante - C3 + jantes alu. 205 GTI + frigo table top (caravanne) et donne calèche(attel. ou déco.).
✆ **06 84 87 44 70**
ou 04 78 48 46 68

Mariage

22 - Homme 55 ans ayant travail et revenus assurés, lasse de la solitude le week-end, habite région touristique, 5 km de la mer, souhaite connaître une amie motivée, capable comme lui de prendre un nouveau départ. Annonce sérieuse, réponse assurée. Ecrire à TERRES DE BOURGOGNE (4207)
✆ **CS 80075 - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière**

Animaux

Bovin

01 - Prendrais bêtes en pension cet hiver en stabulation paillée ; possibilité installation JA en poulet de Bresse avec mat. et dépendances, abattoir, chambre froide.
✆ **06 85 17 96 95**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Elevage limousin vend reproducteurs males 12 24 mois père Jipsy rre lundi pp galion HBL TGS 0685767459
✆ **06 85 76 74 59**

15 - AV veaux reproducteurs + 2de 18 mois, HBS, origine Brousse. Isabelle Maury à Arnac (15).
✆ **06 30 21 73 92**

18 - Vends reproducteurs charolais 18 mois HBC origine velâge facile. GAEC de Turcy, 18140 Garigny. Fleurier.
✆ **06 23 16 10 19**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois + veaux d'automne dont certains génétiquement SC. GAEC Léchenault Frères (3909)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC. SCEA Tursin Sébastien 21210 Villargoix (4211)
✆ **06 85 51 56 86**

38 - Recherche à placer 5 à 10 vaches ou plus pour 3-4 mois ou plus, nourri à l'herbe ou au foin, à voir.
✆ **06 89 09 72 67**

42 - Vends taureau à génisses 5 ans et demi HBC et tx 18 mois bon origine tgs.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends 2 à 4 génisses PH de 1 mois.
✆ **06 22 54 48 98**

42 - Vends taureaux 4 ans 30 mois et 20/22 mois HBC Charolais Vf livr. assurée - Charguerand.
✆ **06 74 46 24 83**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 10 vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends très bons taureaux 20 mois HBC, - veaux reproducteurs HBC, HBL. GAEC de Selins 58110 Bazolles (3906)
✆ **06 72 26 48 56 -**
06 78 97 54 52

58 - Vends veaux reproducteurs HBC 10 - 11 mois, orig. IA et sans cornes, vêlage facile. EARL Dominique Compot - Thianges (3903)
✆ **03 86 50 85 22 -**
06 03 59 84 26

58 - Vends reproducteurs Blond d'Aquitaine de 1 à 4 ans, calmes, bonnes origines, viande et élevage (4205)
✆ **06 83 26 95 44**

69 - Vends cheptel limousin cause retraite + 3 vaches laitière avec ou sans veau toutes garanties sanitaire.
✆ **06 81 61 66 29**

69 - Vends mâles reproducteurs limousins HBL ou non.
✆ **06 71 61 73 16**

70 - Suite à agrandissement exploitation laitière cherche vaches Prim'Holstein ou Montbéliardes vêlées paiement comptant.
✆ **06 73 89 64 55**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elev Charolais HBC vend génisses 30 mois écho. pleines, EARL Pacaut JM.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vends très bon taureaux 18 mois type viande, descendance Giono, Merlin, First.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends taureaux HBC, viande gabarit, vêlages faciles. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4210)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends cause cessation vaches charolaises et aubracs, pleines + génisses aubracs, 18 mois, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vends 40 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Caprin

07 - Vends 11 chèvres au lait (7 année 21000,4 année 20000)cause surnombre. 2550 euros les 11.
✆ **06 82 14 98 01**

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

71 - Vends brebis solognotes bio 52 prés. pleines + 16 agnelles, cess. act. 2017 à 2021 : 150 euros à 180 euros ht.
✆ **03 85 72 01 42**

Ovin

42 - Vends 5 ageaux mâles de 5 mois pour reproduction - bonne origine.
✆ **04 77 96 05 83**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toute catégorie paiement comptant
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Cause retraite, vend 90 brebis croisées à saillir. Possibilité de livraison.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

71 - Vends belle jument comtoise, garantie pleine avec sa pouliche.
✆ **06 88 59 16 46**

Chien

01 - Vends 3 chiots mâles Berger Allemand nés le 7/7/2021 n° mère 250269606582201.
✆ **04 74 55 25 28 ou 06 71 26 97 34**

18 - Vends supers chiots Border Colley, 2 mâles; 2 femelles, vaccinés, intélligents, mordants travail, gardiens, gènes travail, père origine Auxemery (noir et blanc), mère origine Gamin (tricolore), n°de la mère 250269801480218.
✆ **06 98 34 14 58**

38 - Vends chien dressé troupeau N° 2502695003684222, 2 ans + pour vaches. 1200 euros voir sur place.
✆ **06 76 88 73 35**

38 - Vends chiot Border Collie non LOF 2 mois 250 euros siret 3340934961000017 num de la mère 25026874308803.
✆ **06 72 12 12 32**

39 - Vends chiots beauceron pure race 2 femelles 3 mâles nés le 13-07-21, n° mère 250269810121576.
✆ **06 33 74 21 44**

Divers

03 - Propose pension bovins ou chevaux avec parcelle de 6 ha et bâtiment région Montluçon.
✆ **06 73 31 80 78**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE



PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEUR
«Bas de Velle»
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

GAEC MARÉCHAL
«Bousserain»
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021


Prix d'ensemble mâles National 2021

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
Gaec **CADOUX**
Ouvert tous les jours
Élevage charolais - HBC - TGS
89420 St. André en Terre Plaine
Tel. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
22, 23 et 24 octobre
e-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

40è PORTES OUVERTES
Vendredi 29 • Samedi 30 • Dimanche 31 OCTOBRE 2021
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 Rue Vorriots - 21450 Jours-les-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées


1er prix d'ensemble national 2021


Présentation en exclusivité du nouveau système de contention JOURDAIN et de la nouvelle cage MARECHALLE

PRÉSENTATION DE TRACTEURS DE LA GAMME S
CHAPUIS FRÈRES

INVITATION
30e Exposition-Vente de reproducteurs
Vendredi 29 et samedi 30 octobre 2021
Présentation des premiers produits très prometteurs de **Ptitpierre**...

1er prix d'honneur Moulins 2019
...et ceux d'**Ouragan** (utilisé sur génisses) toujours aussi bien conformés.

INDEX
IFNAIS : 103
CRsev : 108
DMsev : 106
DSsev : 111
ISERVR : 113
IVMAT : 114
Élevage Charolais Virginie et Jean GIROUX
Goubeau du Haut - 71300 St-Bérain-sous-Sanvignes
Tél. 03 85 67 83 27 - Port. 06 81 59 12 08
Visionnez notre vidéo sur : www.elevage-giroux.com
Dans le respect des règles sanitaires

JOURNÉES PORTES OUVERTES
Les 22 et 23 octobre
20 veaux (dont certains vêlages faciles PP) et 6 taureaux 18 mois
Toutes garanties sanitaires IBRA
EARL GABORY Jeux lès Bard (21) 06 87 43 40 33

Jeu. 28 et vend. 29 oct. 2021
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65

Journées PORTES OUVERTES les 22 et 23 octobre 2021
Ventes de veaux mâles, taureaux de 18 mois et taureaux adultes
Gaec Saint Roch (Malnoury)
2 vieux chemin de chambain
21290 Recey-sur-Ource
06.85.33.82.34 / 06.33.98.12.43

L'élevage Jubert à Massay (18)
vous invite à ses portes ouvertes les
29 et 30 octobre.
Présentation de veaux de l'année et taureaux de 2 ans, HBC
06 75 56 50 97
ou 06 07 75 73 13

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

COMMUNE DE NOIRON SUR BÈZE

Instauration d'un périmètre de droit de préemption urbain

Par délibération en date du 01 octobre 2021, le conseil municipal de Noiron sur Bèze a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (UA) et d'urbanisation future (1AU, 2AU) définies au plan local d'urbanisme.

La délibération du conseil municipal ainsi que le plan délimitant le périmètre du D.P.U peuvent être consultés à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL214231673

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOURGOGNE TERROIRS ET TRADITION. SARL au capital de 25000euros.Siège social:6 ROUTE NATIONALE 74, 21220 Brochon.750723173 RCS de Dijon. L'AGE du 05/08/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 1 Rue des Etourneaux,21220 Fixin, à compter du 05/08/2021.Mention au RCS de Dijon

AL214231262

TERREAU

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
31 Rue du Faubourg Saint-Nicolas
21200 BEAUNE
841 167 711 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 31 Rue du Faubourg Saint-Nicolas – 21200 BEAUNE au 3 Rue du Bac – 71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS à compter du 30 juin 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL214231648

MATHIDER

SCI au capital de 80000 euros
Siège social
10 Rue Jean-Baptiste Baudin
21000 DIJON
842525628 RCS de Dijon.

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du 27 août 2021, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social au 10 rue Pierre Larousse, 21000 Dijon.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214231651

JMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 050 euros
Siège social
2 route de Changey 21121 DAIX
803 489 624 RCS DIJON

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1ER octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JMA a décidé de transférer le siège social du 2 route de Changey - 21121 DAIX au 12 A Route de Troyes – 21121 DAROIS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL214231654

RECYCL'ECO

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 route de Changey
21121 DAIX 817 608 995 RCS DIJON

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1ER octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RECYCL'ECO a décidé de transférer le siège social du 2 route de Changey - 21121 DAIX au 12 A Route de Troyes – 21121 DAROIS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL214231655

VITAL CONFORT SARL

Par décision du 01/10/2021, l'associée unique de la société VITAL CONFORT SARL, EURL au capital de 7 622,45 euros Siège social : 16 rue de Verdun 21470 BRAZEY-EN-PLAINE, RCS DIJON 384 803 532, a décidé de transférer le siège social pour le fixer Zone Industrielle Route d'Esbarres 21470 BRAZEY-EN-PLAINE, à compter du 01/10/2021. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis – la gérance

AL214231660

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 18/10/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MARANDEUIL: Terre

Urbanisme : RNU

30 a 20 ca

- En laniere: ZD-38

TROCHERES: Terres

Urbanisme : RNU

6 ha 44 a 40 ca

- En roy: ZC-18(J)-18(K)-19 - Laniere: ZC-20-21-22(J)-22(K)

LARREY : Terres – Urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant

5 ha 85 a 55 ca

- Les pres hauts: ZV-38(J)-38(K)-38(L)-39(J)-39(K)-39(L) - Sous les vignes de bissey: ZV-37(J)-37(K)

CHOREY-LES-BEAUNE: Terre et vigne située en aire d'appellation Bourgogne - Classification d'Urbanisme : La parcelle AO 106 se trouve dans la zone 2A du PLU de la commune

Les parcelles AO 106 et 147 sont classées pour partie en Zone U du PLU de la commune - Objectif : Maintien du fermier

25 a 94 ca

- Les moutots: AO-146[79]-147[78] - Meix laurent: AO-106[852]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/11/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214231677

SARL LIFAB

Au capital de 5000 €
Siège social : 47 GRANDE RUE,
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
803 090 042 RCS de Dijon

L'AGE du 30/06/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 52 GRANDE RUE, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON , à compter du 10/08/2021

Mention au RCS de Dijon

AL214231666

GESTION PARC AUTO

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
Avenue du Président Coty
Chemin de Massingy,
21400 Châtillon-sur-Seine
881 198 329 RCS de Dijon

L'AGE du 05/10/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 241 bd Pereire, 75017 Paris, à compter du 05/10/2021. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Paris.

AL214231668

MODIFICATION DE CAPITAL

SCM CABINET CHIRURGICAL RIMBAUD

Au capital de 5233,20 Euros
Siège social
29 Rue Arthur Rimbaud 21000 DIJON
R.C.S : DIJON 531 923 753

A.G.E du 08 Octobre 2021 : agrément en qualité d'associée de Madame Lisa BOMPY, augmentation de capital de 1283,20 euros, afin de le porter de 5133,20 euros à 6416,40 euros par émission de 40 nouvelles parts sociales de 32,08 euros chacune numérotées de 161 à 200 inclus, Nomination de Madame Lisa BOMPY en qualité de co-gérante.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL214231644

COCOLIS

SAS au capital de 27.000€
67 Rue des Godrans 21000 Dijon
813144797 R.C.S DIJON

Aux termes de l'AGE du 24/09/2021, il a été décidé d'augmenter le capital et de nommer en qualité de CAC titulaire, la société MR CAPITAL, sise 5 rue Lincoln, 75008 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n°823 769 328.Le 15/10/2021, le président a constaté la réalisation des augmentations décidées le 24/09/2021. Le capital est porté à 35 976,19euros.

AL214231675

MODIFICATION DE STATUTS

CLTZ

Société par actions simplifiée
au capital de 13 930 euros
Siège social : 36 Rue des Mardors
21650 COUTERNON
800 127 847 RCS DIJON

L'assemblée mixte ordinaire et extraordinaire du 16 Septembre 2021 a modifié l'objet social pour adopter le suivant :

- Réalisation de prestations de services, conseil, consulting, cession/acquisition de tous types de biens, intermédiaire de commerce, courtage ou bourse de fret, apporteur d'affaire.

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. »

L'article 3 a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL214231640

CENTRALE DE SAINT GAULTIER

Société par actions simplifiée
au capital de 14.000 €
Siège social
48, rue de Lafayette DIJON (21000)
RCS CHATEAUROUX 810 437 442

Aux termes de décisions en date du 11 octobre 2021, l'Associée unique a pris acte des démissions du Président et du Directeur général à effet du 1er octobre 2021, nommé un nouveau Président en remplacement et transféré le siège social, à effet du même jour, d'où la publication des mentions suivantes : ADMINISTRATION ET DIRECTION : Ancienne mention : Président : M. Patrick BOULEY - Le Val d'Ardières 69430 Les Ardillats. Directeur général : M. David, Serge, René SOMBSTAY - 48, rue Lafayette 21000 Dijon. Nouvelle mention : Président : M. Marcel BUREL - 5, rue des Gaïacs - BP 9336, 98807 NOUMEA CEDEX. SIEGE SOCIAL :Ancienne mention : 48, rue Lafayette 21000 Dijon. Nouvelle mention : 1, rue du Cheval Blanc 36800 Saint Gaultie

AL214231641

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

HONEY

SAS au capital de 18 712 500 euros
Siège social
5 Chemin du Château
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
812 651 719 RCS DIJON

L'assemblée ordinaire du 22 Juin 2021 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes suppléants des sociétés SALUSTRO REYDEL et IGEC.

Pour avis.

AL214231642

AVIS DE REALISATION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

ALDI BEAUNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital porté de 10.199.000 euros à 10.788.800 euros

Siège social : 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune

21200 Beaune

444 329 346 RCS Dijon

SIRET : 444 329 346 00027

LEADER PRICE EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée

au capital : 169.141.592,20 euros

Siège social : 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële

77230 Dammartin-en-Goële

(ancien siège social : 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine)

419 695 341 RCS Meaux (en cours de transfert)

SIRET : 419 695 341 01479

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dammartin-en-Goële du 30 juillet 2021, les sociétés ALDI BEAUNE et LEADER PRICE EXPLOITATION ont établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions, aux termes duquel la société LEADER PRICE EXPLOITATION fait apport, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, de la toute propriété des biens et droits des trois magasins composant sa Branche d'Activité Beaune. L'actif apporté s'élève à 3.949.202 euros moyennant la prise en charge par la société ALDI BEAUNE, sans solidarité avec la société LEADER PRICE EXPLOITATION, du passif attaché à cette branche d'activité s'élevant à 1.686.693 euros et d'une perte intercalaire d'un montant de 502.156 euros, soit un actif net apporté de 1.760.353 euros.

En rémunération de cet apport, la société ALDI BEAUNE a augmenté son capital social d'un montant de 589.800 euros par la création de 2.949 parts sociales d'une valeur nominale de 200 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société LEADER PRICE EXPLOITATION.

La prime d'apport s'élève à 1.170.553 euros.

Des termes des décisions de l'associé unique des sociétés ALDI BEAUNE et LEADER PRICE EXPLOITATION en date du 30 septembre 2021, il résulte que l'opération d'apport partiel d'actif a été approuvée et que l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital susvisées sont devenues définitives le 30 septembre 2021. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts de la société ALDI BEAUNE ont été modifiés, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 10.199.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 10.788.800 euros

AL214231647

SAS LAURENT PONSOT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 445 470 euros
Siège social : 10 rue des Cerisiers
ZA Petite Champagne
21640 GILLY LES CITEAUX
808 499 073 RCS DIJON

Suite à l'AGE du 30 juin 2021, l'objet social a été étendu aux activités de réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, ayant un lien direct ou indirect avec la vigne et le vin ; création, réalisation et pose d'enseignes et de signalétique ; réalisation et pose d'autocollants sur tous types de véhicules ; réalisation de produits de communication graphique (peinture en lettres) d'illustrations ou de maquettes ; gravure pour impression sur papier ou textile ; fabrication d'images de synthèse ; réalisation de maquettes et mises en page ; fourniture d'illustrations et autres prestations graphiques. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL214231657

NEO

EURL, transformée en SASU ,au capital de 10 000 euros, siège social : 37-39 rue Jean Jacques Rousseau 21000 DIJON, RCS DIJON n°528 511 827. Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28/09/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christian BAUCHE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Christian BAUCHE, demeurant 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON. Pour avis. Le Président.

AL214231665

SAS TRANSPORTS ALIX

SAS au capital de 48 900 €
Siège social : 15 Route du Pont de PARIS,
21190 CORPEAU
309.687.390 RCS DIJON

Le 06/05/21, l'associée unique a constaté l'expiration des mandats de commissaires aux comptes de GESCOREC AUDIT titulaire et de Christian PASTEUR suppléant et décidé de ne pas les remplacer, la société n'étant plus tenue de désigner des commissaires aux comptes. RCS DIJON

AL214231674

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL POULLEAU

au capital de 136 960 €
siège social : 11 Rue Saint Georges
21110 FAUVERNEY

AGE du 20/09/2021 : nomination gérant M. Benjamin BONIN (2 B rue d'Aval 21110 FAUVERNEY) en remplacement de M. Frédéric POULLEAU démissionnaire, à compter du 01/09/2021.

Pour avis

AL214231588

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/21 et du 08/09/21, la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537 450 euros, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 17 Boulevard du Champ aux Métiers, 21800 QUETIGNY, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL NATSAM, au capital de 8 000 euros, 799 251 277 RCS DIJON.

En vertu dudit contrat, la société SARL NATSAM exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/09/21, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

Pour avis

AL214231621

LE BAR DE LA POSTE

SARL au capital de 500 euros
Siège social : 24 Rue Marion
21170 ST JEAN DE LOSNE
880 517 834 RCS DIJON

L'AGM du 30/06/2021 a pris acte de la démission de Madame Virginie GIRARD de ses fonctions de cogérante à compter du 30/06/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL214231643

FIN DE LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Quetigny (21800), 18, boulevard du Grand Marché - Zac des Charrières, consentie par acte sous seing privé en date du 24 mai 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

AL214231646

BELEN KINE

SCM Société civile de moyen
au capital de 10.500 Euros
Siège social : 1 route de Verdun
21200 BEAUNE
517 723 342 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a nommé, avec effet au 1er octobre 2021, en qualité de cogérant, M. Charly LANCIA, demeurant à BEAUNE (21200) – 28 rue de Brully, en remplacement de M. Jean-Marc BASSET, démissionnaire, à compter du 30 septembre 2021. Les mandats de M. Alexandre JOBARD, Mme Caroline BUSCHINI, et M. Maxime GUILLEMAUD, cogérants en fonctions, se poursuivent.

La Gérance

AL214231656

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP en date à Quétigny, le 30 septembre 2021 la société JEFF DE BRUGES - EXPLOITATION, SAS au capital de 20.000.000 euros, sise Parc du Bel Air - 12 avenue Joseph Paxton 77164 Ferrières-en-Brie, 449 127 885 RCS MEAUX, a donné en location-gérance à la société CTCG, SARL au capital de 5.000 euros sise 7 C rue des Courtots Girard 21130 Villers-les-Pots 903 400 802 RCS DIJON, son fonds de commerce de vente au détail de chocolats, dragées, crèmes glacées et autres produits de la gamme JEFF DE BRUGES sis et exploité sous l'enseigne JEFF DE BRUGES - MARTIAL à avenue de Bourgogne Centre Commercial Grand Quétigny 21800 QUETIGNY pour lequel la société JEFF DE BRUGES - EXPLOITATION est identifiée sous le numéro SIRET 449 127 885 00472, pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024.

AL214231661

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

PASS INFO

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros. Siège social : 13 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE. 878 497 296 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 01/06/2021, l'associée unique a nommé : M. Julien DA SILVA, demeurant 7 Impasse du Clos Alexandre - 21110 TART LE HAUT, en qualité de cogérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Romain PELLENARD, démissionnaire. Pour avis. La Gérance.

AL214231663

LE SERBET

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 23 septembre 2021, la collectivité des associés de la société LE SERBET, SARL au capital de 515.800 €, dont le siège social est à BEAUNE (21200) - 5 B, Passage Sainte Hélène, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°315 858 530, a décidé de nommer en qualité de co-gérant, sans limitation de durée, et à compter de ce jour : M. Paul WASSERMAN, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges, en remplacement de Mme Rebecca HONE, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges dont le décès est survenu le 20 aout 2021. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL214231671

NON DISSOLUTION

ELYPS'S

FMB

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
26 bis Grand chemin de Charrey
21170 ESBARRES
809 953 862 RCS DIJON

Le 25/10/2020 l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214231575

AME BOURGOGNE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : AME BOURGOGNE.

Forme : SAS.

Capital social : 7500 euros.

Siège social : 8 Chemin DE LA NOUE, 21600 LONGVIC.

847790839 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 7 octobre 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL214231649

DISSOLUTION LIQUIDATION

FINANCIA EXPERT

EURO-POUSS

Clôture de liquidation

Dénomination : EURO-POUSS.

Forme : EURL société en liquidation.

Capital social : 30.489,80 euros.

Siège de liquidation : 5 rue Legouz Gerland - 21000 DIJON

399 284 801 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 20 septembre 2021, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Hélène LAUTERBACH demeurant 5 rue Legouz Gerland, 21000 DIJON et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du DIJON.

Le liquidateur.

AL214231652

FINANCIA EXPERT

SCI SUFFREN

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SUFFREN.

Forme : SCI en liquidation.

Capital social : 2667,85 euros.

Siège social : 11 Rue VICTOR HUGO, 21160 COUCHEY.

423 292 143 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 31 août 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet rétroactif au 31 décembre 2020 Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Madame Anny MINOT,

demeurant 66 rue de Mercey à 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE a été nommée liquidateur et il lui a été conférée les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

La co-gérance

AL214231658

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LYGOPHOBIA. SAS en liquidation au capital de 6000 euros. Siège : 19 Rue Raoul Follereau, 21000 DIJON. RCS DIJON 842707465

Aux termes de l'AGE du 30/09/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Anaïs COLOMB demeurant 19 rue Raoul Follereau, 21000 Dijon, et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter de ce jour. La société sera radiée du RCS de DIJON.

AL214231672

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 05/10/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : Ï DOM SERVICES

Siège social : 4 Rue Darcy LOGT N°11 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Capital : 1000 €

Activités principales : tous travaux d'entretien, nettoyage, conciergerie

Durée : 99 ans

Président : Mme DESCHAMPS ANAÏS 4 Rue Darcy LODT N°11 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

AL214231639

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/09/2021 à MERCEUIL, il a été institué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EURL GUERIN SYLVAIN Siège social : 18, rue Jacques Copeau – 21190 MERCEUIL Objet social : Toutes opérations se rapportant aux activités de climatisation, de chauffage, de plomberie et d'électricité - Annexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 2000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire, Gérance : Monsieur Sylvain GUERIN, demeurant 18, rue Jacques Copeau – 21190 MERCEUIL. Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL214231645

DELICES DES TERROIRS

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société DELICES DES TERROIRS, SARL au capital de 2 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 32 Grande Rue 21130 MAGNY-MONTARLOT, Objet : épicerie fine, vente de produits régionaux. Les gérants sont Madame Charlène MONOT et Monsieur Alexandre ROSSIGNOL demeurant tous deux 32 Grande Rue 21130 MAGNY-MONTARLOT.

Pour avis – La Gérance

AL214231650

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/10/2021 à CHEVIGNY EN VALIERE, il a été institué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : KSE Prestations Siège social : 39, rue Mercey – 21200 CHEVIGNY EN VALIERE Objet social : - Toutes activités de serrurerie et métallerie ; Toutes activités d'installation de motorisation et de contrôle d'accès sur portes, portails ou barrières automatiques ; la réalisation de tous travaux de menuiserie bois, aluminium et PVC ; Annexes. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire, Gérance : Kevin FROMHEIM, demeurant 39, rue Mercey – 21200 CHEVIGNY EN VALIERE. Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL214231653

AVIS DE CONSTITUTION

MANOIR DE BESSEY

Le 14 octobre 2021, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : MANOIR DE BESSEY

Forme : société civile immobilière

Siège : BESSEY LES CÎTEAUX (21110), 4, rue du Grand Commun

Durée : 99 ans

Capital 1 000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. A titre accessoire, la cession de tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire et le remploi du prix de cession, tant en biens immobiliers ou qu'en parts sociales de sociétés à prépondérance immobilière.

Gérance : FINANCIERE GUINET sise à LYON (69007), 50, rue Saint Mathieu, 823 853 015 RCS LYON, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts. RCS : DIJON

AL214231662

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/06/2021, il a été constitué une SELARL dénommée :

TACHE VALERIANE

Siège social : 4 rue des Peupliers 21800 QUETIGNY **Capital :** 1000 € **Objet social :** Infirmier **Gérance :** Mme TACHE VALERIANE demeurant 26 rue Henri Matisse 21800 QUETIGNY **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214231664

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 octobre 2021 à NEVERS, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : BATIR ALB. Siège social : 1 Rue du Colonel Jeanpierre, 58000 NEVERS. Objet social : Tout travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, notamment maçonnerie, carrelage, peinture en intérieur et extérieur, ravalement de façades, platerie d'intérieur, travaux d'isolation, couverture, charpente ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. Capital social : 1 000 euros. Gérance : M. Ylber UKËHAXHAJ demeurant 18 Avenue des Champs Perdrix 21000 DIJON et M. Uliks UKËHAXHAJ demeurant 1 Rue du colonel Jeanpierre 58000 NEVERS. Pour avis. La Gérance

AL214231667

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

ANTONIO MARTINS Société à responsabilité limitée - au capital de 2 000 euros Siège social : 1 impasse Le clos du château - 21190 TAILLY AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TAILLY du 12 Octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : ANTONIO MARTINS Siège social : 1 impasse Le clos du château - 21190 TAILLY Objet social : - la pose de carrelages ; de parquets et autres revêtements de sols en bois ; de moquettes et revêtement de sols en linoléum, en caoutchouc ou en matières plastiques ; et plus généralement tous types de revêtements de sols de quelques matières que ce soit ; - la maçonnerie, travaux courants de béton-armé, couverture, zinguerie, taille de pierre de construction et restauration de bâtiments ; - la plâtrerie, le montage de cloisons sèches à base de plâtre et la pose de plaque de plâtre, la peinture, la vitrerie et la pose de papiers-peints ; - et plus généralement tous corps de métiers du bâtiment ; - l'achat, la vente, la prise en location de tout matériel, outillage, matières-premières, et objets de toute nature ; - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; - et toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros Gérance : Monsieur Antonio DE ALMEIDA MARTINS, demeurant 1 impasse le clos du château - 21190 TAILLY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214231669

CLAUDEL & VEJUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
19-21, Place Bossuet
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SELONCOURT du 15 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Sigle : C&V

Dénomination : CLAUDEL & VEJUX

Siège : 19-21, Place Bossuet, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 020 euros

Objet : l'acquisition d'un fonds de commerce de lunetterie, optique, verres de contact, photo, acoustique connu sous l'enseigne « OPTIQUE BOSSUET » exploité à DIJON (21000) 19-21, Place Bossuet ; l'exploitation de tous fonds de commerce d'optique, lunetterie, photo, acoustique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Pauline CLAUDEL demeurant 87, Boulevard de Troyes 21240 TALANT

Directeur général : Monsieur Kévin VEJUX demeurant 87, Boulevard de Troyes 21240 TALANT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS - La Présidente

AL214231670

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/09/2021 à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : HOLDING LCM Siège social : 9 rue Jacques Germain – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, la gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe , tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, la réalisation de prestations et tous travaux en relation avec la vigne, prestations de consulting en matière vini/viticole et agricole, l'acquisition, la cession, la construction, la prise à bail, la location et mise en valeur de tous immeubles ou locaux à usage d'habitation, commercial ou autres, nus ou meublés, l'activité de loueur en meublé par location directe et/ou indirecte, de tous locaux meubles ou garnis, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Lucas MOUCHONNAT demeurant 458 Chemin dessus des Bressandes – 21200 BEAUNE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214231676

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/10/2021 à DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : FENSLI Conseil. Siège : 5 rue René Char, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 5 000 euros. Objet : Activité de conseil et courtage en opérations de banque et en services de paiement, mandataire intermédiaire d'assurance, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société EJC FINANCE & CONSEIL, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 rue d'Artois, 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 797 713, représentée par Mme Elodie JACQUEMOUD-COLLET, gérante. Directeur général : La Société PC Conseil, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1 rue Balzac, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 358 513, représentée par M. Pierre CUENOT, gérant.

POUR AVIS.

Le Président

AL214231659

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

CHAROLAIS EXPANSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Agropole du Marault
58470 MAGNY COURS
849 960 190 RCS NEVERS

Au terme d'une décision en date du 27.09.2021, l'Associée unique constate la démission de Monsieur Patrick SIMON de son mandat de Directeur Général.

POUR AVIS

Le Président

AL584231653

➜ SUCCESSION

AVIS

Mr Philippe Jean Régis HEMART, retraité, célibataire, demeurant à LAROCHEMILLAY(58) 7 route de Luzy, né à COURBEVOIE (92) le 16/05/1950, décédé à CHALON SUR SAONE (71) le 05/03/2021, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 18/07/2000, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 27/09/2021 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 30/09/2021.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584231665

AVIS

Mme Marie Thérèse Huguette LATRACE, retraitée, veuve de Mr Lucien SEGAUD, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, née à MARLY SOUS ISSY (71) le 8/11/1936, décédé à LUZY (58) le 18/06/2021, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 10/01/2013, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 10/09/2021 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 15/09/2021.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584231666

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 19 septembre 2017,

Mme Gisèle Germaine Solange SIMON, retraitée, veuve de M. Michel René GUILLAUME, dt à VARENNES VAUZELLES (58) 9 rue Gaston Morel, née à SAINT FARGEAU (89) le 31 décembre 1931, décédée à NEVERS (58) le 20 juillet 2021 a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de la SCP MARTIN-MARIE, Notaire à NEVERS, le 6 octobre 2021, dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de NEVERS le 11 octobre 2021

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL584231680

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BARRYDATA

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 18 rue du Mont Olivet
78500 SARTROUVILLE
845 228 600 R.C.S. Versailles

Suivant Procès-verbal du 23/08/2021, l'Assemblée Générale a pris acte du transfert de siège social au 17 rue Jean Sallonnyer 58120 CHATEAU-CHINON, à compter du 01/08/2021.

Président : M. Aboubacar BARRY, 17 rue Jean Sallonnyer 58120 CHATEAU-CHINON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Société radiée du RCS de VERSAILLES et réimmatriculée au RCS de NEVERS.

AL584231523

SASU MACONNERIE ILAN

Capital 1000€
47 rue Claude Parent 58000 Nevers
RCS NEVERS 851 037 788

Suite à l'AGE du 11/10/2021, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 57 RUE DE LA MOTTE 93300 AUBERVILLIERS.

RCS NEVERS.

AL584231663

SCI DOMAINE DU CHATEAU DE CHATILLON EN BAZOIS

SCI au capital de 295.75 EUROS
Siège social : 29 avenue de Friedland
75008 PARIS
351 917 182 RCS PARIS

D'une AGE du 01 09 21, est décidé que le siège social est transféré le 01 09 21, à Châtillon en Bazois (58110) 15 rue Saint Goar. Les statuts sont modifiés.Objet social : Acquisition d'immeubles pour les gérer. Durée : expire le 11 09 2029.Dépôt GTC NEVERS désormais compétent.

AL584231679

➜ ÉLECTIONS

SICAGEMAC

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 16 septembre 2021, les Administrateurs suivants :

Benoit DUBUIS
Alexandre LORRÉ
Christophe PELLÉ
Daniel PERREAU

AL584231676

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

JEAJOVI

Société par actions simplifiée
au capital de 547 444,36 euros
porté à 273 644,16 euros
Siège social
5 rue Voltaire 58000 NEVERS
410 109 524 RCS NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 05/10/2021, en l'absence d'opposition, le Président a constaté la réduction définitive du capital social de la société à 273 644,16 euros par voie de rachat d'actions conformément aux délibérations de l'AGE en date du 01/09/2021.

POUR AVIS. Le Président

AL584231521

BOIS & NOUS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 € ramené à 7 000 €
Siège social : Chemin de la Montagne
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
793 403 601 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 16/07/2021, des décisions du Gérant du 10/09/2021 et des décisions de l'Associé Unique du 10/09/2021 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

- Capital social :
* ancienne mention : 10 000 €
* nouvelle mention : 7 000 €
- Gérance :
* anciennes mentions : M. Yann BOURRET et M. Augustin DOUSSET
* nouvelle mention : M. Yann BOURRET dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – Chemin de la Montagne

AL584231526

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE DU BELIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 43 Rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
RCS NEVERS 852 165 083

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance

AL584231670

MODIFICATION DU CAPITAL

TECHNIC'ELEC 58
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
porté à 104 347,80 euros
puis ramené à 120 000 euros
Siège social :
31 Boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG mixte du 11.06.2021 et des décisions du Président du 21.09.2021, le capital social a été réduit de 15 652,20 euros pour le ramener à 104 347,80 euros par voie de rachat et annulation de 12 actions. Puis il a été décidé d'augmenter le capital de 15 652,20 euros pour être porté à 120 000 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

ARTICLE 6 - APPORTS Il sera ajouté à cet article l'alinéa suivant : « Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2021 et des décisions du Président constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital social a été réduit d'une somme de 15 652,20 euros, par voie de rachat et d'annulation de 12 actions d'une valeur nominale de 1 304,35 euros chacune, puis a été augmenté d'une somme de 15 652,20 euros par incorporation de réserves ».

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Cet article sera désormais rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille euros (120 000 euros). Il est divisé en huit mille (8000) actions de quinze euros (15 euros) de valeur nominale entièrement libérées et de même catégorie. »

POUR AVIS Le Président

AL584231673

➜ MODIFICATION DE STATUTS

S.P.F. SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 547 444,36 euros
porté à 273 644,16 euros
Siège social : 81, avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
410 109 524 RCS NEVERS

Suivant AGE en date du 01/09/2021, il a été décidé :

- De remplacer la dénomination sociale « S.P.F SERVICES » par « JEAJOVI »

- De transférer le siège social au 5 rue Voltaire 58000 NEVERS

- De réduire le capital social de 273 800,20 euros pour le ramener de 547 444,36 euros à 273 644,16 euros par voie de rachat de 1796 actions et sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers

Il a également été constaté la démission de Monsieur Pascal SIGNORET de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 août 2021 à minuit.

POUR AVIS. Le Président

AL584231520

Lexan Avocats Société d'avocats
ZIRST II - 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

NEVERS MOTORS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 38.000 euros
Siège social
33 Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
753 221 092 RCS NEVERS

Décisions de l'Actionnaire unique en date du 1er octobre 2021 :

* Modification de la dénomination sociale en adoptant comme nouvelle dénomination : « Nevers Motors « et ce, à compter du 1er octobre 2021.

* Refonte de l'objet social de la Société, lequel est désormais rédigé comme suit : « La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le négoce sous quelque forme que ce soit, la réparation et la transformation de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion ainsi que de tous moyens de mobilité, l'entretien de tous véhicules automobiles thermiques ou électriques, neufs et d'occasions,
- tous types de ventes, achats de véhicules motorisés thermiques ou électriques,
- le commerce de détail ou en gros, de tous accessoires, équipements et pièces détachées neufs ou d'occasions se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien,
- la gestion de projets pour son compte ou pour le compte de tiers de toutes activités de négoce,
- la location, longue ou courte durée, de tous véhicules,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement «.

* Transfert du siège social de VARENNES VAUZELLES (58640) – 14 rue Gay Lussac à NEVERS (58000) – 33 Boulevard du Grand Pré des Bordes et ce, avec effet à compter du 1er octobre 2021.

Anciennes mentions :
Dénomination sociale : AUTOS LA MADELEINE
Siège social : 14 rue Gay Lussac 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouvelles mentions :
Dénomination sociale : Nevers Motors
Siège social : 33 boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS
Pour avis. Le Président.

AL584231524

Société d'Avocats
MARTIN-LECLERC
14, rue Georges Dufaud - 58000 NEVERS

NSJL

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.650 euros
Siège social : Le Clos Ry, RN7
58000 SERMOISE SUR LOIRE
750 772 261 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 07 août 2021 et des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2021 que le capital social a été réduit pour être ramené de 15.000 euros à 7.650 euros, et le siège social transféré du Clos Ry, RN7 – 58000 SERMOISE SUR LOIRE au 2, Allée des Coudrées – ZAC des bois Rochefort – 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

Pour avis, le gérant

AL584231528

ATN SYSTEME SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 267 000 €
Siège social : 19, Rue des Docks
58000 NEVERS
803 220 052 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 30/09/2021, les associés ont pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire de la société CABINET HAYOT et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Maldoror DAVIER et ont décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL584231668

CENTRE DE LA BARBELAINE

SAS au capital de 914 698 €
Siège social : CHATEAU DE LA VENERIE
58210 CHAMPLEMY
RCS de NEVERS 380 299 685

L'assemblée générale du 25/06/2020 a pris acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement SARL CABINET GOUVERITH et Monsieur MOULOIS ERIC.

Modification au RCS de NEVERS.

AL584231671

➜ CESSION

SCP GILLES SERAPHIN
ET EDOUARD LAMOUR
18 PLACE CARNOT
21200 BEAUNE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU CHINON, le 1 Octobre 2021, il a été constaté la cession de fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes :

CEDANT : La Société CONSOERIUM HOTELIER DU MORVAN LES SETTONS, SARL, au capital de 32624,09€, siège à MONTSAUCHE LES SETTONS(58230) , SIREN 711.880.310 - RCS NEVERS.

CESSIONNAIRE : La Société La Morvand'Ale, SAS au capital de 62500,00€, siège à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230) , SIREN 892347717 - RCS NEVERS.

Un fonds de commerce d'exploitation création d'hôtel restaurant bar activité nautique sis à
MONTSAUCHE LES SETTONS, connu sous le nom commercial Hôtel de la Morvandelle, et pour lequel il est immatriculé au RCS NEVERS , n°711.880.031.000018.

JOUISSANCE : 1 Octobre 2021

PRIX : principal de QUATRE VING SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (86250,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 72.720,00 €,
- au matériel pour 13.530,00 €.

OPPOSISITONS : reçues dans la forme et délais légaux, en l'office notarial de SCP KREICHER ET SANDELLI, 2 place du Docteur Bondoux , 58120 CHATEAU CHINON , où domicile a été élu à cet effet.

AL584231656

Maître Laure PAILLARD
Notaire à POUILLY SUR LOIRE
(Nièvre)
7 Place des Frères Mollet

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laure PAIL-

LARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, 7, place des Frères Mollet, le 1er octobre 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 4 octobre 2021 dossier 2021 00039313 référence 5804P01 20021 N 00507

Monsieur Didier René Serge PRINCE, et Madame Claire Mireille CAILBOURDIN, demeurant ensemble à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 74, rue Waldeck Rousseau,

Nés savoir :

- Monsieur PRINCE à PARIS (75013), le 11 janvier 1961,

- Madame CAILBOURDIN à MELUN (77000), le 14 février 1962.

Ont vendu à :

Monsieur Steven Renaud PRINCE, demeurant à SAINT QUENTIN SUR NOHAIN (58150), 2, rue de la Ribaudière, né à NEVERS (58000), le 13 juillet 1985, époux de Madame Séverine Juliette Dominique RIBEYRON,

Un fonds de commerce de vente de matériel de bassin, de poissons d'ornements et de plantes aquatiques, activité sédentaire et non sédentaire, exploité à SAINT QUENTIN SUR NOHAIN (58150) 2 rue de la Ribaudière, « Chevroux », immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 327342838

Moyennant le prix de : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 €), s'appliquant :

-aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR)

-aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR)

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 1er octobre 2021. Il en a la jouissance à compter de la même date.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Laure PAILLARD, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

Me PAILLARD

AL584231660

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

ARCHEOLOGIES DU FUTUR

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social
Chassy Le Bas, 58190 VIGNOL
818 761 900 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL584231659

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MANZARA

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social
29 Avenue du Champ du Seigneur
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
524 439 387 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Claire TABBAGH

Clôture de liquidation
Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2021, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargée de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, Le Liquidateur.

AL584231466

LOCIMMO

Par décision du 11/10/2021, la société LOCIMMO, SNC au capital de 736.573 € ayant son siège fixé 19 rue de la Cathédrale à NEVERS (58000), RCS NEVERS 382 821 734, est dissoute sans dissolution dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil par transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique, la SOCIETE NOUVELLE, SA au capital de 40.000 € ayant son siège fixé à LA FLOTTE (17630), 19bis rue Jean-Henry Lainé, RCS LA ROCHELLE N° 341 263 283. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de NEVERS où doit s'effectuer la radiation dans le délai de 30 jours de la présente publication.

Pour avis : Michel Merlin.

AL584231652

Maître Valérie Plançon
Notaire à Varzy (Nièvre)
8, boulevard Dupin

SCI DOMAINE DE SAVIGNY

en liquidation
au capital de 6.000,00 euros
dont le siège social
est à SAINT SAULGE (58330)
Domaine de Savigny
RCS de NEVERS n° 829851872

Clôture de liquidation
Sjoerd HATTINK, demeurant à Domaine de Savigny - 58330 SAINT SAULGE agissant en qualité de liquidateur de la SCI DOMAINE DE SAVIGNY, dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 09/04/2021, a été clôturée le 27/09/2021 suivant décision des associés, après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion. Cette décision a été enregistrée à NEVERS le 08/10/2021 volume 2021 n° 516.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du TC de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateu

AL584231527

EARL BOUTRON PATRICK

en liquidation
Siège de liquidation 1 rue des Jonquilles
Meung – 58200 POUGNY
Au capital de 289 000 €
RCS NEVERS – N°812 251 932

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
L'AGE réunie le 30 septembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 juin 2021, déchargé M. Patrick BOUTRON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584231664

CENTRE DENTAIRE GAMBETTA

Société civile de moyens en liquidation. Au capital de 68 297,60 euros. Siège de liquidation : 41 rue Gambetta 58600 FOURCHAMBAULT. 429 754 054 R.C.S NEVERS. L'Assemblée Générale réunie le 1/09/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jacques LACROIX demeurant 16 chemin du Magny 58600 FOURCHAMBAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL584231672

DISSOLUTION RBI33

RBI33
SCI au capital de 1000 euros,
Siège social : Quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX,
834194680 RCS de NEVERS

Par AGE du 27/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable en date du 1/10/2021. M. Eric ROUSSEAU demeurant Les Oucherons 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Mention au RCS de NEVERS

Pour avis.

AL584231674

➜ AVIS DE CONSTITUTION

DML INVEST

AVIS DE CONSTITUTION SAS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FOURCHAMBAULT en date du 17 septembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DML INVEST

SIEGE SOCIAL : 93 route de Nevers, 58600 FOURCHAMBAULT

OBJET : Gestion d'actifs, acquisition en immobilier, prise de participations dans des sociétés ou acquisitions de sociétés, toute opération en lien avec de l'investissement, activité de conseil ou services dans les domaines de l'immobilier

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 5 000 euros

PRESIDENT : M. David LEAL, demeurant 93 route de Nevers 58600 FOURCHAMBAULT

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL584231467

PIECES AUTO 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 11 Octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PIECES AUTO 58

Siège social : Le Crot de la Poreuse, Route Nationale 7, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet social : Récupération de toutes matières, vente de pièces détachées V.L et P.L, achat vente de véhicules V.L et P.L neufs et occasions, remorquage, mécanique auto, moto et P.L, entretien matériel agricole, carrosserie, achat vente de motos et cycles neufs et occasions et toutes activités annexes,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Alexis THIEBAULT, demeurant 4 rue Principale, 10320 ASSENAY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis. La Gérance

AL584231525

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 13 Octobre 2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DSC

Objet social :

La fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques ;

La conception, la création, la fabrication et la vente de toutes formes signalétique, d'éléments d'identification, de repérage et de communication, de décorations, d'objets et d'accessoires du quotidien avec l'utilisation majoritaire de tous types de matières plastiques ;

- L'achat, l'importation de toutes marchandises, articles et produits marchands de type non alimentaire, non règlementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services et non transformés à réception, destinés à être intégrés aux produits conçus ou proposés séparément à la vente en ligne ou en boutique et à l'exportation, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- La vente en ligne ou en boutique et l'exportation de tous produits conçus, réalisés, transformés, achetés ou importés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- Avoir recours à la sous-traitance de toutes les opérations complémentaires ou de substitution nécessaire pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié et à tout autre objet similaire ou connexe, susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

Siège social : 171 rue Roland Brouard 58600 GARCHIZY

Capital : 8 000 €

Durée : 99 ans

Associés gérants :

Mr RAMIER David demeurant à 108 impasses des Troènes 58600 GARCHIZY

Mme RAMIER Christelle demeurant à 108 impasses des Troènes 58600 GARCHIZY

Mr MARQUES Quentin demeurant 10 rue de la fontaine 58400 CHAULGNES

Immatriculation au RCS de Nevers

AL584231529

SEJ IMMO

Suivant acte sous seing privé en date du 06/10/2021 à CLAMECY il a été institué une Société à Responsabilité Limitée dénommée SEJ IMMO au capital social de 20 000 €, siège social Rue Clément Ader 58500 CLAMECY dont l'objet est pour son propre compte l'investissement immobilier en tout genre, l'achat, la revente, la propriété de tous biens immobiliers, la location, la gestion, l'exploitation par tous moyens desdits biens, la mise en valeur, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS. GERANT : ROUSSEAU Eric, Les Oucherons 58420 CHEVANNES CHANGY. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL584231654

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/08/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI A&S58

Forme : SCI

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 45 route de Chevannes, 58300 DECIZE

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

Gérance : Mme Sylvia JOUMIER demeurant 45 route de Chevannes, 58300 DECIZE

Mme Audrey ROUSTIC demeurant 14 route de la Fermeté, 58160 LA FERMETE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584231655

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12 octobre 2021, constitution de la SAS : HOLDING CALMA

Capital social : 50 000 euros (apports en nature)

Siège social : 1, Rue du Commandant Barat 58000 NEVERS

Objet : prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, établissements ou groupements d'intérêt économique, de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, à créer ou déjà existants - gestion de ses participations - participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et le cas échéant fourniture de tous services spécifiques dans les domaines notamment administratif, commercial, marketing, comptable, juridique, financier, informatique, immobilier … - acquisition, mise en valeur, administration, exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, et cession de tous immeubles, biens et droits immobiliers , bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, industriels, professionnels, commerciaux ou d'habitation - activité de consulting, de conseils en ingénierie - importation, négoce et location de tous matériels, véhicules, équipements et accessoires divers

Président : M. Christophe MONTAGNON demeurant 1, Rue du Commandant Barat 58000 NEVERS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :

Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Agrément des cessions d'actions: Toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584231658

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI OLYMPE ; Siège social : Les Rues – Route de Château-Chinon – 58000 SAINT ELOI ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mme Thérèse VERDEZ dt à NEVERS (58) – 153, rue des Montapins et Mme Anaïs BERTIN dt à SAINT ELOI (58) – Les Rues – Route de Château-Chinon ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584231661

JURICONSEILS

JURICONSEILS-ACLG
Société d'avocats
Maître Anne Cécile SEMELAGNE
MONTLUCON
13, rue André Messager
MOULINS (cab.sec.)
10 rue des Bouchers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTLUCON du 04.10.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : CYPRIEN BERNARD & ASSOCIES Siège social : 18 rue de Marzy, 58000 NEVERS Objet social : 1/ L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables. 2/ La société peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment : - détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts comptables et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, - procéder à l'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement : de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question, - la vente de ces mêmes biens, - la souscription de tous emprunts et la constitution de toute hypothèque ou toute autre sûreté réelle, - l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaire Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 € Gérance : M. Cyprien BERNARD demeurant 18 rue de Marzy - 58000 NEVERS a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL584231662

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée FEYTIAT IMMO au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont : Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE et Monsieur Thierry BARBET demeurant 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 CRETEIL. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL584231667

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 24/07/2021, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : SAS SOLEIL DE RIAUX
SIEGE SOCIAL : SAINT ANDELAIN (58150), « Riaux »
OBJET SOCIAL : les prestations de travaux agricoles et les prestations de services telles que stockage, séchage, triage et conditionnement de grains, autres produits, l'animation des sociétés que la société contrôle, la mise en ½uvre d'une politique générale du groupe, l'achat, le négoce et la vente sous toutes ses formes de vins, de produits agroalimentaires, de tous accessoires, etc...
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 200 000 euros en numéraires.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cession libre entre associés-Agrément pour toute autre cession.
PRESIDENT : M. Alexis JEANNOT, dmt à POUILLY SUR LOIRE (58150), « Riaux »
COMMISSAIRES AUX COMPTES : Néant.
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL584231669

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 15/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Groupement foncier agricole
- dénomination : GFA de «LA BOULASSIERE»
- Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) lieudit «Port Aubry».
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Objet : la propriété, l'administration de tous les immeubles et dts immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher audit objet.
- Apport en numéraire de la somme globale de 3.000 euros.
- Capital social : 3.000 euros divisé en 300 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 3.000 euros.
- Gérance : Sont nommés comme cogérants pour une durée illimitée : - Mr Bernard ROBIN, dt à COSNE COURS SUR LOIRE lieudit «La Beaubutaine» - Mr MELET Clément, dt à COSNE COURS SUR LOIRE rue des Vignes Ste Brigitte. - Mr MELET Emmanuel, dt à COSNE COURS SUR LOIRE, lieudit «Port-Aubry».
Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS. Me JACOB, Notaire.

AL584231677

YONNE

➜ DÉMISSION

EURIAL LOGISTIQUE EST

SAS au capital de 2 700 000 €
Siège social : 89150 FOUCHERES
Zac de l'Aire de Villeroy
501 718 928 R.C.S. SENS

Par décision de l'associé unique le 01/10/2021, il a été pris acte de la démission de M. Christophe ESTUBE de ses fonctions de directeur général à compter du 30/06/2021, et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL894231643

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mai 2008,
Madame Jacqueline Jeannette BAUDOUY, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André Albert LE PRUNÉNEC, , demeurant à PARON (89100) 2 rue des Tilleuls . Née à DIEUZE (57260), le 5 octobre 1930. Décédée à PARON (89100) (FRANCE) le 2 avril 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 22 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894231644

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2016, M. Gérard Jean Maurice PETIT, en invalidité, demeurant à AVALLON (89200) 6 Avenue de la République, né à AVALLON (89200), le 11 décembre 1958, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 13 avril 2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 15 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis. Le notaire

AL894231667

➜ NOMINATION

EURIAL ULTRA FRAIS

SAS au capital de 30.055.075 €uros
Siège social : 30 rue des Jacquins
89150 JOUY
705 580 108 R.C.S. SENS

Par décisions de l'associé unique le 01/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président la société EURIAL HOLDING, SAS au capital de 239.967.000 euros sis 75 rue Sophie Germain 44300 NANTES immatriculée sous le n° 533 952 404 RCS Nantes, en remplacement de la société SENAGRAL HOLDING.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL894231646

ROYAL PIZZA

SAS au capital de 1 000 €
111 RUE DE BRUXELLES
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
903 102 093 R.C.S. AUXERRE

Suite AGE du 12/10/2021 et à compter de ce jour, SAKHIZADA Amin, 77 avenue Delacroix, 89000 AUXERRE est nommé directeur général.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL894231650

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LEGNO

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, Route des Rajeuses
89320 COULOURS
842 865 040 RCS SENS

Le 01/07/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de COULOURS (89320), 2 Route des Rajeuses au MAILLOT (89100), 6 rue Saint-Marc à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894231492

HOLDING PG

SARL au capital de 20000€ Siège social : 96 boulevard de la Croisette 06400 Cannes 502 419 153 RCS Cannes L'AGE du 23/08/2021 a transféré le siège social de la société au 2 route de Presou, 89340 Villeneuve la Guyard à compter du 23/08/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Perea Gonzalez Gabriel demeurant 2 route de Presou, 89340 Villeneuve la Guyard. Radiation au RCS de CANNES et réimmatriculation au RCS de SENS

AL894231617

LES GARDES FRANCAISES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 12 Route de la Loge
89340 ST AGNAN
495 299 406 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 12 Route de la Loge, 89340 ST AGNAN au 6 Rue des Prés Saint Martin – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE à compter du 05/10/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL894231651

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

LAURY FABIEN PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 85 000 euros
Siège social
27 rue Roger Gueneau
89550 HERY
RCS AUXERRE 504 417 916

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 27 rue Roger Gueneau, 89550 HERY à la rue d'Hery

89250 SEIGNELAY à compter du 1er avril 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL894231654

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BFImmobilier
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Rue de l'Eglise
89510 ETIGNY
879 270 759 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 Rue de l'Eglise, 89510 ETIGNY au 22 Rue des Bois Plantes 89100 COLLEMIERS à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis - La Gérance
AL894231672

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CLOS 2 VAUDESIR

Société civile immobilière
au capital de 200 €
Siège social
8 boulevard du Docteur Tacussel
89800 CHABLIS
894 506 112 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 1 800 €, ce qui le porte à 2 000 €.
Pour avis, la gérance.
AL894231641

S.J.B.
Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

K. DELAGNEAU Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros porté à 1 301 000 euros Siège social : 37 Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 901 290 502 RCS AUXERRE Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 23 août 2021 que le capital social a été augmenté de 1 300 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million trois cent un mille euros (1 301 000 euros).
AL894231675

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE L'YONNE

Avis d'enquête publique sur
la commune de VEZANNES

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0349 du 17 septembre 2021,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de VEZANNES, déposée par la SAS Eoliennes des Pivoines, sera ouverte du lundi 18 octobre 2021 (9 h) au samedi 20 novembre 2021 (12 h) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs à la mairie de VEZANNES 13 Grande Rue 89700. Est désigné M. Michel BREUILLÉ, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 18 octobre 2021 au 20 novembre2021 inclus à la mairie de VEZANNES, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 18 octobre 2021 au 20 novembre 2021 à la mairie de VEZANNES aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89 ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci dessous.
Les communes de Vezannes et de BERNOUIL, BERU, CARISEY, CHABLIS, CHICHEE, COLLAN, DYE, FLEYS, FONTENAY-PRES-CHABLIS, JUNAY, LA-CHAPELLE-VAUPELTEIGNE, LIGNY-LE-CHATEL, MALIGNY, MERE, ROFFEY, SERRIGNY, TISSEY, TONNERRE, VARENNES, VEZINNES, VIVIERS sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/2655
ou
- à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-2655@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de VEZANNES,
ou
- courrier adressé à la mairie de VEZANNES (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de VEZANNES, les :
- lundi 18 octobre 2021 de 9 h à 12 h,
- mercredi 27 octobre 2021 de 15 h à 18 h,
- mercredi 3 novembre 2021 de 9 h à 12 h,
- vendredi 12 novembre 2021 de 15 h à 18 h,
- samedi 20 novembre 2021 de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de VEZANNES, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Mme DAVAL, Responsable du projet pour la SAS Eoliennes des Pivoines -16 Allée de Longchamps 54600 VILLIERS-LES-NANCY. Mail : cdaval@h2air.f
AL894231498

➜ MODIFICATION DE STATUTS

IRIS LOGISTIQUE

SAS au capital de 5.070.000 €uros
Siège social
ZA de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
512 262 031 R.C.S. SENS

Par décisions de l'associé unique le 01/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président la société EURIAL HOLDING, SAS au capital de 239.967.000 euros sis 75 rue Sophie Germain 44300 NANTES immatriculée sous le n° 533 952 404 RCS Nantes, en remplacement de la société SENAGRAL HOLDING.
Il a également été constaté la démission de Mme Anne FAUVEL de ses fonctions de Directeur Général.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.
AL894231647

LA MAISON DE L'ENERGIE

Sigle : LMDE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social : 13 rue jules ferry
89000 AUXERRE
887 932 929 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 31 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la transformation de la société en Société à responsabilité limitée, à compter du 31 août 2021, sans que cela n'implique la création d'un être moral nouveau.
Cette déclaration entraine la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme.
Sous sa nouvelle forme la société aura pour dirigeants :
Gérants :
- M. Alone CHAOUAT, demeurant [02] Allee Leon Paul Fargue, 95200 SARCELLES.
- M. Jeremy ADDAD, demeurant 11 Place de la Porte de Champerret, 75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT.
Pour avis
AL894231652

Jennifer DEGREVE
Notaire à AUXERRE

SAS TIMITAR

Création SAS et cession de fonds de commerce
1/ Suivant acte reçu par Me DEGREVE notaire à Auxerre le 30/09/2021, a été constituée une société par actions simplifée :
Dénomination : SAS TIMITAR - Siège : JOIGNY (89300), 2 rue de la Porte du Bois 4 Place du Pilori - Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous commerces d'alimentation générale - Durée : 99 ans - Capital : 500 euros - Président : Abdelaaziz CHARRHINE dt à JOIGNY (89300), 11 rue Jean Moulin. Cessions soumises à l'agrément de la société sauf entre associés. Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix. Immatriculation au RCS de SENS
2/ Suivant acte reçu par Me DEGREVE notaire à AUXERRE le 30/09/2021 enregistré le 12/10/2021 au SIE d'AUXERRE, dossier 2021 00034812 réf 8904P01 2021N01007 : Larbi AOUAME né à DOUAR IDOULAHAINE AGLOU (Maroc) le 15/04/1974 immatriculé au RCS de SENS sous le n°452897671 et Hanane CHADDAD née à BENSLIMANE (Maroc) le 12/07/1981, dt à JOIGNY (89300) 4 Place du Pilori, ont cédé à la SAS TIMITAR, susdésignée leur fonds de commerce d'alimentation générale exploité à JOIGNY (89300), 4 rue du Pilori. Prix : 10.000 euros (éléments incorporels : 10.000 euros ; matériel : 0), avec entrée en jouissance au 30/09/2021.
Oppositions chez Me Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE, 5 rue Jules Ferry, ds les 10 jours de la publication au BODACC (coût des oppositions ds les formes légales à la charge du créancier).
AL894231653

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

LE MANOIR DE HAUTERIVE

SAS au capital de 896 200€
1 rue de l'Eglise - La Ferme du Château
89250 Hauterive
532 664 950 RCS Auxerre

L'AGO a décidé, le 30/6/2021, de la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ETC AUDIT. De la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES. Mention au RCS de Auxerre
AL894231658

ECOLOGISTIQUE BOURGOGNE

Commissaire aux comptes
Dénomination : ECOLOGISTIQUE BOURGOGNE.
Forme : SASU.
Capital social : 55070 euros.
Siège social : ZI DE LA FOURCHE AU SAC, RUE DE VAULUISANT, 89190 VILLENEUVE L ARCHEVEQUE.
892821236 RCS Sens.
Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2019, à compter du 28 juin 2019, l'associé unique a pris acte de la modification de commissaire aux comptes :
- FIDELIANCE AUDIT (titulaire partant)
- AUDIT PLUS GAURON (suppléant partant)
Mention sera portée au RCS Sens.
AL894231661

SARL SBG MEDIAS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 Euros
Siège social : 8 Rue du Montarlier
89116 La Celle St Cyr
R.C.S : SENS 808 942 940

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte sous seing privé a La Celle St Cyr - 89116 en date du 1er juillet 2021, il a été constitué une modification de la SARL SBG MEDIAS en SAS SBG MEDIAS :
Dénomination sociale : SBG MEDIAS
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 8 Rue du Montarlier – 89116 La Celle St Cyr
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 3 000 euros,
Président : Madame DORA Mylène demeurant 8 Rue du Montarlier – 89116 La Celle St Cyr
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
La Présidence
AL894231665

SIÈGE SOCIAL ET OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1/09/21, l'AGE de la SARL BS FINANCE, au capital de 1500€ et immatriculée au RCS de SENS numéro 531 124 527, a décidé, à compter du 1/09/21 :
- d'étendre l'objet social aux activités de courtier en assurance et de supprimer l'activité de mandataire non exclusif d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiement et de mandataire d'intermédiaire en assurance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 10 rue Charles Préau - 89140 PONT-SUR-YONNE au 12 rue des Remparts - 89500 DIXMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.
AL894231669

FiDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CAPITAL SOCIAL + CHANGEMENT DE GÉRANT

INSTITUT CATHERINE, SARL ancien capital: 84.761 € / nouveau capital : 152,45 € Siège social : 15 rue Gabriel Cortel, 89300 JOIGNY. 411355597 RCS Sens Par décision du 30/09/2021, prise sur délégation du 19/07/2021: - le capital social a été réduit de 84.609,20 € pour le ramener de 84.761,65 € à 152,45 €, par rachat d'un nombre global maximal de 555 parts, de 152,45 de valeur ,nominale chacune, avec jouissance courante lors du rachat, au prix total de 40.000 € (soit 72,07 € par parts), la différence négative entre la valeur nominale des pars rachetées et leur prix de rachat (d'un montant de 44.609,27 €, soit 80,38 € par part) étant comptabilisé e au compte «Prime d'émission». Modification des articles 6, 7 et 8 des statuts. - Mme Maude BERTRAND, demeurant à JOIGNY (89300) 15-17 rue Gabriel Cortel, a été nommée aux fonctions de gérante, à compter du 01/10/2021,en remplacement de Mme Catherine BERTRAND Suppression des articles 32 et 33 des statuts. Mention sera portée au RCS de Sens
AL894231674

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SENS

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 01, route de Voulx
89100 SENS
793 668 245 RCS SENS

Démission
Aux termes d'une Assemblée Générale du 15 septembre 2021, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jonathan THORAL de ses fonctions de cogérant, avec effet au 31 août 2021
Pour avis,
AL894231659

GÉRANT

Dénomination : ETC AUDIT. Forme : SARL. Capital social : 225000 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. 493539944 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2021, à compter du 28 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur André VENTALON (partant) Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
AL894231671

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

BLONDEEL CONTINUATION

BLONDEEL EURL au capital de 3000 euros, siège social 13 rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY, SIREN 878 826 775 RCS SENS. Le 14/05/2021 l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Pour avis,
AL894231616

SCI LES SIX CHENES

10, le Chêne
89110 Merry-la-Vallée
au capital de 260 000 €
RCS 439 791 062 Sens

Par décision de l'AGE du 11/10/2021, il a été décidé de proroger la société de 30 ans soit jusqu'au 14/11/2051, et de modifier les articles 16 et 27 des statuts précisant le fonctionnement de la société en cas de décès ou de retrait d'un associé.
Modifications au RCS de Sens.
AL894231645

RESTAURANT L'ECU 2

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : RESTAURANT L'ECU 2. Forme : SA. Capital social : 1000 euros. Siège social : 87 Rue DE LA REPUBLIQUE, 89100 SENS. 852473081 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 août 2021, les actionnaires ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
AL894231660

➜ NON DISSOLUTION

HMY FRANCE

SAS au capital de 1 690 288 euros
Siège social
Zone Industrielle - BP 7
89470 Monéteau
316 016 930 RCS AUXERRE

Non dissolution de la société
Suivant procès-verbal en date du 27 août 2021, l'associée unique statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Le Président.
AL894231657

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

5 DECEMBRE

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 040 euros
Siège social
10, Avenue de Saint Georges
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 539 440 180

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2020, les Associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. RAMOS-LOZANO Eugénio, demeurant à 21, Lieu-dit hameau des 80 Besaces– 89250 HAUTERIVE déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.
Pour avis. Le Liquidateur.
AL894230351

S.J.B.
Société d'Avocats

GOLF DE TANLAY EXPLOITATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social
Parc du Château de Tanlay
89430 TANLAY
448 510 107 RCS AUXERRE

Par décision du 30 septembre 2021, l'Association Sportive du GOLF DE TANLAY, Association ayant son siège social Parc du Château de Tanlay 89430 TANLAY a, en sa qualité d'associée unique de la société GOLF DE TANLAY EXPLOITATION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société GOLF DE TANLAY EXPLOITATION au profit de la société Association Sportive du GOLF DE TANLAY, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC d'AUXERRE. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.
AL894231649

SARL VIRGO

L'AGE du 1/9/2021 des associés de la SARL Virgo, capital 500€, siège social à Montholon (89) 21, rue de Champagne, 501158422 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation et la fin de la personne morale.
AL894231664

➜ AVIS DE CONSTITUTION

RTP INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Moulin Calicot
89130 LEUGNY

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEUGNY du 29 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : RTP INVESTISSEMENT
Siège social : Moulin Calicot, 89130 LEUGNY
Objet social : L'Acquisition, la détention, la gestion de toutes participations dans toutes sociétés et entreprises françaises et étrangères.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M Jonathan ROUSSELAT, demeurant 4 les Beaufumes, 89240 DIGES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance
AL894231642

LE HAMEAU DES PIERREUX

Société par actions simplifiée
au capital de 6 500 euros
Siège social
GROTTE DE CHAMP RETARD
RD 11, 89440 COUTARNOUX

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUTARNOUX du 7 octobre 2021, il a
été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE HAMEAU DES PIERREUX
Siège : GROTTE DE CHAMP RETARD RD 11, 89440 COUTARNOUX
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 6 500 euros
Objet : Hébergements, restauration, services et assistances aux entreprises, manifestations, évènements
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme BONIS Odile, demeurant 2 rue de l'église 89440 COUTARNOUX,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président
AL894231648

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29/09/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SEBOUG
Enseigne : L'IMPLICITE
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €
Siège social : Ferme du Grand Boulin, Chemin de la Messe, 89340 SAINT-AGNAN
Objet : L'exploitation d'un centre d'entretien corporel et de détente, avec un espace bar et restauration légère.
Durée: 99 ans
Président : Michel BOUGAREL demeurant à QUINCY-SOUS-SENART (91480), 30 rue Manet
Directeur Général : Sébastien CHRISTIAENS demeurant à SAINT-AGNAN (89340), Ferme du Grand Boulin, Chemin de la Messe
Cession d'actions : Soumises à agrément. Chaque action donne droit à une voix
Immatriculation au RCS de SENS.
AL894231662

Etude de Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT, Notaires associés à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 14 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière
ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la
propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la
location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers
en question.
La dénomination sociale est : AD IMMOBILIER.
Le siège social est fixé à : ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89290), 40 route de Vaux La
Cour Barrée.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).
Les apports sont en numéraire entièrement libérés.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont
soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur David JAQUANIELLO et Madame Adeline LÉLU,
en qualité de cogérants demeurant ensemble à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (89290), 40 Route
de Vaux, La cour barrée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis
Le notaire.
AL894231663

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 13/10/2021, avis de constitution d'une SAS dénommée:
KP POITIERS
Capital : 1 000 € divisé en 1000 actions de 1 € chacune.
Siège social : 3 RUE SAINT NICOLAS, 89000 POITIERS.
Objet : Restauration traditionnelle, traiteur, plats à emporter et livraison à domicile.
Durée : 99 ans.
Président : la société LF CAPITAL, SASU au capital de 1000 euros, dont le siège est situé 5 Rue des Frères Lumière, 78370 PLAISIR, immatriculée sous le n° 900143462 RCS VERSAILLES.
Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.
AL894231666

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 28/09/2021 a été constitué une SCI. Dénomination SCI HOUDRON. Siège social : Château du Maroc-Les Bois Fendus 89520 Saint En Puisaye. Durée 99 ans. Capital de 1 000 euros. Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, et plus particulièrement l'acquisition d'un terrain bâtiment sis Château du Maroc - Les Bois Fendus 89520 Saint en Puisaye. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières. L'obtention de toute ouverture de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement des acquisitions, des coûts d'aménagement, de réfection ou autre, des immeubles dont la société est propriétaire. Gérant : Madame Kanèle GENDRON, demeurant 28 rue des îles 94100 Saint-Maur des Fosses. Forme des parts : Cession libre. Si une part sociale est grevée d'un usufruit, en dérogation de l'article 1844 du Code Civil, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toute décision qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire. IMMATRICULATION AU RCS DE AUXERRE
AL894231668

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Santé

Des chiens d'assistance pour jeunes diabétiques

Basée dans la Drôme, Acadia est la première structure en France à former des chiens d'assistance pour jeunes diabétiques insulinodépendants.

À la suite d'une hospitalisation de Théo-Vic, petit garçon de tout juste deux ans habitant à Loriol (Drôme), sa famille apprend qu'il est atteint du diabète de type 1. Cette maladie auto-immune est due à l'arrêt de production de l'hormone insuline par le pancréas. Pour Solène et Arnaud, ses parents, une nouvelle organisation s'impose afin d'éviter à leur enfant tout risque de malaises et de comas.
Toutes les deux heures, de jour comme de nuit, des contrôles glycémiques sont nécessaires. Après des recherches sur internet, ils découvrent à l'étranger l'existence de chiens formés à détecter par l'odorat les variations de glycémie et à prévenir le malade et ses proches.
Ils se rendent au Canada puis aux États-Unis dans l'objectif d'en adopter un pour le ramener en France. Mais rapidement ils se heurtent à plusieurs difficultés dont celles du coût (25 000 dollars) et de la langue (le chien a été éduqué en anglais). De retour en France, après en avoir parlé à d'autres parents d'enfants diabétiques, germe alors l'idée de ramener ce savoir-faire éducatif dans notre pays. C'est ainsi que naît l'association Acadia en 2015 à Livron-sur-Drôme.

Six à dix mois de formation

Acadia s'est appuyée sur Jennifer Cattet, une formatrice franco-américaine de renommée mondiale. *«Venue spécialement des États-Unis de 2017 à 2018, elle a ainsi pu transmettre son savoir-faire à trois éducateurs canins,* explique Florine Munier, responsable de l'association. *Les trois années suivantes, elle est revenue pour en former une dizaine d'autres»*. Six à dix mois sont nécessaires pour éduquer un chien d'assistance.
La première étape consiste à sélectionner l'animal dans un refuge SPA (ou auprès d'autres associations de chiens d'assistance en cas de réforme). Après quelques évaluations, le chien est ramené au domicile de l'éducateur pour deux mois de tests plus poussés. Une quinzaine de comportements de base (sociabilité, motivation au travail, confiance, obéissance…) sont étudiés afin de valider un premier niveau d'éducation. Des tests de santé sont aussi réalisés par un vétérinaire. *«Nous ne privilégions aucune race, on cherche des chiens ni trop petits, ni trop grands,* indique Émeline Bonnet, éducatrice canine et prestataire d'Acadia depuis trois ans après avoir été formée par Jennifer Cattet. *L'objectif est de s'assurer qu'il puisse être chien d'assistance»*. Si tel est le cas, débute alors un travail sur l'olfaction et l'alerte.





©edenphotographyanimalier

À l'intérieur, en plein air, dans des lieux publics, *«lors de la formation, nous mettons les chiens dans toutes les conditions»*, indique Émeline Bonnet, éducatrice canine pour Acadia.

Olfaction et alerte

Lors de ce deuxième niveau, *«on apprend au chien à différencier une hypoglycémie d'une glycémie normale»*, explique Émeline Bonnet. Chaque jour de la semaine, à raison de deux à trois séances de travail de cinq à dix minutes, le chien est amené à renifler des boîtes contenant diverses capsules. À l'intérieur de celles-ci, de la sueur de personnes en crise d'hypoglycémie ou en glycémie normale. *«Comme pour les chiens dédiés à la recherche de stupéfiants ou tout autre travail sur les odeurs, on leur apprend à marquer un échantillon spécifique au milieu de plusieurs autres»*, ajoute Émeline Bonnet. Spontanément, le chien pourra ainsi détecter toutes les variations (hypo ou hyperglycémie). Parallèlement, l'animal acquiert les comportements d'alerte comme le *«poke»* qui consiste à donner à la personne en anomalie glycémique un coup de museau très insistant sur la cuisse ou sur le bras. *«On apprend au chien à ne pas s'arrêter tant que le bénéficiaire ne réagit pas»*, précise l'éducatrice. Le chien peut aussi être formé à pousser un bouton d'alarme situé dans la maison.

Une centaine de demandes

La suite de la formation est plus spécifiquement consacrée à l'aide médicale. Au cours de ce troisième niveau, *«on apprend au chien à aller chercher une trousse à pharmacie, aider la personne à se relever, chercher de l'aide auprès d'une autre personne…»*, poursuit Émeline Bonnet. Pour les familles désirant un chien, l'attente peut durer plusieurs années. *«Nous enregistrons actuellement une centaine de demandes pour dix chiens en formation,* indique Florine Munier. *Nous souhaiterions pouvoir faire plus mais cela nécessite notamment des moyens»*. Chaque chien formé coûte 20 000 à 25 000 euros (prestation de l'éducateur canin, alimentation, soins vétérinaires…). *«Notre modèle économique est basé sur l'appel aux dons de particuliers, d'entreprises et de fondations,* précise-t-elle. *Acadia reste propriétaire du chien, celui-ci étant mis à disposition gracieusement des familles sous la forme d'un contrat renouvelable chaque année. Nous avons aussi développé un système de parrainage avec certaines entreprises sur le principe «un chien pour un enfant»*.

CHRISTOPHE LEDOUX

En savoir plus

**Acadia, Centre Domazane,
295 Chemin des Buis,
26 250 Livron-sur-Drôme
Mail : contact@acadia-asso.org
Web : www.acadia-asso.org**



©edenphotographyanimalier

Pour apprendre à discriminer une hypoglycémie d'une glycémie normale, l'entraînement du chien se fait avec des boîtes contenant des capsules de sueur de personnes en crise d'hypoglycémie et en glycémie normale. L'ensemble du parcours de formation du chien s'étale sur six à dix mois. À tout moment, le chien peut être réformé. Dans ce cas, Acadia recherche des adoptants.



©edenphotographyanimalier



©edenphotographyanimalier

Le chien acquiert les comportements d'alerte comme pousser un bouton d'alarme situé dans la maison ou encore faire un *«poke»*, c'est-à-dire donner à la personne en anomalie glycémique un coup de museau très insistant sur la cuisse ou sur le bras. Il apprend aussi à aller chercher une trousse à pharmacie, aider une personne à se relever, chercher de l'aide…

Témoignage L'arrivée d'Oasis est un soulagement

Axel a été diagnostiqué diabétique de type 1 à l'âge de 6 ans. Depuis octobre, Oasis l'assiste au quotidien.
La vie de Raphaël et Edwige Desprez, céréaliers à Ville-Saint-Jacques en Seine-et-Marne a été chamboulée il y a trois ans lorsque le diagnostic de diabète de type 1 a été posé sur leur fils, Axel. Trois mois plus tard, ils découvrent Acadia et tentent une demande d'adoption de chien d'assistance. *«Nous avons été contactés après plus d'un an»*, raconte Edwige. Après plusieurs échanges avec l'association, par Skype, un rendez-vous leur est donné en juin 2020 à Livron. *«On a rencontré l'équipe, les chiens et à la fin de l'été, Acadia nous a recontactés pour nous dire qu'Oasis nous attendait»*, confie-t-elle. Au fil des mois, sans le savoir, ils ont franchi les étapes les menant vers l'adoption d'un chien d'assistance. La remise d'Oasis, chienne labrador formée par Émeline Bonnet, s'est faite en octobre. *«C'était au moment des semis et Acadia nous a demandé de venir en famille pendant dix jours afin que tout le monde apprenne à vivre avec Oasis,* se souvient Edwige Desprez. *Avec mon mari, même si cela n'a pas été simple, nous nous sommes organisés. Dès notre arrivée dans la Drôme, Acadia nous a remis la chienne. On a commencé par des exercices simples (assis, couché…), des balades. Puis au fil des jours, on a appris différentes commandes ainsi qu'à savoir gérer les acquis»*.



Réformée des chiens guides d'aveugles, Oasis veille désormais sur Axel. Tous deux sont devenus très complices. Pour les parents d'Axel, c'est un soulagement. Pour partager leur expérience, la famille a créé une page Facebook *«Oasis, Axel, le diabète et du fun»*.

«On se sent très chanceux»

Le retour à la maison s'est fait sans aucune difficulté. *«C'est comme si Oasis avait toujours été là, elle comprenait tout»*, se souvient Edwige Desprez. Chargée de la comptabilité de l'exploitation, c'est elle qui gère le contrôle de la glycémie d'Axel, de jour comme de nuit. L'arrivée d'Oasis est un soulagement. *«Elle n'est pas encore performante la nuit car c'est une grosse dormeuse,* explique Edwige. *Je continue de me lever et quand je constate qu'il y a une hypo ou une hyperglycémie, je la réveille pour qu'elle se rende compte du problème, ce qu'elle sent tout de suite en allant appuyer sur un bouton d'alerte situé dans la chambre d'Axel et qui sonne dans notre chambre».* Cet entraînement commence à porter ses fruits puisqu'Oasis a déjà fait quatre à cinq alertes spontanées. *«À terme, j'espère bien pouvoir redormir des nuits complètes. La journée, Oasis ne loupe aucune alerte, ce qui est un vrai soulagement. J'arrive par moments à ne plus contrôler Axel. On se sent très chanceux»*.

Loisirs

Chasse à l'arc, une technique méconnue mais précieuse

Encore méconnue en France, la chasse à l'arc gagne des adeptes depuis sa légalisation en 1995. Aujourd'hui, cette technique à la fois exaltante et efficace offre une alternative précieuse pour réguler l'intrusion de gibier dans des lieux insolites ou difficilement chassables.



En Saône-et-Loire, les chasseurs à l'arc sont fédérés au sein de l'association Chassarc71.



Les arcs utilisés aujourd'hui par les chasseurs sont de deux catégories. On retrouve des arcs de facture classique, en bois, dont certains sont de véritables objets d'artisanat d'art. Plus performants, des arcs à mécanismes disposent d'un viseur, d'une détente de type carabine. Leur puissance de tir et leur précision en font des armes très efficaces.

Ces chasseurs d'un autre genre privilégient les techniques dites de l'approche et de l'affût. En effet, les battues sont moins prisées des chasseurs à l'arc car le mouvement du gibier en fuite limite les possibilités de tir, explique Vincent de l'association Chassarc71 en Saône-et-Loire qui compte une trentaine d'adhérents adeptes de la chasse à l'arc. Légalisée depuis 1995, la chasse à l'arc est devenue une technique complémentaire à la chasse traditionnelle. On fait appel à elle là où l'usage des armes à feu devient trop dangereux. Elle est aussi idéale dans le cadre de l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier à partir du 1er juin. *«On fait de plus en plus appel à nous pour lutter contre des dégâts de gibier occasionnés à des sites difficilement chassables comme un golf, un centre équestre, des vignes…»*, explique Vincent. Dans tous les cas, l'usage de fusils serait trop risqué vis-à-vis des habitations, des riverains, des animaux domestiques…

Sollicité par la Ville de Chalon

En Saône-et-Loire, l'association Chassarc71 a été sollicitée par la ville de Chalon-sur-Saône pour un territoire de 22 hectares en zone périurbaine. Ce terrain constitué d'une ancienne friche industrielle, pour partie boisée et comprenant quelques parcelles de cultures, est infesté de sangliers, chevreuils, renards et même ragondins qui ont pris l'habitude de s'y réfugier. Sa proximité avec la ville, des usines et de grands axes de circulation interdit l'usage d'armes à feu ou le recours à des battues. Mise en contact avec la ville par l'intermédiaire de la fédération des chasseurs, et après que les louvetiers aient conclu à l'impossibilité de réaliser des battues, la chasse à l'arc s'est révélée une solution pour gérer ce territoire. Depuis 4 ans maintenant, les adhérents de Chassarc71 gèrent eux-mêmes la présence des animaux sauvages en assurant effarouchements et prélèvements. Comme n'importe quel territoire de chasse, un bail est établi entre les archers et la ville de Chalon. Chaque saison, les chasseurs à l'arc procèdent à leurs demandes de bagues auprès de la fédération des chasseurs.

Approche, affût perché, poussée silencieuse…

La saison débute dès les premiers jours de juin par un repérage sur le terrain (observation des coulées, indices, utilisation de pièges photographiques…). Les premiers tirs sont réalisés fin juin ou début juillet. La chasse à l'arc se fait soit à l'affût au sol, soit à l'affût perché ou encore à l'approche. Le tir à l'affût perché consiste à installer une plateforme fixée au tronc d'un arbre à environ 3,50 m de hauteur. C'est la technique du *«tree-stand»* (perchoir dans un arbre). *«L'affût perché permet de voir les animaux arriver de loin. Il rend le chasseur moins repérable à son odeur que s'il était au sol»*, confie Vincent. *«La technique de l'approche consiste à se rendre sur une zone où les animaux viennent boire, s'alimenter ou regagner leur couche»*, poursuit l'archer. Approche et affût sont les méthodes utilisées pour les tirs d'été. En automne, les deux techniques peuvent être complétées par des « poussées silencieuses ». Plusieurs chasseurs parcourent le territoire à pied, provoquant une fuite *«tempérée»* du gibier. Des archers les attendent à des postes spécifiques.

Chaque saison, les chasseurs à l'arc prélèvent plusieurs chevreuils et plusieurs sangliers sur ce territoire périurbain de 22 hectares. Ces prélèvements traduisent une concentration nettement supérieure à d'autres territoires plus ruraux, fait remarquer Vincent. *«Nous avons levé jusqu'à 15 chevreuils au cours d'une poussée silencieuse !»* illustre-t-il.

Des émotions plus fortes

Au-delà de son efficacité reconnue pour pallier les inconvénients d'une battue aux armes à feu, la chasse à l'arc est un peu comme un réapprentissage de l'art de la traque ; une reconnexion avec la nature, avec l'animal… *«Plus exigeante, elle est aussi une source de plus grande satisfaction»*, confie Vincent. De fait, la chasse à l'arc demande un temps de préparation : identifier l'animal, prendre une décision, actionner l'arme… La chasse à l'arc, c'est beaucoup de sorties, de contacts avec les animaux, mais aussi de nombreux échecs ! Alors qu'avec une arme à feu moderne, un chasseur peut, sans être grand tireur, atteindre facilement sa cible à 150 m, avec un arc, c'est une autre affaire ! Le tir à seulement 20-25 m impose une stratégie d'approche plus élaborée. Les archers recourent même à des appeaux, par exemple pour imiter le cri d'un animal blessé qui va attirer un renard… À moins de 25 m de l'animal, un rien peut faire échouer de longues minutes d'affût : un vêtement qui fait du bruit, l'ombre de l'intrus trahie par le soleil, un vent changeant, la forme des mains ou du visage soudain repérée par le gibier… *«A 15 m, on est dans l'environnement de l'animal. La chasse à l'arc demande plus de temps, elle est plus aléatoire, mais elle procure des émotions plus fortes»*, confie Vincent. Elle est aussi mieux perçue par le grand public. *«Quand on a un arc, les gens viennent plus facilement nous parler que lorsqu'on tient un fusil»*, conclut le passionné.

MARC LABILLE

En savoir plus…

En France, la chasse à l'arc était interdite jusqu'en 1995. Si l'arc fut bel et bien une arme très répandue dans le pays au Moyen Âge et avant que l'arbalète puis les armes à feux ne la supplantent durablement, il a mieux résisté outre-Atlantique. L'arc a même connu une sorte de renaissance à la fin du XIXe et au début du XXe siècle aux États-Unis. À la fin de la guerre de Sécession, les sudistes, interdits d'armes à feu, ont été contraints de redécouvrir l'art du tir à l'arc.
Au tout début du XXe siècle, lors d'ultimes découvertes du nouveau continent, un scientifique fit la connaissance d'un Indien d'Amérique encore préservé de la nouvelle culture européenne. L'homme a pu transmettre son savoir au scientifique qui en a fait des ouvrages écrits. En France, cette redécouverte s'est propagée dans les années cinquante avec la création de la toute première association sportive de chasseurs à l'arc. Illégale à l'époque, la chasse à l'arc valait à ses adeptes d'être inquiétés par les autorités ce qui mettait en lumière un vide juridique concernant cette arme. Les chasseurs à l'arc se sont alors battus pour rendre légale leur activité, ce qui fut fait en 1995.
La légalisation de la chasse à l'arc est assortie d'un certain nombre d'obligations qui s'inscrivent dans le cadre des règles régissant la chasse en général (dates d'ouverture, dispositif de marquage du gibier, plans de chasse…). Pour chasser à l'arc, il faut être titulaire du permis de chasser et avoir suivi une formation d'une journée qui porte sur la législation, le matériel et la théorie. La formation donne lieu à la remise d'une carte. Autre contrainte réglementaire, chaque flèche tirée par le chasseur à l'arc doit porter son numéro de permis de chasser.
Le chasseur à l'arc est ainsi tenu de *«signer son tir»*. Une disposition qui incite à soigner les tirs de telle sorte que l'animal souffre le moins possible.

M.L

Édition

Carnet de voyage



Si Pierre-François Grosjean devait garder une seule photo de Bourgogne, cela sera *«un arbre enneigé à Bibracte car l'atmosphère y était marquante»*.



Le format carré du livre est en hommage au premier appareil photo de Pierre-François Grosjean : un Hasselblad.

Pour la sortie de *«Bourgogne»* dans la collection *«Visages et Paysages»* aux éditions Publimonde, l'auteur et éditeur Pierre-François Grosjean, revient sur un parcours qui l'a amené à installer sa société d'édition à Marigny-l'Église, dans le Morvan.

Basé à Marigny-l'Église, Pierre-François Grosjean est un éditeur et photographe. Vosgien d'origine, il est Morvandiau de cœur depuis sa rencontre, par hasard, avec ce territoire il y a 24 ans alors qu'il habitait Paris : *«Je cherchais une maison avec ma compagne afin que nos enfants grandissent à la campagne. Mais, en région parisienne cela était trop onéreux pour nous à l'époque»*.

En voyant une annonce, ils décident de visiter *«une ruine à Marigny au bout du Morvan»* se rappelle Pierre-François Grosjean affectueusement. *«Au début nous y venions pour les vacances mais très vite nous avons pris la décision d'y vivre»*. Il faut cependant attendre encore quelques années avant que la maison d'édition Publimonde ne voie le jour.

Les origines du déclic

«À Paris j'étais éditeur d'entreprise. Mais, cette activité, même si elle était intéressante ne me comblait pas. Ayant fait des études de cinéma, avec une passion pour la photographie, en m'installant à Marigny-l'église, j'ai décidé à 39 ans de changer de vie et de devenir photographe à plein temps. En raison du monde professionnel d'où je venais, je suis vite devenu photographe d'entreprises». Grâce à cette profession, pendant environ 15 ans, Pierre-François Grosjean mène *«une vie de rêve, faite de voyages au long cours : Chine, Russie, Brésil, Afrique, on m'envoie sur tous les continents et quand j'ai terminé ma mission, je reviens dans mon Morvan. J'enchaînais les gros contrats avec des sociétés comme France Telecom, Alcatel, Arcelor Mittal, Gaz de France, etc. Mais quand la crise de 2008 est arrivée les premiers budgets à réduire furent ceux me concernant. Grâce à des entreprises comme Michelin, Bouygues et le CEA, j'ai pu continuer sur ma lancée jusqu'en 2013 mais en parallèle, l'édition numérique sur Internet moins exigeante en termes de qualité a fait son entrée»*. Un contexte qui le pousse à se réinventer.

Clair-obscur

«J'ai passé quelques années compliquées, personnellement et professionnellement. Je me suis alors dit que j'allais publier des livres de photographie, renouant ainsi avec l'édition et continuant la photographie». Les premiers ouvrages ont tous un point commun : *«un lieu où j'ai vécu, donc que je connais bien. J'ai eu la chance de vivre dans des endroits d'exceptions, comme Paris, la Polynésie - à qui j'ai dédié respectivement le premier et le deuxième ouvrage de la collection «Visages et Paysages» ou Los Angeles. C'est d'ailleurs cette ville qui devait être le sujet du troisième livre. Mais, la pandémie du COVID s'est déclenchée et avec toutes les restrictions de circulation c'est tout naturellement que la Bourgogne - où j'habite et que j'aime - s'est imposée à moi»*.

Ouvrir ses yeux

Comme expliqué par la préface d'Armelle Chambris, la Bourgogne est façonnée par les cours d'eau (Loire, Yonne, Nièvre, Saône), ces derniers ont rythmé la structure de l'ouvrage, le Morvan contemplant le tout.

Au final, les photographies de Pierre-François Grosjean sont regroupées en un *«carnet de voyage poétique, enthousiaste et plein de vie»*. Entre Art et Photojournalisme, *«Bourgogne»* est un portrait mélangeant incontournables et hasards de rencontres. Comme dans la vie, rien n'a été prémédité, seuls quelques clichés ont nécessité de revenir sur les lieux. *«Je veux montrer le monde comme je le visualise avec une esthétique particulière. Dans chaque photo, c'est un peu une partie de moi qui est livrée aux lecteurs. C'est toujours très personnel, mais mon but est qu'ils voient autrement ce qui les entoure. Cette région a une lumière incroyable, unique, indescriptible»*. Imprimé en France, *«Bourgogne»* édité par Publimonde est disponible en librairie à 28 euros.

CHLOÉ MONGET